



**Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



**ADSEA 28 - Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Site : www.adsea28.org – Association Loi 1901**

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2024	5
RAPPORT MORAL.....	9
INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE	12
SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS	17
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL.....	26
Accueil familial	27
Espace Rencontre	31
Médiation familiale	34
SERVICE AIDE ET DIALOGUE.....	37
Pôle de jour pour Adolescents	37
Service de Protection Juridique des Majeurs.....	43
Pôle Jeunes Majeurs	48
Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes	49
Le Service d'Aide aux Jeunes Majeurs	51
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE	56
ACCUEIL HEBERGEMENT MINEURS NON ACCOMPAGNES	61
SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	65
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT	72
SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE.....	83
SERVICE DE REPARATION PENALE.....	89
GLOSSAIRE	97

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2024

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte – A.D.S.E.A. 28 – est depuis le 20 octobre 1994, la nouvelle appellation de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Eure-et-Loir, déclarée en Préfecture le 7 juin 1956 sous le régime de la Loi du 1^{er} juillet 1901 (Journal officiel du 21 juin 1956), elle-même issue du « Comité de Protection de l'Enfance en Danger moral pour la Département d'Eure-et-Loir » déclarée en Préfecture le 17 février 1919 (Journal officiel du 02 mars 1919)

Gouvernance de l'Association :

Le Conseil d'administration est composé de 12 à 24 membres.

En 2024 – Administrateurs membres du Bureau :

Présidente : MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Vice-présidente déléguée : SEMERY Odile

Trésorier : COUASSE Jean-Yves

Secrétaire : GUEGUEN Catherine

Membres en 2024 :

- ANNEDE Monique
- BARON Roselyne
- BORGIOI-PERINEAU Cécile
- HURBAULT Sabine
- LAVAL Pierrette.

3360 enfants,
familles et adultes,
accompagnés

203 professionnels
6 apprentis
27 stagiaires

9
Etablissements
& Services

12 budgets de
prestations de
service

Commissions consultatives :

Un administrateur nommé par le Conseil d'Administration assure la présidence de chaque commission

- Finances et gestion
- Prospective et développement
- Patrimoine
- Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
- Commission Santé
- Communication et vie associative
- Recrutement des cadres

COUASSE Jean-Yves
MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

ANNEDE Monique
GUEGUEN Catherine
SEMERY Odile
MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Administrateurs référents :

2 ou 3 administrateurs référents auprès de chaque établissement ou service, élus par le Conseil d'Administration



A.D.S.E.A. 28

Association Départementale pour la
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
d'Eure-et-Loir

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU
Présidente : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS
Vice présidente déléguée : Odile SEMERY
Trésorier : Jean-Yves COUASSE

MAJ le 20/12/2024

Directrice générale
Isabelle CAPPELLARO
Siège et Direction générale : 35 avenue de la Paix
28300 LEVES - Tél. : 02 37 21 29 16

Directeur des Ressources humaines
Sébastien ALEXIS

Directeur administratif et financier
Anthony JEANNE

Accueil avec hébergement

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE Travail de rue auprès de mineurs et de jeunes majeurs de 11 à 25 ans Territoires : QPV de Mainvilliers et Châteaudun 35 avenue de la Paix 28300 LEVES Tél : 02 37 30 06 12 prevention@adsea28.org	ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT Enfants de 0 à 18 ans 3 antennes : - Dreux - Chartres/Châteaudun - Chartres/Nogent-le-Rotrou 37 rue de la Chacatière 28300 LEVES Tél : 02 46 72 04 80 aemo@adsea28.org	ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL Accueil familial 30 familles d'accueil 55 enfants (0-18 ans) 32 rue Jean Rostand 28300 MAINVILLIERS Tél : 02 37 36 56 56 saf@adsea28.org Médiation Familiale 32 rue Jean Rostand 28300 MAINVILLIERS Tél : 06 13 14 43 48 saf-mediation@adsea28.org Espace rencontre Château 35 avenue de la Paix 28300 LEVES Tél : 02 37 23 14 37 espace.rencontre@adsea28.org	HÉBERGEMENT ÉDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS Hébergement socio-éducatif en MECS 39 garçons et filles de 12 à 18 ans 102 rue de Fresnay 28000 CHARTRES Tél : 02 37 21 82 04 shema@adsea28.org	ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE Accueil et hébergement en collectif ou appartements 57 garçons et filles de 16 à 21 ans 37 rue de la Chacatière 28300 LEVES Tél : 07 56 06 71 39 sapa@adsea28.org	ACCUEIL ET HÉBERGEMENT MNA 13 garçons et filles de 12 à 17 ans 37 rue de la Chacatière 28300 LEVES Tél : 06 25 87 58 18 aluma@adsea28.org	AIDE ET DIALOGUE Accueil Éducatif de Jour pour les 12-18 ans 25 jeunes 35 avenue de la Paix 28300 LEVES Tél : 02 37 36 56 47 aej@adsea28.org Service de Protection Juridique des Majeurs 154 mesures judiciaires protection majeurs 9 boulevard Clemenceau 28000 CHARTRES Tél : 02 37 33 01 39 pole-mandataires@adsea28.org Pôle Jeunes Majeurs Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) 12-25 ans Aide aux Jeunes majeurs (AJM) : 18-21 ans résident en Eure-et-Loir 9 boulevard Clemenceau 28000 CHARTRES Tél : 02 37 30 23 23 pole-jeunesmajeurs@adsea28.org	RÉPARATION PÉNALE 130 mesures de réparation pénale Jeunes de 10 à 21 ans 37 rue de la Chacatière 28300 LEVES Tél : 02 37 88 11 03 srp@adsea28.org	Directrice par intérim Isabelle CAPPELLARO	Directeur Rimissi HADJI	Directrice Isabelle LUXEREAU
---	--	--	--	--	---	--	--	--	-----------------------------------	--

Représentations et contributions externes

Au niveau national :

- ✓ Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
- ✓ NEXEM, syndicat employeur
- ✓ Haute Autorité de Santé (Comité de concertation)
- ✓ Association Nationale des Placements familiaux (ANPF)
- ✓ Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
- ✓ Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- ✓ Association Pour la Médiation Familiale (APMF)
- ✓ Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- ✓ Association Nationale des Maisons d'enfants à Caractère Social (ANMECS)
- ✓ Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- ✓ Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

Au niveau régional :

- ✓ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre Val de Loire)
- ✓ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Centre Val de Loire)
- ✓ Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF – ERTS)
- ✓ Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)

Au niveau départemental :

- ✓ Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants (ADETE)
- ✓ Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA)
- ✓ France Victimes 28
- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation Chartres Métropole (CISPDR)
- ✓ Commission d'Examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (CD 28 – CESSEC)
- ✓ CCAS de Lèves et Barjouville.
- ✓ CDPE- COPIL de l'ODPE (nov.2024), et au Comité Départemental de Protection de l'Enfance (Oct.2024) et ses commissions.

RAPPORT MORAL

Mesdames et Messieurs représentant les autorités publiques, les administrations, les collectivités locales,

Mesdames et Messieurs les administrateurs et directeurs des ESSMS,

Chers Collègues,

Chers Amis,

A vous tous, je vous souhaite la bienvenue, vous qui contribuez à cette belle mission d'accompagnement solidaire des plus vulnérables, familles, enfants, jeunes adolescents et adultes au service de leur bien-être et de leur inclusion malgré un contexte sociétal et universel en tension et instable des plus préoccupants.

En premier lieu, je souhaite remercier l'engagement des membres du Bureau et du Conseil d'Administration à mes côtés, qui par leur mobilisation, leurs compétences, leur disponibilité et leur engagement dans nos instances (Bureau et Conseil d'Administration) mais aussi auprès des ESSMS en qualité d'administrateurs référents, au sein des Commissions, des Ateliers, et des Groupes de travail, garantissent la vivacité et la créativité constante de notre Association.

Pour 2024 des remerciements plus particuliers pour Monique ANNEDE et la Commission DACQ, très mobilisées autour de l'accompagnement de la campagne d'évaluation de nos ESSMS, avec notre prestataire 4 AS, en lien avec les directeurs-trices et la Direction Générale, ayant permis une finalisation favorable de cette campagne pour plusieurs de nos ESSMS (AJM,SAF,MECS,PS), dont les rapports ont été communiqués au Conseil Départemental d'Eure et Loir, conformément à nos obligations réglementaires, dès octobre 2024.

Nos chaleureux remerciements aussi pour la Direction Générale et les directeurs-directrices de ces ESSMS et leurs équipes pour leur engagement, leur mobilisation et leur disponibilité lors de cette démarche, nouvelle et lourde de responsabilité.

De même de chaleureux remerciements à Jean-Yves COUASSE et à la Commission Patrimoine pour son pilotage et son engagement dans les différents dossiers bâtimentaires de l'ADSEA, ainsi que dans ses fonctions de trésorier, sujet hautement sensible en ces moments difficiles de restrictions budgétaires et de nombreuses incertitudes.

L'année 2024 a été marquée à l'échelon national par une grande instabilité gouvernementale compromettant les orientations stratégiques de nos politiques publiques, et par une réduction programmée des enveloppes financières, plus particulièrement pour le champ social et la politique de Protection de l'Enfance. En effet outre les problèmes de gouvernance (absence d'un pilotage spécifique dédié), la contestation par l'Assemblée des Départements de France (ADF) de la prise en compte du Ségur étendu par l'arrêté du 5 août 2024, en l'absence de la compensation par l'Etat, fragilise la trésorerie du SAH. Cette position également adoptée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, a été confirmée dans son courrier du 30 décembre 2024 et déclinée dans nos notifications budgétaires pour l'exercice 2025, en attente de l'application de l'accord Gouvernement – l'ADF prévoyant in fine un financement partagé entre CNSA et collectivités locales pour 2025.

Mais qu'en est-il de 2024, restée sans solution claire ? Et quelles sont les perspectives pour 2026 ?

Parallèlement, de nombreux rapports en 2023 (Assises de la Pédiatrie et de la santé de l'enfant, Rapport sénatorial du rapporteur Bernard BONNE, Rapport de la Cour des Comptes) et en 2024 (Rapport de Terra Nova sur la Santé mentale des jeunes de l'ASE, Rapport de CESE sur la Protection de l'Enfance et ses 20 préconisations), confortés en 2025 par une « décision-cadre » de la Défenseure Des Droits et ses 46 recommandations, alertent sur l'urgence à voir cette politique publique s'inscrire dans un vrai projet sociétal, et à garantir un engagement, des moyens et une réelle coordination des acteurs au service de l'intérêt supérieur des mineurs et jeunes majeurs, de leurs besoins et de leurs droits.

Par ailleurs une commission d'enquête parlementaire transversale initiée par l'Assemblée nationale et pilotée par Isabelle SANTIAGO, députée du Val de Marne, sur les manquements de cette politique publique au regard de la tension du système (suroccupation des ESSMS, non-exécutions de mesures judiciaires (Milieu Ouvert et/ou placement), du déficit de prises en charge des enfants à problématiques complexes ou à double vulnérabilité, des difficultés de transversalité avec les autres politiques publiques et plus particulièrement les secteurs de l'Education Nationale, de la santé, et du médico-social, des

difficultés d'attractivité des métiers, du recours à l'intérim, de la remise en cause de la formation initiale, de ses contenus et des compétences attendues, de la non publication du décret relatif aux normes d'encadrement et de qualification dans les ESMS en Protection de l'Enfance attendu depuis 2022, etc...a rendu ses conclusions en avril 2025 et porté plus de 92 recommandations et propositions en vue de rendre cette politique publique plus efficiente au service des besoins des enfants et de leur famille, et dans le respect de l'application du droit international (CIDE) comme de notre droit interne (CASF et Code Civil).

Malgré la grande instabilité de ce contexte, notre Association a poursuivi son implication régionale et départementale, avec ses partenaires et ses têtes de réseau :

- En charge de la réactivation de la Commission régionale de Protection de l'Enfance de l'URIOPSS/CVL,
- En qualité de déléguée régionale NEXEM (Madame Isabelle CAPPELLARO),
- En accueillant la Journée de rentrée sociale de l'URIOPSS Centre le 7 oct.2024,
- En co-participant à la journée de l'ADETE (violences et mineurs), le 17 oct.2024.
- En co-participant à la journée de l'AFCASA -CREAI (Protection de l'Enfance et Handicap), le 14 nov. 2024.
- En étant présent au Forum des Associations les 7 et 8 sept.2024,
- En participant au COPIL de l'ODPE (nov.2024), et au Comité Départemental de Protection de l'Enfance (Oct.2024).

Toutefois, l'année 2024 a été aussi marquée avec regret, par la fin de la mise à disposition des locaux et du site pour l'activité maraîchage, ateliers cuisine et transformation avec SOLI-BIO, au regard du terme de la convention de mise à disposition pour 3 ans et compte-tenu de l'évolution de nos besoins sur le site.

Notre souhait de poursuite de partenariat lors d'une nouvelle implantation sur l'agglomération, reste entier, en particulier aux bénéfices du public que nous accompagnons (jeunes, familles, etc..).

L'ADSEA a souhaité également poursuivre sa visibilité, la consolidation de ses valeurs et principes et son développement.

Ainsi, en communication externe, on retiendra la publication d'un encart de 2 pages dans la revue "Les nouvelles parlementaires", à large diffusion dans le secteur économique et partenarial en Eure et Loir.

Le Projet associatif et la Charte associative ont été actualisés et adoptés par le Conseil d'Administration en juin 2024, afin de réaffirmer nos valeurs et nos principes : de solidarité, de respect de la dignité des personnes accompagnées, de laïcité, et de responsabilité, et ce, conformément à nos engagements au regard de l'exercice de nos missions de service public.

Par ailleurs, en matière de dynamique interne, nous avons souhaité prendre l'initiative d'évènement associatif convivial, comme la "Fête de l'été" de juin dernier, pour favoriser des occasions de rencontres transversales de l'ensemble des acteurs de notre association (administrateurs et salariés), qui fut un franc succès, apprécié pour cette première expérience (75 participants).Je souhaite remercier ici Monsieur Sébastien ALEXIS, DRH, Madame Séverine LAUNAY, Chargée d'accueil et le Comité Social et Economique pour leur engagement dans la réalisation de cet évènement.

S'agissant de notre politique de développement, on retiendra pour 2024, une année dynamique de changement et d'extension qui vous seront présentés par Madame Isabelle CAPPELLARO, Directrice Générale.

L'ensemble de nos évolutions structurelles se sont majoritairement accompagnées de moyens nouveaux, permettant ainsi parfois de consolider les équipes en ressources humaines supplémentaires pour une meilleure qualité de prise en charge.

Ainsi, on notera à la Direction générale l'arrivée de Monsieur Sébastien ALEXIS, DRH en janvier et Monsieur John ROCHE, responsable comptable en février, garantissant ainsi une équipe complète à la Direction Générale. Encore, nos remerciements à Madame CAPPELLARO et son équipe pour avoir assuré la continuité de cette direction et de ses fonctions supports, Direction Générale essentielle au bon fonctionnement de la gouvernance comme de l'ensemble des ESMS.

La démarche d'évaluation continue de la qualité avec notre prestataire 4 AS, commencée dans le 4ème trimestre 2023, s'est poursuivie en 2024 pour 4 de nos établissements et services. Elle devrait finalisée sur 2025 pour les autres ESSMS.

Je souhaite remercier ici tous les directeurs-directrices ainsi que leurs équipes pour leur engagement et leur disponibilité ayant permis le déroulement satisfaisant de ces dispositifs ainsi que leur accompagnement auprès des enfants, des jeunes et leur famille à ces démarches.

Nous avons d'ores et déjà bien sûr pris connaissance avec intérêt des rapports produits et des préconisations proposées sur lesquels viennent s'appliquer nos plans d'action d'amélioration de la qualité de service de nos prestations d'accompagnement des publics concernés.

Ainsi les orientations 2025 seront encore nombreuses à développer :

- Notre projet associatif à consolider, en particulier s'agissant de la déclinaison des principes républicains et de la laïcité dans nos ESMS. A ce titre un appui formatif externe en vue de l'établissement d'une charte associative de la laïcité est retenu pour le dernier trimestre 2025,
- Notre contribution au Schéma Départemental de Protection de l'Enfance et à l'adaptation de l'offre de services avec la participation de nos ESMS et services aux différents COPIL et groupes de travail organisés par le Conseil Départemental,
- Nos partenariats à consolider avec le secteur sanitaire et médico-social, au regard du taux de prévalence des mineurs confiés à double vulnérabilité voire à problématiques multiples, pour lesquels l'accessibilité à une prise en charge croisée des acteurs reste encore souvent inadaptée et insuffisante au regard de leurs besoins et de leurs droits et ce, en conformité avec la recommandation de bonnes pratiques intitulée « Coordination entre protection de l'enfance et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » de l'HAS du 30 avril 2025,
- Nos formations à développer pour soutenir la professionnalisation de nos équipes,
- Le lancement de la mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI) au titre de la participation à l'AAP Programme ESMS Numérique /Région Centre Val de Loire en lien avec l'URIOPSS Centre,
- La poursuite de la réflexion de restructuration bâtimementaire de la MECS au regard de nouvelles hypothèses à explorer quant à leur faisabilité et leur impact associatif,
- Le développement de la participation des jeunes accompagnés et de leur autodétermination,
- Le développement de l'accès des jeunes aux loisirs, au sport, à la culture, conformément au dernier rapport 2024 du Défenseur des Droits, Défenseur des Enfants,
- etc....

Avant de conclure, je souhaiterais partager avec vous quelques réflexions situationnelles.

En effet , je ne saurais dans le contexte international actuel que nous affrontons, de conflits militaires, d'instabilité et de menaces géopolitiques, où s'applique la loi du plus fort, où la fin justifie les moyens, où l'intérêt particulier prime sur l'intérêt général, où l'approche communautaire prévaut sur l'approche universelle, où les valeurs et institutions démocratiques comme les principes de l'Etat de Droits sont mis à mal au bénéfice d'approches autoritaires et dictatoriales, où le marché dicte sa loi sur nos choix sociétaux, où la connaissance et les sciences sont contestées voire dénigrées et déniées de leur validité, vous dire à quel point nous nous devons de savoir porter et incarner les valeurs qui sont les nôtres d'une société plus juste, plus solidaire, plurielle, fraternelle et émancipatrice de tous ses membres, dans le respect de leurs droits.

C'est une responsabilité qui nous incombe que de veiller à garantir ces valeurs, de les partager et de les transmettre auprès de celles et ceux que nous côtoyons et que nous accompagnons.

Restons vigilants collectivement et individuellement à cet engagement.

Merci de votre attention

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS
Présidente

INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE

En 2024 L'ADSEA 28 a poursuivi ses actions et développé de nouveaux projets dans un contexte budgétaire sensible et un environnement politique et stratégique instable qui vous a été exposé par notre Présidente.

Cette année a été marquée par la poursuite de la phase d'évaluation de nos établissements et services, par le développement de nouveaux projets et par des modifications d'agrément à la demande du Conseil Départemental.

Nous avons poursuivi notre politique de partenariat et réseau notamment dans le prolongement du constat de l'an dernier concernant le nombre de public en situation de handicap dans nos différentes structures.

Nous constatons cette année que le nombre de jeunes ayant obtenu un diplôme a encore augmenté au sein de nos établissements, ce qui témoigne de l'investissement et du soutien qui leur sont apportés par nos équipes.

Une attention particulière a été portée sur les activités éducatives (culture, loisirs, sports, séjours) avec la volonté de développer toujours plus ces actions permettant l'inscription sociale du public accueilli.

L'ADSEA 28 fait entendre sa voix à travers les différentes instances auxquelles elle adhère et s'implique directement dans les revendications concernant la revalorisation des métiers et les taux d'encadrement nécessaires à un accompagnement de qualité sur les structures d'hébergement.

Cette année 2024, sur les établissements et services nous constatons des mouvements de personnels mais également la poursuite de la stabilisation de nos équipes. Nous notons que des personnels en poste choisissent régulièrement de s'orienter vers d'autres fonctions au sein de l'ADSEA 28.

Si la question des recrutements de personnels qualifiés reste sensible, nous observons une amélioration régulière depuis deux ans. Néanmoins cela reste un point de vigilance important qui nécessite de poursuivre une politique RH proactive. Nous avons effectué de nombreux recrutements du fait de l'extension de nos activités. Le bilan social présentera plus en détail les mouvements observés.

La politique volontariste de l'association s'est poursuivie en 2024, (amélioration de la gestion et de la diffusion des offres d'emploi, incitation à l'accueil de stagiaires et apprentis, recours à des CDD de remplacement qui se sont régulièrement transformés en CDI, embauche de certains stagiaires) et les efforts déployés par les structures pour accueillir les personnels, les apprentis et les stagiaires ont permis de recruter de façon efficace. Il faut souligner le travail de qualité effectué pour l'optimisation du plan de formation par l'Assistante de Direction du siège et le DRH ainsi que le suivi rigoureux des annonces par la secrétaire chargée d'accueil, responsable du site internet. En juin 2024 l'annonce de la signature de l'accord sur l'extension de la prime dite « Ségur » a répondu aux attentes des salariés. Néanmoins cette mesure qui nous est opposable, n'a pas été financée le Conseil Départemental et de ce fait nous avons dû en supporter le coût sur nos fonds propres ce qui fragilise notre trésorerie.

1- La vie des structures

Cette année 2024 est marquée par des développements d'activité, des créations mais également des modifications d'agrément.

1.1 Extensions et modifications d'agrément ou de fonctionnement

Le Service Educatif Renforcé d'Aide à Domicile (SERAD) a vu sa capacité portée à 60 mesures au 1^{er} juin 2024 avec l'octroi d'un temps plein de chef de Service et la création de 3 postes éducatifs à temps plein. En parallèle le Conseil Départemental a décidé d'internaliser les 130 mesures d'Aides Educatives Administratives (AED) confiées au service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ce qui a entraîné la perte de 3 postes éducatifs et a porté l'agrément du SAEMO à 750 mesures au lieu de 720.

Le SAEMO poursuit son action départementale et maintient son activité malgré de nombreux remplacements de personnels liés à des congés maternité. Il faut souligner le soutien et l'engagement des salariés qui ont accepté de prendre des missions supplémentaires pour soutenir l'activité du service.

Néanmoins les difficultés constatées au tribunal pour Enfants (postes non pourvus et arrêts maladie) a touché le service en retardant l'attribution des mesures. Cette situation se poursuit sur l'année 2025 et aura nécessairement des conséquences sur l'activité du service. A noter également que la création d'un service d'accompagnement des Tiers Digne de Confiance (TDC) avec sollicitation du transfert des dossiers de l'AEMO concernant l'accompagnement de ce public vers le nouveau service, aura également des conséquences sur l'activité 2025.

L'extension des mesures du SERAD et le départ volontaire de certains salariés ont permis d'éviter les licenciements économiques. Les postes de psychologues et de services administratifs n'ont pas été touchés par ces modifications.

L'Accueil Jeunes Majeurs (AJM) est désormais un Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) garantissant ainsi un financement pérenne. Le projet d'établissement a été présenté et validé lors du Conseil d'Administration du 28 septembre 2024. Les deux éducatrices sont désormais à temps plein sur le service du fait de la réorganisation du Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ). Les accompagnements concernent majoritairement des jeunes hommes entre 20 et 21 ans ce qui nous amène à envisager de solliciter un élargissement de l'âge de l'accompagnement jusqu'à 25 ans. L'évaluation HAS a eu lieu en janvier 2024 et les plans d'actions élaborés.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) continue à développer son action sur le département. Une salariée qui exerçait antérieurement à l'AEMO a pris le poste d'éducatrice à compter du 1^{er} novembre 2024. Le dispositif s'est redéfini sur la base du référentiel national des PAEJ-circ C2024-071.

Le Service d'Accueil Familial (SAF) a commencé l'année 2024 avec l'évaluation HAS qui lui a permis de poursuivre sa Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (DACQ). La situation RH s'est stabilisée. Les nouveaux locaux inaugurés en mars 2024 répondent aux besoins et sont bien investis. Pour rappel le placement familial et la médiation familiale partagent les locaux alors que l'Espace Rencontre a été délocalisé sur le site des Boissières qui offre une qualité d'accueil intéressante pour les familles du fait notamment de l'utilisation du Parc. **L'Accueil familial a vu sa capacité portée à 55 places en 2024** mais n'a pu atteindre cet objectif du fait du non-recrutement de professionnel et d'une baisse de l'adressage de situation liée en partie à la situation du tribunal pour Enfant.

L'Espace Rencontre (ER) et la Médiation Familiale (MF) poursuivent leurs missions avec la reconnaissance des partenaires et financeurs. Les liens entre l'ER et la MF se sont renforcés conformément aux conventions et référentiels en vigueur. L'Espace Rencontre a été sollicité par les juges pour réaliser des auditions de mineurs en amont des audiences JAF. Cela se mettra en place à partir d'avril 2025 avec intervention de nos salariés.

1.2 Extensions et créations

Le Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie (SAPA) a pris toute sa place sur le département et a développé plusieurs partenariats.

L'Association a répondu à un appel à projet de création d'un collectif d'accueil de 20 places, 12/18 ans, destiné à des Mineurs Non accompagnés (MNA) et nous avons été informés en 2024 que nous étions retenus. Dans ce cadre, le SAPA a obtenu l'attribution de 7 places supplémentaires dédiées aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) avec des moyens y afférent. Nous avons appris en mars 2025 que la capacité du service repasserait à 50 places du fait du plan de sobriété du Conseil Départemental.

L'Accueil Hébergement de Mineurs Non Accompagnés (AHMNA) a été créé et a ouvert avec montée en charge progressive le 14 octobre 2024. Pour ouvrir le dispositif AHMNA il a été décidé de réinvestir les chambres d'une aile du rez-de-chaussée du bâtiment des Boissières où les bureaux du SAPA avaient été installés. Il a fallu également réhabiliter des anciennes chambres et créer un espace sanitaire supplémentaire. Cela a entraîné la fin de la mise à disposition des locaux pour Solibio afin que les locaux du rez-de-chaussée puissent être utilisés pour le développement de cette nouvelle activité.

Dans le même temps nous avons recherché une maison pour installer le dispositif « Passerelle » du SAPA (3 chambres). Cette recherche s'est concrétisé début 2025 avec emménagement dans la nouvelle Passerelle.

Le Service de Prévention Spécialisée (SPS) a ouvert son antenne de Châteaudun en mai 2024 à la suite de notre réponse retenue dans le cadre d'un Appel à Projet. Le Service de Prévention Spécialisée

(SPS) a stabilisé son équipe qui est complète depuis le mois de mai 2024 et a développé de nouveaux projets sur l'antenne de Mainvilliers. Le SPS est resté rattaché directement à la Direction Générale sur l'année 2024. L'évaluation HAS a eu lieu en juin 2024 et des plans d'actions ont été élaborés.

1.3 Vie de nos autres structures

Le Pôle d'Accueil de Jour (PJA),

Le service a développé ses actions et renforcé ses accompagnements notamment en élargissant son ouverture au public et en augmentant le nombre de ses accueils. Le projet de service dont l'approbation avait été reportée à 2024, a été finalisé et présenté au Conseil d'Administration du 17 décembre 2024 qui l'a validé. A compter du 1^{er} janvier 2025 il a été décidé de modifier son appellation : désormais nous parlerons de **l'Accueil Educatif de Jour (AEJ)**. Une convention de partenariat interne a été élaborée avec le SHEMA au bénéfice des jeunes de la MECS déscolarisés.

Le Service de Réparation Pénale (SRP) qui a ouvert le 15 octobre 2022 a désormais un fonctionnement stabilisé. La qualité de ce service a été soulignée lors du dialogue budgétaire avec la DRPJJ et des rencontres avec les délégués du Procureur. Le service est bien repéré sur le département et a développé un réseau de partenaires élargissant les possibilités de mise en œuvre des mesures de réparation. Il faut noter l'absence de l'éducatrice sur quelques mois (congés maternité) mais le service a organisé un remplacement mobilisant ses ressources internes ce qui a permis d'assurer la continuité du service et la reprise de son poste par l'éducatrice en toute sérénité.

Le Pôle Mandataire poursuit et développe son action dans un contexte parfois complexe du fait des fragilités du public accueilli. Le nombre de mesures exercées a augmenté : 159 mesures (contre 146 mesures en 2023). Un peu plus de 80% du public a moins de 35 ans. Le service a présenté le nouveau projet d'établissement au Conseil d'Administration du 7 juin 2024 qui l'a validé. A cette occasion le changement de nom a été validé, le service est désormais nommé **Service de Protection Juridique des Majeurs (SPJM)**. Le service est en attente d'instructions concernant l'évaluation externe des SPJM.

Le Service d'Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents (SHEMA) stabilise progressivement sa situation en ressources humaines et reste vigilant sur sa situation financière. Son activité a été maintenue toute l'année à effectif complet mais avec de nouvelles exigences du financeur et de nombreux départ de jeunes en cours d'année. Le SHEMA s'est engagé sur la réécriture de son projet d'établissement. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) fonctionne régulièrement et se réunit au-delà du nombre minimum prévu par les textes témoignant ainsi de sa pertinence et de l'engagement des jeunes dans cette instance.

A noter : l'âge moyen des jeunes accueillis est en baisse (14 ans 5 mois contre 16 ans 6 mois en 2023). Il faut également constater un investissement plus important pour proposer des activités éducatives et/ou séjours dans la continuité des orientations impulsées en 2023.

L'évaluation a eu lieu en juin 2024.

L'augmentation du temps de médecin et d'infirmière est une plus-value importante pour cette structure ce qui a d'ailleurs été souligné par les évaluateurs. Le projet d'établissement sera présenté au Conseil d'Administration de juin 2025.

2- Une année 2024 où nous poursuivons la dynamique de changement et de réorganisation

2.1 La Direction Générale

La réorganisation des services du siège s'est effectuée : un nouveau DRH est arrivé le 2 janvier 2024 ainsi qu'un responsable comptable le 1^{er} février. La salariée titulaire du poste d'agent d'entretien a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2024. L'assistante de Direction a annoncé faire valoir ses droits à retraite en 2025.

2.2 La réorganisation associative du travail sur le plan comptable et financier

La réorganisation du travail a été lancée au niveau comptable sur l'ensemble de l'association depuis le mois de juillet 2022 avec la mise en place d'un rétroplanning annuel pour les différentes échéances financières associatives. Un contrôle accru du suivi budgétaire s'est organisé sur l'ensemble des structures de l'association se poursuit. Nous continuons à travailler avec un cabinet d'expert-comptable (ECA) afin d'effectuer un travail de fond sur notre organisation comptable.

Nous avons également poursuivi la politique des achats orientée vers le maximum de regroupements possibles pour réduire nos dépenses dans plusieurs domaines : fourniture d'énergie, réparation des véhicules, matériel informatique et copieurs, téléphonie, etc....

2.3 La réorganisation associative du travail sur le plan des ressources humaines commencée en décembre 2022 se poursuit. Le travail sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences a été affiné. La formation à l'utilisation du logiciel de gestion des plannings a eu lieu en 2024 mais force est de constater que le déploiement du progiciel sera plus long que prévu lors de la signature du contrat (en janvier 2022). Nous avons décidé en fin d'année de déployer progressivement avec des structures test à partir de décembre 2024.

Des documents nouveaux ont été élaborés :

- La trame d'entretien annuel qui sert de support à ces entretiens qui viennent en complément des entretiens professionnels obligatoires. Les entretiens annuels seront réalisés le premier semestre 2025
- Les délégations de pouvoirs de la Présidente à la Direction Générale, au DAF, au DRH et aux directeurs des ESMS ont été élaborées et seront mises en œuvre dès janvier 2025. Les fiches de postes seront finalisées à l'issue. Les directeurs établiront leur délégation de pouvoirs aux cadres intermédiaires.
- Des fiches de postes ont été ajoutées.

2.4 L'élection d'un nouveau Comité Social et Economique le 19 décembre 2024

Les élections pour renouveler le Comité Social et Economique se sont déroulées du 5 au 19 décembre 2024.

2.5 La restructuration patrimoniale

Outre les travaux pour la mise en place de l'AHMNA, la réflexion sur la restructuration des locaux du SHEMA s'est poursuivie. Le contexte budgétaire nous conduit à réfléchir sur différentes options qui seront travaillées dans la cadre de la Commission Patrimoine sur l'année 2025.

2.6 Le travail sur nos archives

Nous avons initié un travail avec les Archives Départementales sur le suivi et la gestion de nos archives. Le travail avec les personnels des Archives Départementales a commencé et se déploie dans les différentes structures. Nous sommes désormais en attente des consignes des Archives Départementales.

3- La démarche d'amélioration continue de la qualité et l'évaluation des services et établissements.

La Commission Qualité qui est devenue Commission de la Démarche continue d'Amélioration de la Qualité (COM DACQ) en avril 2022, a accompagné la mise en place de l'évaluation HAS qui a commencé d'octobre 2023 à juin 2024. En 2024 l'évaluation a concerné l'AJM, le SAF le SHEMA et le SPS. Ce travail a grandement mobilisé la Commission et les équipes. L'ensemble des rapports définitifs et leurs plans d'actions ont été transmis au Conseil Départemental le 3 octobre 2023 et en parallèle le suivi des plans d'actions a été engagé.

Une trame de plan de continuité de l'activité (PCA) associatif a été élaboré et doit être adapté dans chacune de nos structures.

En 2025 les chantiers seront nombreux :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de nos accueils en s'appuyant sur les retours de l'audit et des évaluations. Il s'agit de garantir un parcours sécurisé pour nos publics dans le plus grand respect de leurs droits fondamentaux et de faciliter leur accès à la scolarité, à la culture, aux loisirs et à l'insertion socio-professionnelle.
- Continuer à proposer des formations professionnalisantes permettant de développer les compétences des salariés ainsi que le renforcement de la culture et des référentiels communs associatifs. Une formation sur la laïcité se déroulera de septembre 2025 à janvier 2026.
- Développer encore davantage des actions collectives qu'on peut qualifier d'actions de cohésion permettant une meilleure connaissance interservices en lien avec le CSE.

- Améliorer les parcours intra associatif des usagers en organisant des groupes de travail et d'échange inter structures
- Optimiser l'organisation du service RH et finaliser le déploiement du logiciel « planning »
- Déployer le DUI (Dossier Usager Informatisé). L'ADSEA 28 répondra à l'appel à projet « ESMS numérique 2025 » afin de bénéficier d'un financement pour la mise en place et le déploiement du DUI au sein de ses établissements. Ce projet s'inscrit dans une volonté de modernisation des outils numériques au service de l'accompagnement des usagers. Un chef de projet informatique sera recruté pour piloter la mise en œuvre et accompagner les équipes.
- Finaliser une charte de bientraitance afin de la présenter à l'Assemblée Générale de juin 2025
- Engager une réflexion éthique associative et départementale ainsi qu'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Être source d'innovation lors de nos réponses aux appels à projet et force de proposition pour la transformation de l'offre

Notre association, acteur majeur du département auprès des publics fragiles et isolés, continuera à s'adapter aux évolutions constantes du travail social et restera une force de proposition et innovation pour l'année 2024. Je ne doute pas que les équipes en place s'engageront pleinement dans l'ensemble de ces actions au bénéfice des publics accompagnés.

Ces nombreux chantiers seront travaillés avec le Conseil d'Administration et le Bureau comme cela l'a été pendant cette année 2024. La bonne qualité de l'articulation du travail entre notre gouvernance et la dirigeance facilitant la cohérence des actions et, je l'espère, leur pleine réalisation.

Je vous remercie de votre présence à notre Assemblée Générale et de votre contribution à l'ensemble de nos actions.

Isabelle CAPPELLARO
Directrice générale

SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction et MECS	102 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site secondaire	39 rue Nicole - 28000 CHARTRES
SIRET	775 575 699 00266
FINESS	28 000 803 8
Equipe de direction :	Directeur : Nil RAHEM
	Chefs de service : - Aziz BOUZERIBA - Davy BRODIN
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) Assistance éducative ou mesure administrative
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	39 places (arrêté CD 28 du 24/01/2024)
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	2024

A. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :



Site 102 rue de Fresnay - 28000 Chartres (Direction et unité MECS principale)

a) Autorisation et agrément

La Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du SHEMA accueille et héberge **39** adolescents garçons et filles de 12 à 17 ans relevant des dispositifs d'assistance éducative (articles 375 et suivants du Code Civil) ou confiés dans le cadre de mesures administratives. Il est ouvert toute l'année sans interruption.

b) Financement

Le prix de journée est fixé par arrêté, par le département d'Eure-et-Loir qui, en application de l'article L 313-8 du CASF, détermine l'objectif annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement des établissements et des services médico-sociaux.

Le SHEMA dispose d'un budget annuel. Pour ce faire, un budget prévisionnel pour l'exercice suivant est adressé avant le 1^{er} novembre au Président du Conseil départemental. Ce budget est étudié par le Département qui chiffre la nature des dépenses annuelles à engager et accorde les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. A l'issue de l'étude budgétaire et de la procédure contradictoire, qui comprendra au moins une rencontre avec notre service gestionnaire, le Président du Conseil départemental arrête le prix de journée.

c) Les missions générales

Ses missions sont définies par l'article L. 312-1 du Code de l'Action sociale et de la Famille (CASF) :

« Les maisons d'enfants à caractère social sont des établissements destinés à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent, en lien avec leur famille, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique, favorables à l'épanouissement de leur personnalité et à leur insertion professionnelle. Elles pourvoient à l'ensemble des besoins des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec leur famille, leur représentant légal, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et les juges pour enfants ».

Il est habilité à recevoir des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. La maison d'enfants à caractère social accueille pour des séjours de durée variable les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

B. LES FAITS MARQUANTS :

- Évaluation HAS : mobilisation collective et reconnaissance externe

L'un des temps forts de l'année fut la réalisation de l'évaluation externe conduite par la HAS, qui a mobilisé un COPIL dédié, en lien avec la DACQ et la commission associative. La démarche d'autoévaluation préalable a permis une réelle appropriation des enjeux qualité par les équipes. Les

résultats obtenus, encourageants, ont confirmé la pertinence de nos pratiques éducatives et organisationnelles.

- **Mise en place du Conseil de la Vie Sociale (CVS) et participation des jeunes**

L'année 2024 a marqué la mise en place effective du Conseil de la Vie Sociale (CVS) au sein de la MECS SHEMA. Cette instance, essentielle à la participation des jeunes dans la vie collective de l'établissement, a tenu **4 réunions**.

La participation des jeunes a été active et constructive, démontrant un intérêt réel pour les questions touchant à leur quotidien. Les thèmes abordés ont été variés :

- **Conditions de vie matérielle** : demandes d'aménagements (sacs de frappe, transats, peinture des chambres, meubles de cuisine), amélioration du confort (pompeaux de douche, eau chaude, Wi-Fi).
- **Expression individuelle et collective** : échanges sur l'usage de l'argent de poche, demande d'augmentation des budgets hygiène, coiffure et vêture, et le souhait d'un choix plus personnalisé pour les produits d'hygiène.
À noter qu'en réponse à une demande récurrente des jeunes filles, le budget « hygiène » a été revalorisé spécifiquement afin de couvrir les besoins en protections périodiques, favorisant ainsi un meilleur respect de leur intimité et de leur dignité.
- **Vie collective** : proposition d'événements fédérateurs, retours positifs sur les camps et activités intergroupes.
- **Dialogue éducatif** : réflexion sur la relation avec les équipes éducatives, demande d'un meilleur suivi scolaire et d'un renforcement des réunions de groupe.
- **Sécurité et cadre de vie** : remontées sur les équipements vétustes et sur les règles d'utilisation des espaces extérieurs.

Le CVS s'est imposé comme un espace de dialogue et de co-construction, favorisant la responsabilisation des jeunes et contribuant à une meilleure compréhension mutuelle entre professionnels et usagers. Cette dynamique participative sera renforcée en 2025 par des outils complémentaires (boîte à idées par groupe, fiches actions collaboratives) et une implication des jeunes dans la réécriture du projet de service, notamment sur les règles de vie collective.

- **Élaboration du nouveau projet d'établissement 2025–2030**

L'année 2024 a été marquée par le lancement de la rédaction du nouveau projet d'établissement pour la période 2025–2030, dans une dynamique participative forte. Un COPIL Projet a été constitué et accompagné par une consultante externe, permettant de fédérer les équipes autour d'un cadre partagé, cohérent, et aligné sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et les orientations associatives.

La rédaction du projet s'est poursuivie jusqu'en avril 2025. Toutefois, l'implication importante des équipes dans la préparation et la conduite de l'évaluation HAS sur 2024 a entraîné un léger décalage du calendrier initial. La finalisation et la validation du projet d'établissement sont prévues dans le courant de l'année 2025.

- **Renforcement de la cellule médicale et articulation avec les équipes éducatives**

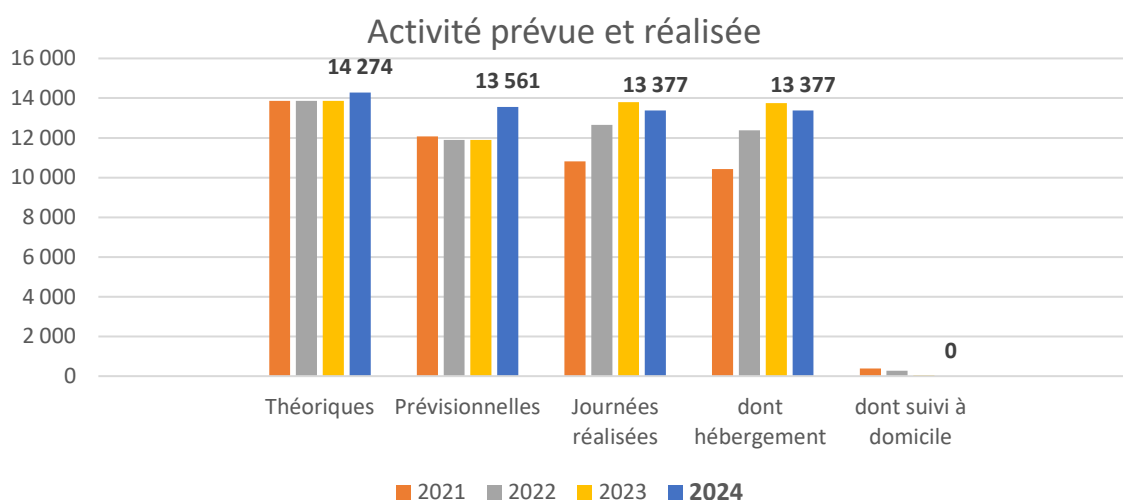
En 2024, la MECS SHEMA a renforcé son accompagnement médico-psychologique en augmentant le temps de présence de l'infirmière, passé de 0,25 ETP à 0,50 ETP, et en étendant l'intervention du médecin sur deux créneaux hebdomadaires (lundi et mercredi en soirée). Cette évolution a permis la mise en place d'une véritable cellule médico-psychologique intégrant également les psychologues de l'établissement. Ce renforcement vise à mieux répondre aux besoins de santé physique et psychique des jeunes accueillis, dans une logique de prévention, de repérage précoce et de suivi régulier. Cette nouvelle organisation a nécessité un important travail d'articulation avec les équipes éducatives, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions et de formalisation de ses protocoles médicaux. Cette démarche s'est appuyée sur le guide technique "Qualité de la prise en charge médicamenteuse des mineurs et jeunes majeurs en ESSMS". Ce document a permis d'inspirer la rédaction de protocoles adaptés à notre structure, garantissant une meilleure sécurisation du circuit du médicament à chaque étape : prescription, stockage, aide à la prise, traçabilité. Ces protocoles, validés

par notre médecin, ont été élaborés en lien avec les recommandations de la HAS, et intègrent des outils opérationnels (feuilles de suivi, procédures de vérification, consignes en cas de refus ou d'oubli de prise).

- Equipes éducatives :

L'année 2024 a vu l'arrivée de 6 nouveaux professionnels éducatifs, soit un tiers de l'équipe. Si cette dynamique de renouvellement apporte des nouvelles compétences, elle pose aussi un défi de stabilisation, notamment sur ce dernier tiers, en raison de tensions en recrutement dans le secteur. Les équipes, malgré ces mouvements, sont restées mobilisées et engagées, proposant comme chaque année des séjours éducatifs extérieurs avec un vrai sens pédagogique et social. Ces séjours participent à l'ouverture des jeunes, à leur socialisation et à l'acquisition de compétences d'autonomie.

C. ACTIVITE GLOBALE :



L'activité 2024 de la MECS SHEMA s'est traduite par un taux d'occupation de 93,7 %, avec 13 377 journées réalisées pour 13 561 prévisionnelles. Si un écart déficitaire de 184 journées est à relever, celui-ci demeure très limité au regard des aléas de fonctionnement spécifiques au dernier trimestre. En effet, cette légère baisse d'activité s'explique principalement par un nombre important de départs en fin d'année, conjugué à une diminution conjoncturelle des demandes d'accueil sur cette même période.

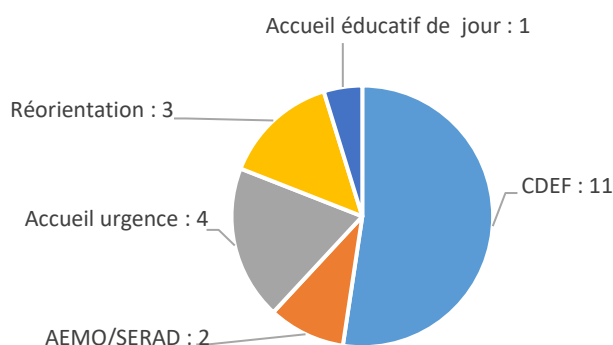
Cette progression continue depuis 2022 illustre :

- Une réponse rapide et adaptée à la demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans un contexte de tension croissante sur les dispositifs d'accueil.
- Une attractivité confirmée de la MECS, nourrie par l'engagement professionnel des équipes.
- Une meilleure stabilisation des parcours, limitant les ruptures de placement et facilitant la continuité des parcours.

Par ailleurs, il convient de souligner la grande réactivité de la structure tout au long de l'année 2024 pour répondre à des demandes d'accueil en urgence, en dehors de notre procédure d'admission. Cette flexibilité, bien que non inscrite dans nos missions réglementaires, témoigne de notre sens des responsabilités collectives dans la prise en charge des situations critiques et de notre capacité à nous mobiliser avec agilité, dans l'intérêt supérieur des enfants.

D. POPULATION ACCUEILLIE ET CARACTERISTIQUES :

a) Origine de la demande d'admission :



Les jeunes sont principalement orientés vers le SHEMA par le CDEF via la chargée de régulation des placements du Département. Il faut souligner l'augmentation des accueils en urgence en 2024 qui représente 19% des admissions.

b) Nombre de jeunes accueillis :

Sur l'année 2024 nous notons :

- 21 entrées
- 18 sorties

Soit au 31 décembre 2024 : 37 adolescents présents.

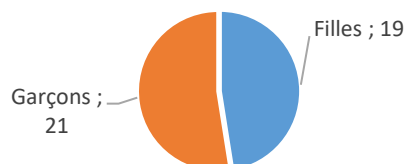
Sur l'ensemble de l'année 2024, c'est un total de 40 jeunes qui ont été accueillis.

Type de mesures :

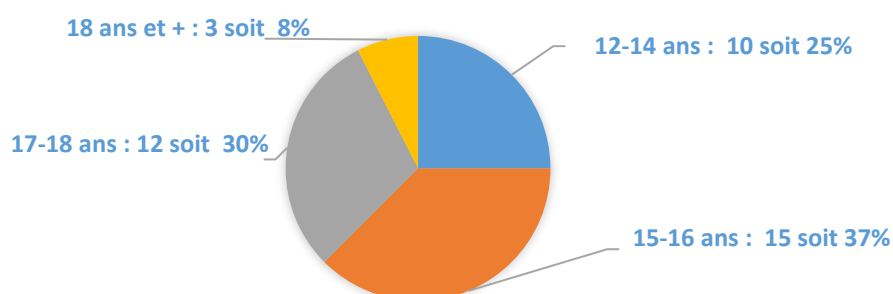
- 39 mesures judiciaires,
- 1 mesure administrative.

c) Répartition par genre

Nous notons en 2024, une répartition quasi identique entre le nombre de filles et le nombre de garçons.



d) Répartition par tranches d'âges de 40 jeunes accueillis sur l'année :



L'année 2024 marque une évolution significative dans la composition des effectifs accueillis. L'âge moyen des jeunes accueillis s'établit à 14 ans et 5 mois, contre 16 ans et 6 mois en 2023. Cette baisse importante résulte d'un rajeunissement volontaire des effectifs, favorisé par de nombreux départs de jeunes présents depuis plusieurs années, notamment des adolescents proches de la majorité.

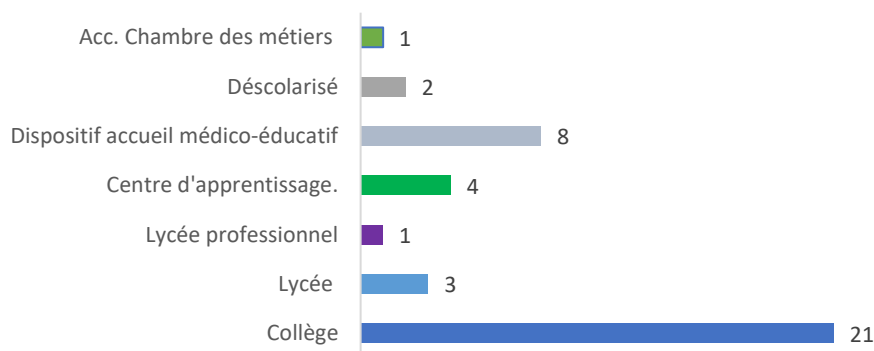
Ce renouvellement a conduit les équipes éducatives à adapter leur posture et les règles de vie des groupes, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de cette population plus jeune. Pour autant, 38 % des jeunes accueillis ont encore plus de 16 ans, ce qui impose de maintenir un accompagnement actif vers la sortie du dispositif, avec un travail soutenu sur l'autonomie, la scolarité, la formation et l'insertion.

e) Jeunes reconnus en situation de handicap

Le nombre de jeunes ayant une notification MDA et donc reconnus en situation de handicap se stabilise autour de 32.5% de notre effectif soit 13 jeunes.

Notre établissement accueille un nombre significatif d'enfants à double vulnérabilité, nécessitant un suivi médico-social et une mesure de protection de l'enfance. Cette situation exige une adaptation continue de nos pratiques éducatives. Une collaboration étroite avec les DAME est essentielle, nécessitant une coordination régulière, des réunions interdisciplinaires et un partage d'informations pour assurer un accompagnement global et cohérent. Bien que l'accompagnement de ces enfants pose des défis en termes de ressources et de formation, elle offre également l'opportunité de développer des pratiques innovantes et de renforcer les collaborations inter-institutionnelles, améliorant ainsi l'efficacité de notre intervention.

f) Situation scolaire des jeunes accueillis.



Les jeunes accueillis âgés en moyenne de 14 ans et 5 mois se trouvent à un tournant important de leur vie, où les préoccupations concernant leur avenir professionnel et l'accès à leur autonomie dominent. A cet âge, les interrogations sur leur devenir entraînent souvent des ruptures de scolarité et des réorientations fréquentes. Les équipes éducatives doivent rassurer ces jeunes sur leurs compétences et renforcer leur estime de soi. En parallèle, faciliter l'accès à des stages et des immersions professionnelles permet d'ouvrir leurs horizons, de les exposer à différents métiers et d'acquérir une expérience pratique précieuse. Nous devons leur manifester notre soutien constant, leur montrant qu'ils possèdent les ressources nécessaires pour réussir et s'intégrer socialement et professionnellement. Grâce à ces stratégies d'accompagnement, nous pouvons aider ces jeunes à surmonter les défis scolaires et personnels, favorisant ainsi leur épanouissement et leur réussite future.

g) Activités extérieures :



L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions éducatives personnalisées et collectives, visant à favoriser le développement global des jeunes, dans une approche fondée sur la valorisation des compétences et l'expression de chacun.

Chaque adolescent accueilli a pu accéder à une activité régulière, choisie selon ses goûts et appétences : pratiques sportives (football, natation, équitation...), artistiques (musique, dessin, danse, théâtre...), culturelles ou manuelles. Ces activités ne sont pas de simples loisirs ; elles représentent de véritables leviers

thérapeutiques permettant de canaliser les tensions, renforcer l'estime de soi, favoriser l'expression personnelle.

Des séjours éducatifs hors les murs (camps), organisés durant les vacances scolaires, ont permis aux groupes de vie de sortir du cadre institutionnel et de vivre des expériences immersives en lien avec la nature, la culture ou la vie en collectivité. Ces temps forts favorisent :

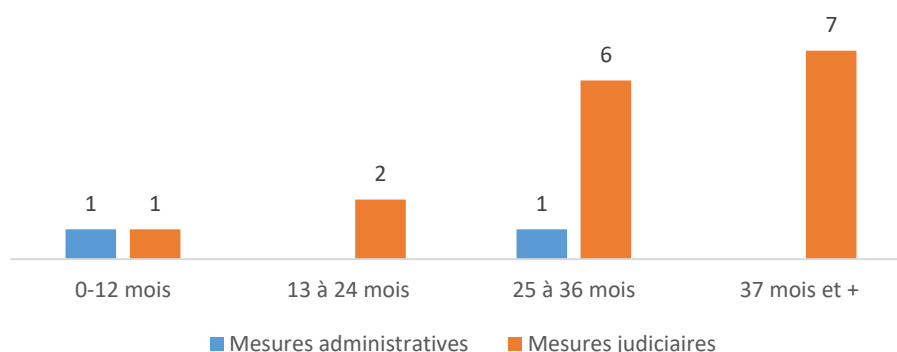
- la cohésion de groupe,
- l'apprentissage de l'autonomie et du respect des règles,
- le développement d'un rapport différent et apaisé entre professionnels et jeunes.

Ces choix traduisent la volonté de dépasser la seule logique d'hébergement pour proposer un cadre de vie structurant, riche, porteur de sens et de perspectives.

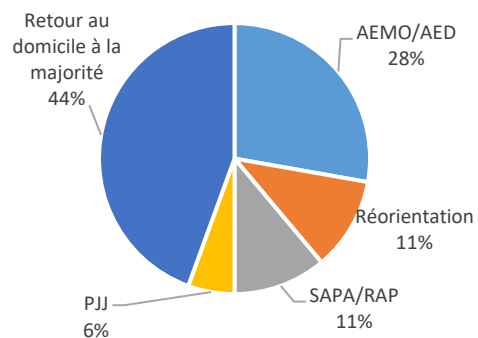


h) Les modalités de sorties des jeunes

Durée des différentes mesures



Orientation à la sortie	Nombre
AEMO/AED	5
Réorientation	2
SAPA/RAP	2
PJJ	1
Retour au domicile à la majorité	8
Total	18



Témoignages sur le ressenti de la vie au foyer

Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, nous avons été amenés à recueillir les témoignages par écrit de différents jeunes, professionnels et partenaires dont nous livrons ici un extrait :

Ainsi une jeune fille de 16 ans et demi qui, à ce jour ; a quitté la MECS écrit :

« Mon rôle en tant que présidente du conseil de vie sociale du SHEMA m'a beaucoup apporté rien que dans le but d'améliorer les conditions de vie des jeunes du foyer ceci était ma principale source de motivation (une réussite pour moi : l'augmentation du budget hygiène pour les protections périodiques).

Ce rôle m'a aussi apporté en tant que prise de parole et m'a aider à travailler mon élocution J'en garde un bon souvenir.

J'espère que ce rôle sera repris par une personne autant impliqué dans ce rôle que moi et qui aura comme réel but d'améliorer les conditions de vies des jeunes accueillis .

En ce qui concerne mon accompagnement personnel, j'ai était énormément accompagné et écouter par certains membres de l'équipe éducative (car ceux présents actuellement n'était pas encore là durant ma présence au SHEMA)

Mon placement m'a beaucoup apporté (maturité, autonomie, confiance en moi ainsi que la capacité de me mettre à la place des autres)

Au sein du SHEMA j'ai le ressenti que le bien être du jeune est prioritaire dans les décision et projets de tout le personnel qui travaille dans cette structure (direction administration et équipe éducative)

Des activités ainsi que des camps sont organisées dans le but de renforcer la cohésion de groupe et l'autonomie (plus pour les camps)

Des soirée "à thèmes" sont également organisés ce qui permet à tous de garder de bon souvenir de notre passage au SHEMA »

Une éducatrice témoigne de son expérience au retour d'un séjour éducatif :

« Pour tenter de donner une nouvelle dynamique, nous avons organisé ce mini séjour. Il nous semblait nécessaire de rompre avec le quotidien, et de faire une rupture avec Chartres et aussi avoir des rapports plus sereins entre enfants et adultes.

Les garçons semblent avoir passé un bon moment. Comme à chaque camp nous découvrons des jeunes agréables, à l'écoute, ainsi que dans l'échange et le partage de leur expérience, de leur voyage ou visite qu'ils ont pu faire avant leur placement. »

E. LES PERSPECTIVES :

- ⇒ Poursuivre le travail d'appropriation du projet d'établissement 2025–2030 par le COPIL suivi PE
- ⇒ Renforcer la continuité éducative par la stabilisation des équipes
- ⇒ Développer l'accompagnement à l'autonomie des jeunes de plus de 16 ans, en structurant l'accompagnement sur les « Passerelles »
- ⇒ Poursuivre et valoriser la participation des jeunes à la vie collective
- ⇒ Mise en œuvre du plan d'action post-évaluation HAS.

Nil RAHEM
Directeur

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

Accueil
familial

Espace
Rencontre

Médiation
familiale

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	32 rue Jean Rostand – 28300 MAINVILLIERS
Mail direction	saf@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00316
FINESS	28 050 042 2
Equipe de direction :	Directrice : Catherine GATEAU
	Chef de service : Nicolas THEVENIN-GAILLARD
Catégorie	Placement familial
Population accueillie :	Filles et garçons de 0 à 18 ans (21 ans avec CJM)
Autorisation	Arrêté n° ARNT260180020 du 26/02/2018 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Capacité	55 places
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation	29/30 janvier 2024
Catégorie	Espace de rencontre
Population accueillie	Enfants et familles
Agrément préfectoral	Arrêté n°2013189-0002 du 08/07/2013
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis
Catégorie	Médiation familiale
Population accueillie	Couples, familles et adolescents
Convention	CAF 28 et Cour d'Appel
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

Accueil familial

A - MISSIONS PRINCIPALES :

Le placement familial est « Un dispositif institutionnel d'accompagnement et d'hébergement permettant de prendre en charge de façon permanente, pluridisciplinaire et individualisée un enfant confié par l'institution judiciaire ou administrative, dans une autre famille (Famille d'Accueil) que la sienne afin de résoudre une situation de danger le concernant, tout en respectant son identité, ses origines, sa filiation ». L'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs s'inscrivent dans une mission de protection de l'enfance. Le service évolue pour intervenir au plus près des familles accompagnées afin de mobiliser les ressources de chacun. Les missions d'un accueil familial sont la protection, l'accueil de mineurs (majeurs jusqu'à 21 ans), leur soutien matériel, éducatif, psychologique.

B - FAITS MARQUANTS :

- L'année 2024 a débuté par l'évaluation HAS fin janvier. La dynamique d'auto-évaluation avait été enclenchée en 2023 avec la Commission DACQ et a permis d'accueillir sereinement les évaluateurs pour cet exercice en rendant compte de nos pratiques professionnelles et de notre activité.
- La dynamique de travail impulsée fin 2023 s'est poursuivie en 2024 avec une stabilisation de l'équipe éducative, la poursuite des projets d'activité, l'atelier « conte » à l'initiative des 2 psychologues, ainsi que des ateliers éducatifs destinés aux enfants animés par les éducateurs. Le poste de chef de service a été augmenté à un temps plein, étayant ainsi davantage l'équipe. Le service a maintenu l'accueil de stagiaires et apprenti qui concourent également à cette dynamique de travail. Les moments conviviaux sont toujours autant appréciés (fête de fin d'année, pique-nique en juin) ; le service a bénéficié en décembre d'un projet d'étudiantes en Master pour offrir des cadeaux aux enfants du service dans un esprit de solidarité.
- Pour autant, le service n'a pas pu faire autant d'accueils que prévus du fait d'arrêts maladie d'assistants familiaux et du recrutement d'une seule assistante familiale en 2024. L'augmentation du double employeur en 2024 restreint également le nombre d'agrément disponibles pour le placement familial. Le départ à la retraite de la secrétaire comptable fin août, et la difficulté à recruter sur ce poste, ont fortement sollicité la direction du service. L'appui et l'accompagnement des fonctions support de la direction générale ont garanti une continuité de service.
- L'inauguration des nouveaux locaux à Mainvilliers a eu lieu en mars, réunissant pour un temps convivial, administrateurs et professionnels de l'association, ainsi que nos partenaires. L'équipe sur le site à Mainvilliers a pleinement apprécié la qualité des nouveaux locaux, l'accessibilité et un agencement des bureaux qui participent à la qualité au travail.
- Dans le cadre de l'application de la Loi Taquet, le service poursuit la mise en œuvre de la réforme du statut des assistants familiaux. Au-delà de l'aspect financier (revalorisation salariale et application du Ségur en 2024), il s'agit aussi et surtout d'intégrer pleinement les assistants familiaux à l'équipe pluriprofessionnelle. Ainsi les assistants familiaux participent à tour de rôle aux réunions hebdomadaires ; ils ont pu bénéficier également d'une sensibilisation à l'informatique pour tous avant d'accéder au logiciel NEMO dédié aux suivis et prises en charge des enfants confiés. Cela a contribué à dématérialiser d'autant plus l'ensemble des dossiers des enfants et de faciliter l'accès et le partage des informations dans l'intérêt du suivi des enfants et de leur famille.

C - L'ACTIVITE :

	2021	2022	2023	2024
Journées prévues	18250	18250	18250	20130
Journées réalisées	18558	18657	18654	18908

En 2024 au vu d'une activité soutenue depuis 2021 (sortie de crise sanitaire), le CD28 a augmenté notre capacité d'accueil pour 2024 nous amenant à une prévision de 20310 journées. La réalité du nombre d'agrément disponibles, avec des arrêts maladie et un congé maternité, ne nous ont pas permis d'atteindre le nombre de journées prévues. Si notre service avait maintenu son activité à 50 enfants, nous aurions terminé l'année 2024 en excédent de 658 journées.

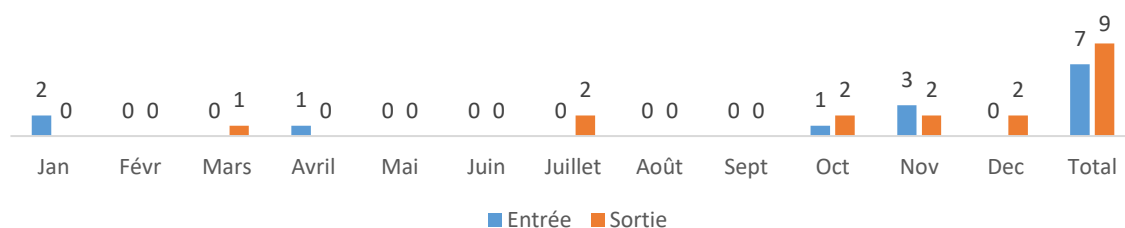
Tous les enfants de + 3 ans bénéficient chaque année d'une activité sportive ou culturelle, en fonction de leur intérêt et besoin, cette activité est précisée dans leur projet individualisé. :

- 32 enfants font une activité sportive au sein de clubs. La plupart des enfants ont pris des cours de natation.
- D'autres enfants bénéficient d'activités diverses : adhésion à un conservatoire de musique, à un club de poterie, un club d'échec, de la baby gym.
- Les petits sont abonnés à un magazine.
- 5 enfants font partie de conseils municipaux jeunes ;
- Un adolescent est jeune sapeur-pompier.

En 2024, les enfants ont très peu bénéficié de CLSH et de colonies de vacances. Les coûts demandés pour ces séjours ne sont pas compatibles avec les budgets octroyés.

Le service favorise les invitations chez des amis que ce soit pour un après-midi, une soirée ou un week-end, en fonction de l'âge des enfants, sous réserve de l'accord des parents ou de l'ASE en fonction du statut de l'enfant. Les autorisations et les démarches administratives afférentes sont souvent un frein à cette ouverture vers l'extérieur pour les enfants.

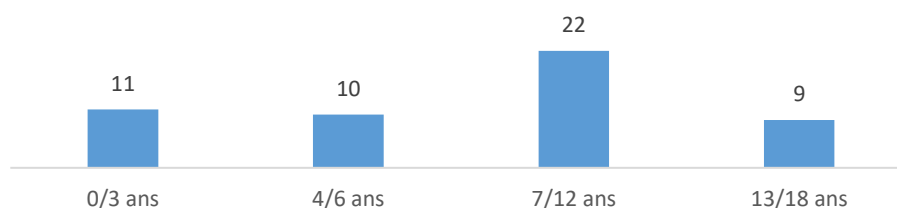
- Mouvements en 2024



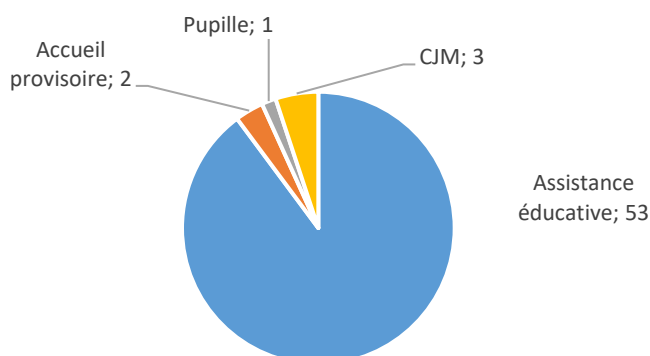
Au 31 décembre 2024, nous avons 52 enfants (contre 54 au 31/12/2023). 7 enfants dont 2 fratries, un bébé et 2 pré-adolescents ont été accueillis. La durée moyenne de placement pour les enfants sortis est de 6 ans (le plus long placement étant de 18 ans et le plus court de 7 mois).

Aucun retour en famille n'a été fait en 2024, ce sont uniquement des réorientations vers des MECS et au CDEF, ainsi que des sorties de jeunes majeurs.

- Répartition par âge des enfants au 31 décembre 2024 :

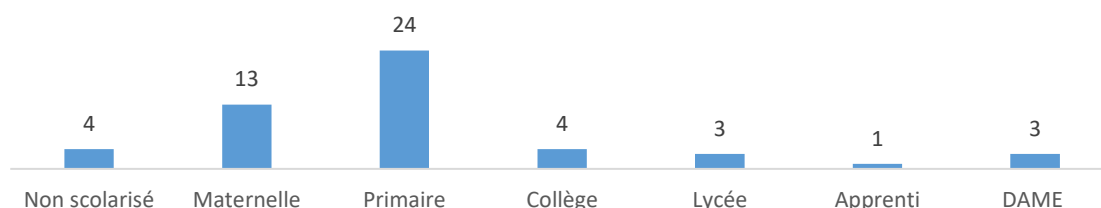


- Répartition des 59 enfants accueillis en 2024 par type d'accueil et/ou statut :



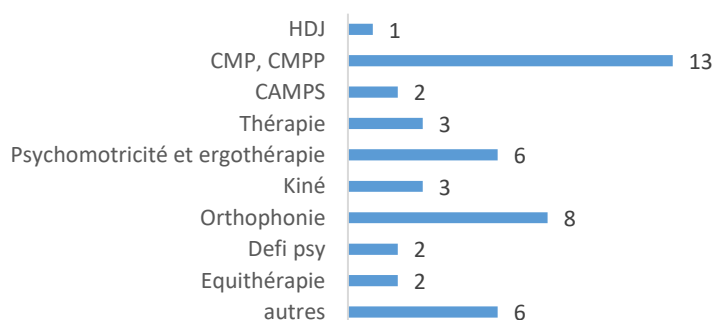
Sur les **53** enfants confiés au titre de l'assistance éducative, **3** enfants étaient en situation de délaissement parental.

- Situation scolaire des enfants accueillis au 31 décembre 2024 :



Un enfant est scolarisé à temps partiel avec prise en charge en hôpital de jour et un second a été déscolarisé plusieurs mois faute d'orientation scolaire adaptée et de prise en charge du transport (problématique MDA hors département 28).

- Nature de l'étayage à la prise en charge :



Au 31/12/2024

Notification MDA : **12**

Prise en charge de soins : **33**

Des suivis en libéral viennent pallier à l'insuffisance des prises en charge dans le cadre des DAME, CAMPS, CMP ...

Autres : prises en charge spécifiques (prématurité, bébé secoué, troubles génétiques)

- **Motifs de placement pour les accueils en 2024 :**

Le service a accueilli :

- 1 fratrie dans un contexte de violences conjugales et de carences,
- 3 enfants dans des contextes de parents avec troubles psychiatriques,
- 1 mise à l'abri dans un contexte de haut conflit familial,
- 1 accueil provisoire chez des TDC pour des raisons médicales.

D - PERSPECTIVES :

- Poursuivre l'évolution du service en tenant compte de notre plan d'action défini après l'évaluation externe et avec l'application des fiches action, contribuant ainsi à la démarche d'amélioration continue de la qualité. La mise en œuvre du plan d'action ne pourra se faire qu'avec le travail de réflexion déjà en cours avec les professionnels du service dans toutes les instances existantes.
- Le placement familial revient pour 2025 à son agrément initial à 50 places, tout en restant attentif aux demandes du Conseil Départemental pour des accueils supplémentaires si des possibilités d'accueil se libéraient.
- Développer de nouveaux projets collectifs : réflexion autour de la mise en place d'un CVS et d'un groupe « collégien » sur les relations affectives, ainsi qu'un groupe de travail sur l'harmonisation des pratiques des visites parent/enfant.
- Maintenir l'offre de formation collective transversale qui contribue à fédérer les professionnels autour de valeurs communes
- Accompagner les professionnels au développement du nouveau progiciel et favoriser l'utilisation du numérique pour faciliter le partage d'information et la communication

Catherine GATEAU
Directrice

Espace Rencontre

A - MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

L'Espace de Rencontre est un dispositif qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'Espace de Rencontre est missionné pour permettre à un parent, ou autre membre de la famille, d'exercer un droit de visite, reconstruire ou restaurer un lien à son enfant, mettre des mots sur des événements passés qui ont contribué à rompre la relation.

Au vu des différents services et établissements de l'ADSEA28, les familles que nous accompagnons peuvent bénéficier de différentes prises en charge complémentaires leur apportant ainsi aide, soutien et conseil nécessaires à l'évolution de leur situation, en fonction de leurs besoins.

B - FAITS MARQUANTS :

- Dans le cadre de nos conventions : poursuite d'un travail de partenariat avec la CAF, la Cour d'Appel de Versailles et le tribunal judiciaire de Chartres qui permet d'ajuster nos pratiques aux besoins du public.
- Suite au déménagement fin 2023, l'Espace de Rencontre a aménagé des espaces dédiés dans le château au cœur du parc des Boissières. Le réaménagement des espaces au 1^{er} étage, en lien avec l'équipe de prévention spécialisée, a permis à l'équipe de prendre ses marques. Les salles du rez-de-chaussée, partagées avec l'accueil éducatif de jour, ont également été adaptées au fur et à mesure aux besoins du public. Des espaces de visite sont provisoirement installés à proximité du château amenant de la diversité à nos propositions de mises en lien.
- La configuration de l'équipe s'est modifiée en 2024 avec le recrutement en septembre 2024 d'un coordonnateur, remplaçant ainsi le temps partiel de chef de service et permettant une présence en continu sur l'Espace de Rencontre. La démission de 2 intervenantes en 2024 a nécessité une mobilisation de la direction pour maintenir l'activité ; la solidarité associative avec des interventions d'éducateurs du SHEMA a contribué à cet équilibre.
- Les familles accueillies ont exprimé auprès des intervenants et du tribunal leur satisfaction s'agissant de notre nouveau cadre d'accueil. La présence de stagiaires a permis d'expérimenter des projets collectifs (atelier cuisine), sur des temps de rencontre les mercredis et samedis, apportant ainsi de nouveaux supports à la reconstruction du lien parent/enfant.

C - ACTIVITE :

	Nature	Total
Dossiers traités	158 JAF (dont 1 conventionnel et 11 ordonnances de protection) et 70 JE	228
Entretiens préalables	190 en JAF 90 JE	280
Enfants accueillis		281
Visites		1 388

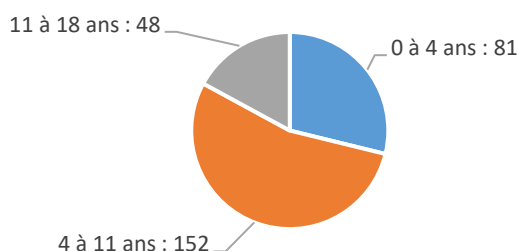
Les $\frac{3}{4}$ des visites se font dans nos locaux, $\frac{1}{4}$ des familles ont des droits de sortie.

Nous avons une stabilité des dossiers par rapport à 2023, de nombreuses audiences ont fait l'objet de renvoi et d'attentes de plusieurs mois supplémentaires pour les familles. L'Espace de Rencontre a maintenu son engagement de limiter l'attente entre le 1^{er} appel des parents et la mise en place du calendrier. La vacance de poste d'intervenant en 2024 nous a amenés à modifier provisoirement nos pratiques habituelles tout en respectant notre référentiel.

Nous avons pu réaliser davantage de visites grâce aux nouveaux locaux qui ont permis de mettre à disposition davantage d'espaces.

42 dossiers n'ont pas eu de suite du fait de l'absence de l'une des deux parties ou de l'absence récurrente du parent visiteur aux visites. L'éloignement géographique de ces parents complexifie la mise en lien et sa régularité.

Profil des personnes reçues en Espace de Rencontre :



La tranche d'âge des 4/11 ans reste prépondérante chaque année. Les 15/18 ans sont peu représentés car peu accessibles à ce type de dispositif et sont réorientés vers la médiation parent/ado qui correspond davantage à leur besoin d'espace de parole et de prise en compte de leur rythme dans la reconstruction du lien au parent concerné.

Les dossiers en conventionnel restent à la marge, même si début 2025 nous avons perçu une augmentation en lien avec les reports d'audience et la recherche d'alternative.

Nous n'avons eu aucun dossier en JAF avec des grands-parents, ces dossiers sont uniquement présents en JE avec des Tiers dignes de confiance.

Nous sommes de plus en plus confrontés à des dossiers où la notion de haut-conflit envahit l'espace de communication entre les deux parties. Ce sont des situations où les conflits sont là depuis plus de 5 ans, avec le plus souvent d'anciennes situations de violences conjugales.

Au vu des difficultés récurrentes à trouver des créneaux disponibles pour les visites, nous avons constaté une augmentation des prises en charge en soin des enfants concernés. Une dizaine d'enfants porteurs de handicap ont également été accueillis en 2024.

L'accueil d'enfants, pour lesquels une procédure pénale en parallèle est en cours, reste difficile à gérer car cela demande une présence accrue en visite, alors même que nous ne sommes pas en protection de l'enfance. Les intervenants doivent sécuriser les enfants en visite et nous avons dû interrompre un certain nombre de visites et pris davantage de temps en amont avec les enfants pour mettre des mots sur leurs émotions. La difficulté est souvent de séparer ce qui est de l'ordre du conflit parental et de la peur du parent hébergeant, des craintes que peut exprimer l'enfant.

D - LE LIEN ENTRE LA MEDIATION FAMILIALE ET L'ESPACE DE RENCONTRE :

Le lien entre l'Espace de rencontre et la médiation familiale est toujours favorisé pour donner une autre alternative à des situations où le conflit dépasse les missions de l'Espace de Rencontre.

La reprise de lien entre un adolescent et son parent nécessite des temps d'échanges dédiés à chacun pour laisser place à l'expression et comprendre ce qui fait blocage avant d'envisager de pouvoir le travailler. La médiation parent/adolescent serait un préalable à l'organisation du droit de visite en espace de Rencontre.

E – PARTENARIAT :

Partenaires financiers : CAF d'Eure et Loir, Cour d'Appel de Versailles et MSA

Le Conseil Départemental facture à l'acte des visites et entretiens dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le service maintient des liens réguliers avec les magistrats pour réfléchir ensemble sur l'évolution de nos pratiques.

Partenaires extérieurs : service de protection judiciaire pour adultes, centres de soin, secteur social, Education nationale, autres associations, ASSOEDY, CIDFF, écoles du travail social, Commission famille du Barreau de Chartres...

L'Espace de Rencontre est adhérent et participe aux espaces de réflexion de la FFER et la FENAMEF.

F – PERSPECTIVES :

- Formation des nouveaux salariés (sur l'accueil du public et la coordination de service) et maintien des compétences dans le domaine du soutien à la parentalité, des violences conjugales mais aussi du recueil de la parole de l'enfant.
- Poursuite de la promotion de l'Espace de Rencontre auprès de nos partenaires et du public afin que les orientations vers ce dispositif soient à bon escient. Les permanences, plus spécifiques pour la médiation familiale dans les Maisons de justice à Dreux et Chartres, participent à cette promotion et à la création d'un réseau partenarial plus élargi.
- Mise en place de la plate-forme JAFER qui permet une visibilité de l'ensemble des espaces de rencontre, une actualisation de nos coordonnées et de nos pratiques sur le site dédié. La liste d'attente sera ainsi actualisée chaque mois. Cette plate-forme permet aux juges d'orienter au mieux les dossiers et de transmettre les informations actualisées aux parties lors de l'audience.
- Accueil d'une stagiaire 3^{ème} année d'éducatrice spécialisée avec un projet d'action sur la thématique des émotions, projet valorisé sur la plate-forme Elan de la CAF.
- Développement des actions collectives avec des ateliers sur des temps forts de rencontre les mercredis et samedis (atelier cuisine, jardinage, jeux de société collectifs) ; la présence d'une stagiaire permettra d'aménager les mercredis et certains samedis ces temps collectifs.
- Aménagement des espaces extérieurs pour permettre aux familles de rester dans le parc des demi-journées.
- A la demande du tribunal judiciaire, des intervenants, médiateurs familiaux et professionnels qualifiés, seront sollicités 3 mercredis par mois à partir d'avril 2025 pour réaliser des auditions d'enfants en amont de l'audience devant les JAF. L'Espace de Rencontre sera porteur de ce projet à titre expérimental jusqu'en décembre 2025.

Catherine GATEAU
Directrice

Médiation familiale

A – MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

Dans le respect de l'éthique professionnelle, le (la) médiateur(trice) diplômé(e) d'État propose un accompagnement neutre, impartial et est soumis(e) aux règles de confidentialité. Il (elle) tente de restaurer la communication et intervient lors de conflits liés au divorce, à la séparation, à l'exercice de la coparentalité, à la prise en charge du parent âgé.

La médiation intervient dans le cadre d'une demande d'un Juge aux Affaires Familiales ou à l'initiative des personnes.

Pour répondre aux problèmes liés à l'éloignement notamment en milieu rural, la visioconférence et le téléphone sont régulièrement utilisés. Une permanence décentralisée est également réalisée chaque semaine à Dreux.

B – FAITS MARQUANTS :

- L'aménagement à Mainvilliers de la salle de médiation a contribué à développer un accueil de qualité du public. La distinction des lieux a permis à la secrétaire de mieux définir la répartition de son travail entre médiation familiale et Espace Rencontre.
- Recrutement en février 2024 d'un médiateur, suite au départ d'un précédent médiateur fin décembre 2023. De par sa formation et sa disponibilité, il a repris la charge de la médiation parent - adolescent ainsi que des permanences à Dreux.
- Poursuite du développement du lien entre médiation familiale et Espace de Rencontre, tel que cela est prévu dans nos conventions et référentiels, afin de proposer plusieurs réponses aux familles en fonction de leurs besoins.
- Le service a poursuivi la mise en place de permanences de médiateurs familiaux à la Maison de Justice de Dreux et de Chartres dans le cadre du Conseil Départemental d'Accès au Droit d'Eure-et-Loir (CDAD). Le bilan des deux lieux de permanence montre un réel intérêt de cette proximité et ce malgré une fermeture de la MJD à Dreux pendant 6 mois qui a impacté le nombre de permanences prévu dans l'appel à projet.
- Poursuite des formations engagées pour l'audition d'enfants et la médiation en protection de l'enfance afin de répondre aux besoins du public.
- Nous ne sommes pas parvenus en 2024 à recruter un médiateur à mi-temps sur un temps supplémentaire financé à la fois par la CAF et le CDAD.

C – ACTIVITE :

Type d'intervention		Nombre
Réunions d'informations collectives, incluant les permanences en Maison de justice à Dreux et Chartres		34
Entretiens d'information préalable		236
Nombre de personnes reçues en entretien d'information		261
Nombre d'entretiens d'information annulés		45
Séances de médiation familiale		74 dont 27 en conventionnel
Mesures de médiation familiale terminées en décembre 2024		29
Nombre de personnes reçues en médiation		130
Médiations ayant donné lieu à un accord écrit		8
Médiations ayant donné lieu à un accord oral		5
Médiations ayant donné lieu à un apaisement		17
Doubles convocations	Entretiens d'informations	8
	Séances de médiation	1

Profil des personnes reçues en médiation familiale :

La grande majorité des personnes reçues en entretien d'information sont issues de couples séparés qui cherchent à modifier les droits de visite et hébergement et revoir la pension alimentaire. Le service peut être autant sollicité en conventionnel pour des séparations récentes, mais aussi des couples séparés depuis plusieurs années.

Dans le cadre d'entretiens d'information où les deux parties sont en demande de formaliser des accords parentaux, cette recherche d'accord est plus propice à une mise à plat de la situation et à un apaisement du conflit. Lorsque la médiation est à l'initiative d'une seule partie, il y a peu de retour de la part de l'autre partie, et le cas échéant, c'est très souvent pour refuser même un simple entretien d'information. 10% des rendez-vous pour des entretiens d'information n'ont pas été honorés, pour les Double Convention, on note 30 % d'annulation.

Médiation parent/adolescent :

Les médiations parents/adolescents sont moins suivies de séances de médiation familiale dans le cadre classique de la médiation familiale, pour autant les entretiens d'information sont constructifs dans le questionnement apporté à chacun. Cela amène davantage d'apaisement et contribue à mettre à distance le conflit parental.

Co-Médiation en visio :

2 situations ont été concernées en 2024, cela mobilise deux services de médiation familiale et s'adresse à des situations où l'éloignement géographique amène à cette organisation. C'est une pratique particulièrement lourde par la contrainte des agendas et la mise en cohérence des médiateurs.

Permanences aux maisons de justice et du droit :

Le service tient des permanences chaque mois à Chartres et Dreux dans le cadre du CDAD. Cela permet de diversifier la promotion de la médiation familiale et de rendre plus visible cette activité, tant auprès du public que des partenaires et associations présentes également en permanence.

Lien avec l'Espace Rencontre :

Intervenants en ER et médiateurs familiaux sont en lien dès que nécessaire pour des orientations de dossiers et donner des avis aux JAF quant à une future décision à prendre.

La médiation parents/adolescents reste une alternative avant d'envisager une reprise de lien en Espace de Rencontre. La reprise d'un dialogue est un préambule nécessaire à la reprise de lien.

La mise en place du nouveau référentiel au 1^{er} janvier 2025 nous amène à réfléchir à l'évolution de cette activité, en lien avec les besoins du public qui évoluent.

Le non financement par le Conseil Départemental de la médiation familiale en protection de l'enfance va obliger les médiateurs à travailler avec ce public en conventionnel pour répondre à cette demande spécifique de médiation, sans pour autant tenir compte de la particularité du cadre de la protection de l'enfance. Cette problématique a été abordée au dernier COPIL de la CAF.

D – PARTENARIAT :

Partenaires financiers : la CAF, la Cour d'Appel de Versailles, le CDAD, la MSA, l'Agglo de Chartres

Partenaires extérieurs : tout service ou association qui oriente le public en médiation, le CIDFF, les services de soin, le SPIP ...

La médiation familiale développe chaque année son réseau et ses partenariats en lien avec la promotion faite sur le territoire.

Les juges aux affaires familiales ont poursuivi l'organisation de réunions trimestrielles d'un groupe de réflexion invitant l'ensemble des partenaires ayant un intérêt à la médiation.

Le service adhère à la FENAMEF et l'APMF.

E – PERSPECTIVES :

- La médiation familiale a, depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau référentiel qui amènera à une actualisation du projet de service et de nos outils, dont le livret d'accueil.
- Le service favorise l'accès aux formations pour développer et/ou maintenir leurs compétences, l'un des médiateurs est inscrit pour 2025 sur la formation à la médiation familiale dans le cadre du haut conflit. L'analyse des pratiques reste également un temps de formation obligatoire dans le cadre de nos conventions.
- Poursuite de notre participation au groupe « Synergie familles » piloté par les JAF du Tribunal de Chartres et qui permet des échanges sur les thématiques liées à la famille avec de nombreux partenaires du département.
- Poursuite des rencontres avec les JAF pour maintenir des échanges autour de l'évolution de la médiation familiale, de nos pratiques, des besoins du département et de la juridiction.
- Participation à titre expérimental aux permanences au Tribunal de Chartres pour rendre plus visible la médiation familiale et la rendre accessible dès l'audience ; les permanences se tiendront les mardis matin dans la salle d'attente du Tribunal des affaires familiales.
- Réfléchir à des actions communes avec les intervenants de l'Espace Rencontre pour accompagner les familles dans l'après de nos interventions.

Catherine GATEAU
Directrice

SERVICE AIDE ET DIALOGUE

**Pôle de Jour
pour
Adolescents**

**Service de
Protection
Juridique des
Majeurs**

**Pôle Jeunes
Majeurs
AJM et PAEJ**

POLE DE JOUR POUR ADOLESCENTS (PJA)

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	aej@adsea28.org (au 01/01/2025)
SIRET	775 575 699 00209
FINESS	28 000 894 7
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Anne GUET
Catégorie	Accueil éducatif de jour – protection de l'enfance
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	25 jeunes de 12 à 18 ans.
Ouverture	Ouvert en semaine
Dernière évaluation	Octobre 2023

A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le Pôle de Jour pour Adolescents est un accueil éducatif de jour habilité à accueillir 25 adolescents âgés entre 12 et 18 ans. Cette mesure éducative est introduite par l'article 22 de la loi réformant la protection de l'enfance (art. L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles) et par l'article 17 (art. 375-3 du code civil). Elle est conclue avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou ordonnée par le juge des enfants. Le pôle de jour pour adolescents accompagne des jeunes en situation de danger ou risque de danger au titre de la protection de l'enfance, dont un des symptômes repérés est le décrochage scolaire. Le soutien à la fonction parentale est primordial afin d'aider la famille à trouver les ressources relatives aux besoins du mineur accompagné. Le PJA est composé d'une équipe pluridisciplinaire qui adapte son accompagnement selon les projets personnalisés.

- *Activité prévisionnelle* : 5676 journées pour un taux prévisionnel de 94%
- *Activité réalisée en 2024* : **5757** *taux d'occupation* : **101,43 %**

B. ACTIVITE :

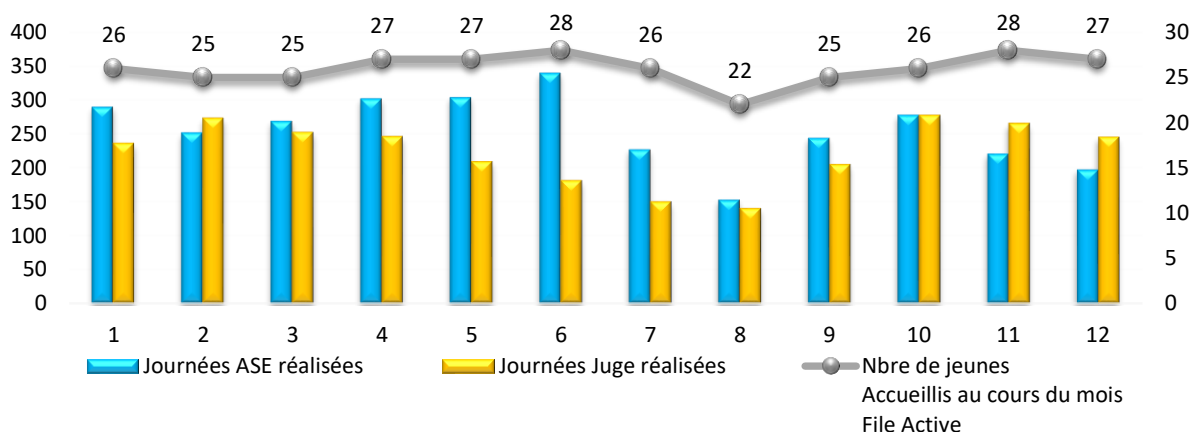
1. LES DONNEES GENERALES

- **Nombre de journées réalisées :**

Durant l'année 2024, le PJA a organisé ses jours de fermeture à raison de 3 semaines en période estivale et 1 semaine en fin d'année. Le taux d'occupation prévu au budget était de 94% ce qui explique en partie le différentiel du nombre de journées en 2023 et 2024.

	2022	2023	2024
Nbre de jours d'Ouverture	242		
J. Théoriques	6050	6050	6050
J. Prévisionnelles	5750	5750	5676
Taux d'occupation		95%	94%
Journées ASE	2690	3810	3078
Journées JUGE	2714	2287	2679
Réalisées	5404	6097	5757
Différentiel	-346	347	81

- **Répartition des journées ASE, JE par mois**



Les mesures administratives représentent 53,47% des accueils des jeunes au P.J.A. Pour autant, les mesures judiciaires sont en augmentation comparativement à 2023, soit + 14,63%.

- **Liste d'attente :**

En 2024, 19 dossiers ont été transmis au PJA s'ajoutant au 9 dossiers en attente au 31/12/2023, soit un total de 28 dossiers sur l'année 2024. Sur ces 28 dossiers, 22 jeunes ont été admis, et 2 ont été réorientés. Au 31/12/2024, 5 dossiers restaient en attente.

Le temps d'attente estimé à 4,5 mois est en diminution en comparaison à l'année 2023 (-1 mois). Il se justifie notamment par des échanges avec le service de régulation de l'ASE et le chef de service de l'A.E.J des Apprentis d'Auteuil en considérant les places disponibles.

- **Effectifs du PJA :**

Nombre de jeunes accueillis au cours de l'année	44
Nombre de jeunes accueillis en 2023 jusqu'en 2024	22
Nombre d'entrées	22
Nombre de sorties	18

- **Caractéristique du public accueilli :**

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'âge moyen à l'admission au PJA est de 14,4 mois (- 2 mois par rapport à 2023). La part de garçon est toujours plus importante (55%).

Sur les 44 jeunes accueillis, 24 le sont dans le cadre administratif et 20 dans le cadre judiciaire.

- **Secteur et territoire :**

L'Agglo Chartraine	32	73%
Le Drouais	4	9%
La Beauce	4	9%
Le Perche	2	5%
Le Dunois	2	5%

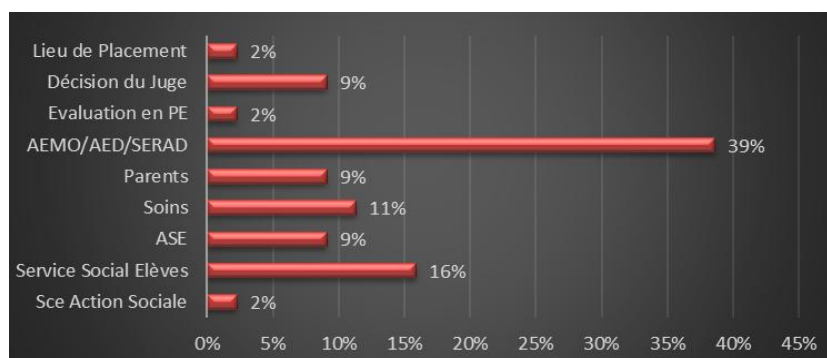
Même si le PJA peut accueillir des jeunes issus de l'ensemble du territoire eurélien, 73% d'entre eux vivent dans l'agglomération chartraine. L'accessibilité est ainsi facilitée. Dans ce sens, nous pouvons faire l'hypothèse que des jeunes éloignés géographiquement ne peuvent pas bénéficier de cette mesure éducative. Il est en effet repéré des difficultés des jeunes à se rendre en autonomie sur le service. L'usage des transports en commun peut être une source d'anxiété importante pour beaucoup de jeunes et les horaires contraignants. L'équipe du PJA peut proposer des accueils à des horaires différents, par exemple, pour faciliter leur présence.

- **Durée moyenne des mesures au PJA :**

18 adolescents sont sortis du dispositif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, nombre équivalent à 2023. La durée moyenne des mesures s'élève à 18 mois sur l'année 2024 contre 15 sur 2023. La valeur médiane s'élève à 14 mois.

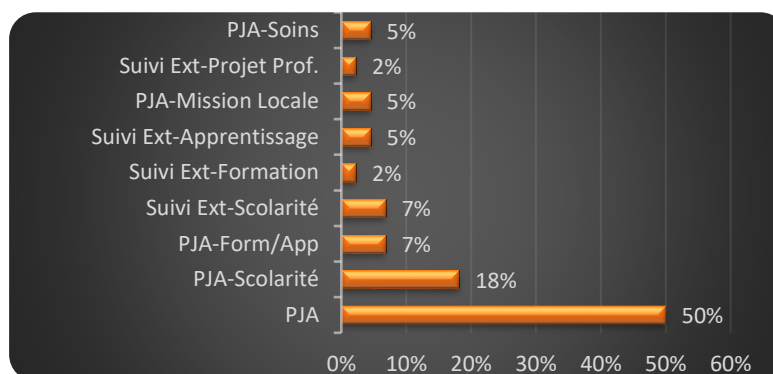
- **Origine de la demande d'admission :**

Les services de milieu ouvert ont plus largement sollicité une mesure d'accueil éducatif de jour (+28% par rapport à 2023). Les décisions prises en audience par les juges des enfants, les demandes des parents, des services de soin et du service social en faveur des élèves sont approximativement similaires.



- **Accompagnement proposé :**

Les modalités d'accompagnement s'adaptent aux jeunes et à leurs besoins. Il est à noter une augmentation des accueils PJA/Scolarité ce qui peut s'expliquer par le renforcement de la coordination avec les établissements scolaires. Les suivis extérieurs représentent 14% des jeunes accompagnés. Cette modalité intervient essentiellement en fin de mesure éducative.



- **Reconnaissance par la Maison départementale de l'Autonomie et suivis thérapeutiques extérieurs :**

Dossier MDA initial envisagé	1
Dossier MDA initial en cours	3
Reconnaissance MDA effective	3
Reconnaissance MDA non renouvelée	2
Dont renouvellement en cours	1
Notifications RQTH	2
Notifications SESSAD	0
Notifications DAME	0
Notifications DITEP	0

Maison des Adolescents	2
Suivi SPIJ	7
Suivi en Libéral	2
Besoins repérés mais refus du jeune et/ou de sa famille	8
Orientation en cours	1
Suivi CMP/CMPP	6
Suivi spécifiques individuel (Cicat, Cidff, France Victime, etc.)	2

Nous constatons que les demandes de prises en charge spécifiques émanent généralement du PJA qui en assure ensuite le suivi. Beaucoup de familles nous sollicitent pour être accompagnées dans les démarches administratives et notamment de la Maison départementale de l'Autonomie. Les suivis thérapeutiques extérieurs sont facilités par l'intervention et la coordination partenariale engagée par la psychologue du service.

- **Le soutien à la fonction parentale**

La mesure d'accueil éducatif de jour prévoit un accompagnement à la fonction parentale. Les détenteurs de l'autorité parentale sont pleinement associés au projet d'accompagnement personnalisé de leur enfant et bénéficie également d'un espace de parole afin de trouver des solutions dans l'intérêt de leur enfant.

Un certain nombre d'actions sont mises en œuvre afin d'assurer cette mission essentielle (Entretiens au service et à domicile, accompagnement pour des démarches extérieures, atelier de parents, etc.).

- **Les fins de mesure :**

18 jeunes ont quitté le PJA en 2024, dont 56% pour une fin d'accompagnement éducatif. 61% ont réintégré le système scolaire ou professionnel.

AEMO/AED/SERAD	3
AP/ Placement	2
PEAD / Placement à Domicile	0
Orientation PAEJ	0
Contrat Jeune Majeurs	2
Non lieu à assistance Educative	1
Fin d'Accompagnement Educatif	10
MJIE (mesure judic. Investigation Educ)	0

Rescolarisation	1
Formation prof.	4
Apprentissage	3
Contrat professionnel	1
Sans orientation scolaire et prof.	2
Mission Locale	6
Orientation médico-sociale	1

11 jeunes ont bénéficié d'une fin de mesure éducative compte-tenu de l'évolution positive de la situation du jeune en protection de l'enfance. Les deux jeunes qui sont restés sans orientation scolaire ou professionnelle ont été confiés en MECS. La situation de danger nécessitait alors une mesure éducative plus protectrice. 9 jeunes sont parvenus à se remobiliser autour d'un projet scolaire ou professionnel. Le PJA a transmis un rapport d'informations préoccupantes à l'ASE pour transmission au Procureur de la République. Le juge des enfants a été saisi. Le maintien de la mesure d'accueil éducatif de jour dans le cadre judiciaire était préconisé et a été ordonné par le Juge des enfants.

Le Partenariat

L'équipe du PJA a continué de développer les partenariats institutionnels ou en lien avec les situations des jeunes accueillis, notamment sur le plan du soin, de la prévention santé et environnement et de la scolarité.

Des conventions ont été formalisées :

- Centre Equestre Val de Fontenay : Les jeunes accueillis peuvent bénéficier gratuitement de cours d'équitation à raison d'une fois par semaine et en contrepartie le PJA entretient les espaces verts.
- CICAT (Autonomia) : Intervention auprès des jeunes du PJA. Ce projet visait « *à mettre en place une combinaison d'actions de prévention des conduites addictives adaptée et graduée dans les lieux d'accueil pour enfants bénéficiant d'une mesure de placement* » (cf. www.cicat.fr).
- Eure-et-Loir Nature : Intervention sur site pour des animations pédagogiques sur différents thèmes
- Fan de Sport : Un éducateur sportif intervient tous les jeudis matin et encadre des ateliers sportifs en faveur des jeunes accueillis avec un professionnel du PJA.

Une convention interne à l'ADSEA 28 permet à des mineurs accueillis au sein de la MECS SHEMA de bénéficier de temps d'atelier au sein du PJA. Cette convention est effective depuis septembre 2024 mais n'a pas encore été sollicitée. Les jeunes concernés seront accueillis sans conséquence sur la capacité d'accueil.

Les interventions sur site se sont renforcées durant l'année 2024, notamment dans le cadre de la Prévention santé Environnement (UDAF, Entraid28, Harcel'Action, etc.).

La démarche d'amélioration continue de la qualité :

L'année 2024 a été marquée par la réécriture du projet de service 2025-2030. Il a ainsi été validé par le Conseil d'administration en décembre 2024. Il prévoit les évolutions suivantes :

- Démarrage de la mesure éducative sur une période de deux mois avec une visite à domicile obligatoire dans les 15 jours
- Fin de mesure à 18 mois (sauf avis contraire du Juge des enfants et/ou de l'A.S.E)
- Convention avec le SHEMA
- Réactualisation de la fonction d'éducateur scolaire en lien avec la fiche de poste
- Admission possible de 2 jeunes supplémentaires
- Ouverture élargie du service du lundi au vendredi et fermeture durant 4 semaines à l'année
- Le Pôle de jour pour adolescents devient l'**Accueil Éducatif de Jour (AEJ)** de l'ADSEA 28 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de l'évaluation HAS qui s'est déroulée en 2023, un plan d'action a été formalisé et reprend les objectifs suivants :

- Définition d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées
- Formalisation d'un document de recueil de plainte et réclamation joint au règlement de fonctionnement.
- Elaboration d'un courrier réponse à chaque plainte et réclamation aux parties prenantes.
- Intégration en réunion d'équipe :
 - d'un temps d'analyse des plaintes et réclamations (ordre du jour, compte-rendu et émargement).
 - d'un temps d'analyse et de partage des EIG et actions correctives proposées
- Elaboration d'un Plan de continuité de l'activité

Les évènements marquants 2024 :

➤ Mouvements du personnel

Sur l'ensemble de l'année, trois professionnels ont quitté le Pôle de jour pour adolescents :

- Une éducatrice spécialisée (référénte éducative). Elle exerce depuis des fonctions de cheffe de service au sein d'un nouvel établissement de l'ADSEA28. Elle a été remplacée à compter de septembre 2024.
- Une conseillère en économie sociale et familiale dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Sa remplaçante en CDD depuis avril 2022, s'est vue proposer et a accepté un CDI.
- Un éducateur technique a fait valoir son droit à la retraite. Il a été remplacé en juillet 2024.

➤ Organisation d'un séjour en juin 2024



Sur le thème de la découverte des plages du débarquement, 11 jeunes ont profité de trois jours en Normandie pour un coût total de 2142,94€.

« Cette année encore, le camp d'été aura été riche en émotions et en découvertes, permettant à chacun de prendre du recul avec son quotidien et de profiter d'un moment de détente et de partage en collectif. L'ambiance générale au sein du groupe qui s'est créée dès le départ, voire même avant lors de la préparation du camp, a permis à chacun de se sentir vraiment comme en vacances. Dans le feedback réalisé auprès des jeunes, c'est ce qui ressort très nettement.

Au point de vue éducatif, les observations et la gestion quotidienne du groupe et des problématiques individuelles constituent des indications et des pistes de travail à intégrer dans les projets

personnalisés de chacun »¹.

Anne GUET
Cheffe de service

¹ Bilan financier et éducatif – Camp PJA 2024

**Service de Protection
Juridique des Majeurs**

FICHE D'IDENTITE	
Appellation	Le Pôle "Mandataires" se nomme désormais Service de Protection juridique des Majeurs (Conseil d'administration du 07/06/2024)
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	Pole-mandataires@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00 209
FINESS	28 000 575 2
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Noémie CLERMIDY
Catégorie	Mesures de protection juridique auprès de majeurs (Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
Population accueillie :	Prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans).
Autorisation	Arrêté d'autorisation pour 15 ans en date du 27/09/2010
Capacité	140 mesures
Ouverture	Toute l'année (du lundi au vendredi)
Dernière évaluation externe	2014

A. MISSIONS PRINCIPALES :

L'article 425 du Code civil dispose que toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Le SPJM exerce les mesures judiciaires de protection des majeurs prévues par la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur au 1er janvier 2009 : tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple et sauvegarde de justice.

Les mesures de protection juridique exercées par l'ADSEA 28 sont prononcées par les juges du contentieux de la protection en qualité de juge des Tutelles du Tribunal judiciaire de Chartres ou du Tribunal de proximité de Dreux.

Le service est reconnu pour sa prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé de 18 à 35 ans) aussi diversifié que :

- Des personnes présentant des déficiences légères aux personnes polyhandicapées,
- Des personnes présentant des troubles psychiques,
- Des personnes à domicile (propriétaires, locataires, en familles d'accueil) aux personnes en établissement (foyer de vie, foyer d'hébergement) ou sans domicile fixe,
- Des personnes vivant de minimas sociaux et celles bénéficiant d'un patrimoine plus important.

La spécificité du Pôle Mandataires de l'ADSEA est l'accompagnement d'un public de jeunes adultes disposant d'une certaine autonomie, ce qui implique une approche orientée vers le soutien à l'autonomie et influe directement sur la nature des mesures de protection mises en œuvre.

Cette spécificité se confirme à nouveau à travers l'analyse des indicateurs 2024, qui témoignent d'une charge de travail soutenue. En effet, les indicateurs de références (poids moyen de la mesure, le nombre de points par ETP et le nombre de mesures par ETP, VPS) sont tous supérieurs à la moyenne nationale et démontrent la lourdeur des suivis notamment en raison de la forte proportion de curatelles renforcées et de mesures à domicile.

En 2024, le service a su faire face à une augmentation importante de nombre de mesures car il s'appuie sur une équipe qualifiée et expérimentée. Toutefois, une attention particulière doit être portée à la charge de travail, afin de préserver l'efficacité dans la mise en œuvre des mesures et de maintenir une réelle proximité avec les majeurs protégés.

B. FAITS MARQUANTS :

Une stagiaire MJPM a été accueillie pendant plus de deux mois dans le cadre de son Master 2 en Droit privé, spécialité Protection de la personne vulnérable. Elle a obtenu son diplôme ainsi que la validation de son Certificat National de Compétences de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

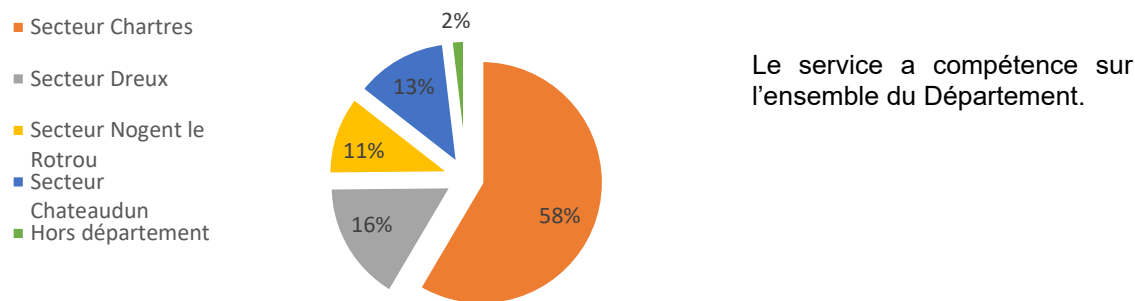
Le projet de service 2024-2029 a été conçu et validé en CA du 07 juin 2024. Plusieurs outils issus de la Loi 2002-2 (livret d'accueil, notice d'information et règlement intérieur) ont été actualisés. Des majeurs protégés ont participé à une session de travail, apportant leurs retours et suggestions pour améliorer la qualité des services, notamment autour des concepts de pair-aidance et de bi-référent. Nous avons profité de la mise à jour de ce projet de service pour modifier l'intitulé du service. Le pôle mandataire s'intitule dorénavant **Service de Protection Juridique des Majeurs (S.P.J.M)**.

Lors du dernier trimestre, avec l'ATRD, nous avons commencé à planifier pour le mois de mars 2025 une demi-journée d'information afin de faire connaître au grand public les différents métiers de la protection juridique des majeurs, une initiative portée par notre fédération. Les objectifs sont de rendre

visible la protection juridique des majeurs, informer et sensibiliser aux enjeux du secteur, faire connaître et reconnaître les majeurs protégés et les professionnels.

C – ACTIVITE :

- Répartition géographique des mesures :

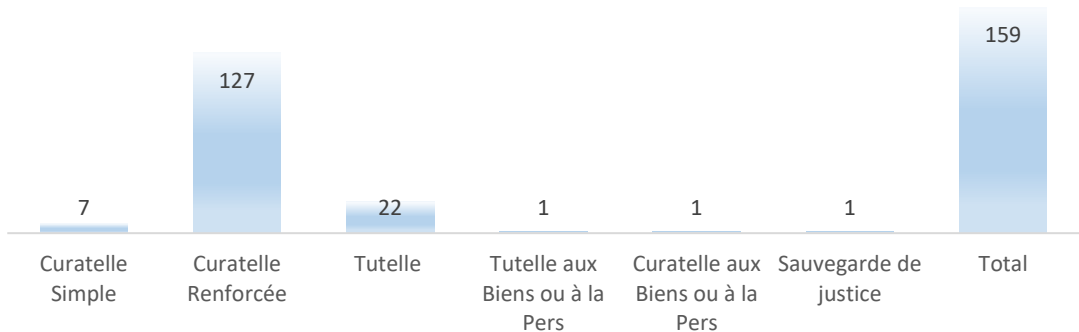


Evolution du nombre de mesures :

2020	2021	2022	2023	2024
138	143	145	142	159

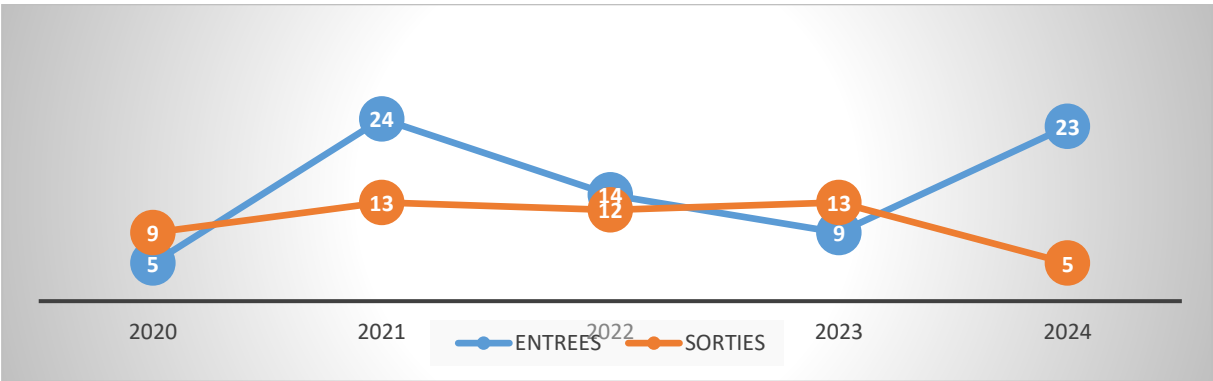
Notre objectif de 154 mesures a été atteint.

- Nombre de mesure par type de mandat en 2024 :



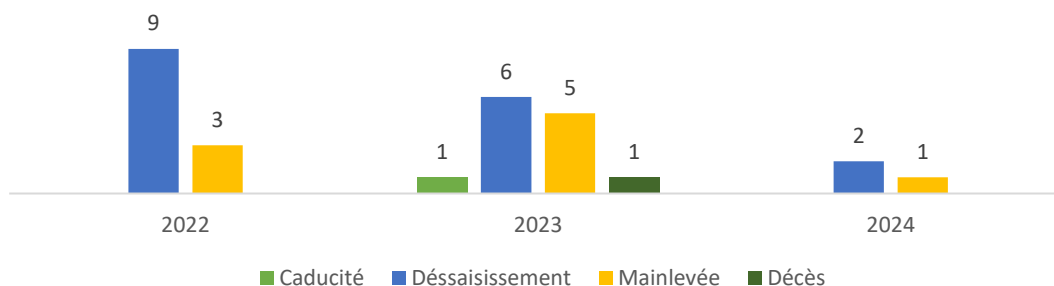
Environ 80% des mesures gérées par le service sont des mesures de curatelle renforcée. Cette situation est stable depuis de nombreuses années.

- Entrées et sorties par année :

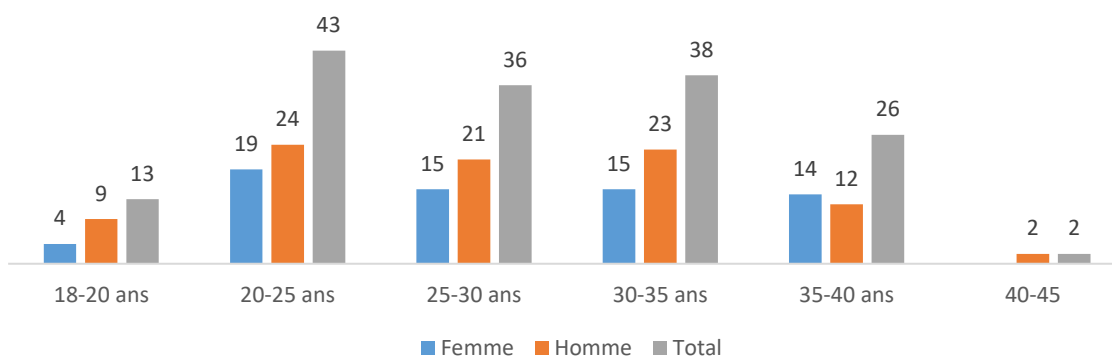


Nous pouvons observer une augmentation importante du nombre de mesures attribuées au cours de l'année 2024 ainsi qu'une diminution conséquente du nombre de sorties depuis ces 5 dernières années.

- **Dossier clos par année et par motif :**



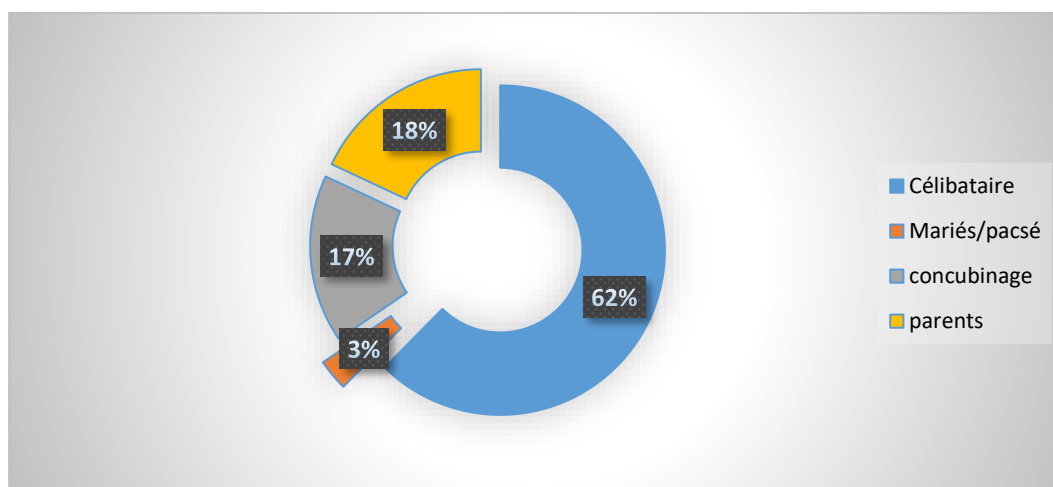
- **Répartition par âge et par sexe :**



La répartition hommes-femmes des personnes protégées est relativement équilibrée avec une légère majorité d'hommes.

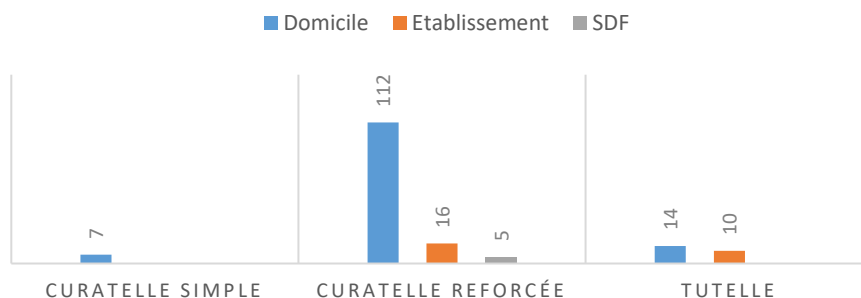
Les moins de 35 ans représentent un peu plus de 80 % de notre public. C'est ce qui fait la spécificité de ce service.

- **Situation Familiale :**



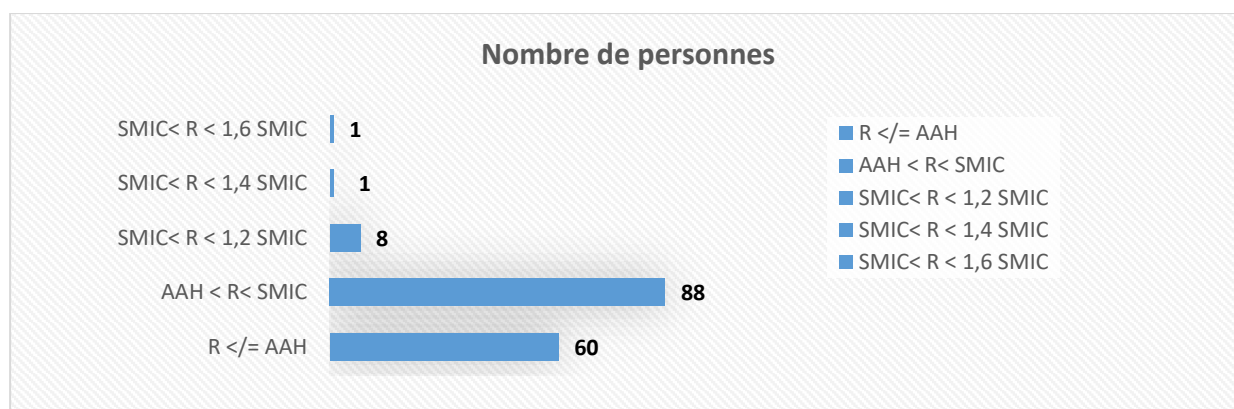
Les majeurs protégés que nous suivons sont en grande majorité célibataires.

- **Lieu de vie :**



En 2024, ce sont toujours près de 80% des majeurs protégés qui vivent dans un logement dit autonome. Des services comme les SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) ou les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) peuvent intervenir.

- **Ressources financières :**



Plus des trois quarts des personnes que nous suivons vivent en dessous du seuil de pauvreté (selon les dernières valeurs de l'Insee en 2022).

D - PERSPECTIVES 2025 :

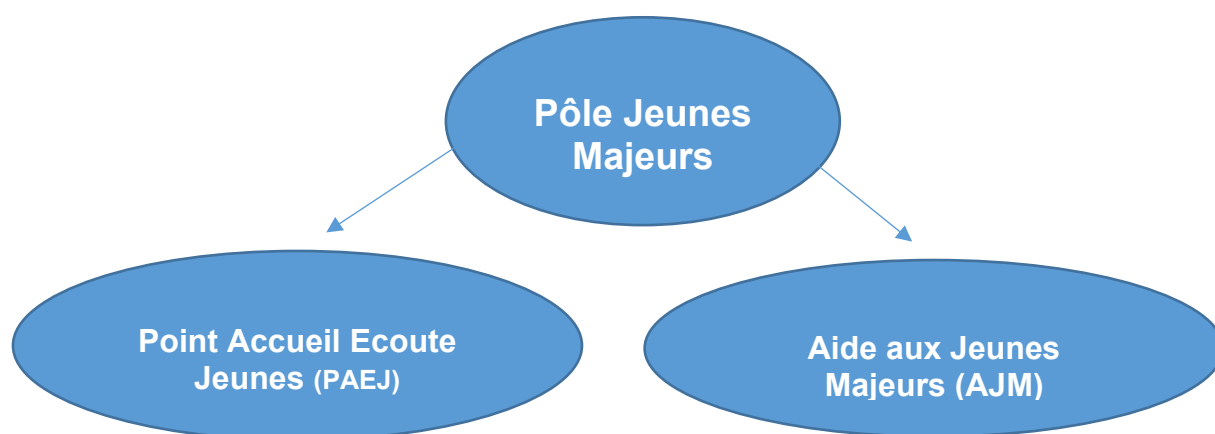
Suite au décret n°2024-1137 du 4 décembre 2024 fixant le seuil de capacité à 800 mesures pour la dispense d'appel à projets des SMJPM, une réflexion est en cours afin de développer le service.

Le projet d'organiser un moment d'échange, une à deux fois par an, avec les majeurs protégés, afin de discuter de nos pratiques et de leur permettre de participer aux améliorations envisagées, n'a pas pu être mis en œuvre en raison du manque de temps. Toutefois, cette initiative reste une priorité pour nous.

Nous continuons à renforcer la sensibilisation et l'information des proches et des professionnels en développant des supports d'information et des temps d'information auprès des partenaires.

Noémie CLERMIDY
Chef de service

SERVICE AIDE ET DIALOGUE



FICHE D'IDENTITE		
Adresse	9 Boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES	
Mail direction	aide-et-dialogue@adsea28.org	
SIRET	775 575 699 00209	
Direction	Directeur : Rimissi HADJI	
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables	
Dernière évaluation	Janvier 2024	
	Point Accueil Ecoute Jeunes	Service Jeunes Majeurs
Catégorie	Accueil et d'accompagnement pour les jeunes en demande d'écoute et de soutien éducatif.	Accompagnement à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle
FINESS	28 000 895 4	28 000 895 4
Population accueillie	Adolescents et jeunes adultes de 17 à 25 ans	Adolescents et jeunes adultes de 18 à 21 ans révolu
Autorisation	Convention CAF	Arrêté du 21/07/2022 – autorisation pour 15 ans

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes

A. MISSIONS PRINCIPALES DU PAEJ :

Le PAEJ est un dispositif qui s'adresse exclusivement aux jeunes de 12 à 25 ans. Il s'agit d'un dispositif d'écoute active mais nous travaillons sur une logique globale d'intervention, sur une cohérence au service du parcours des jeunes que nous accueillons.

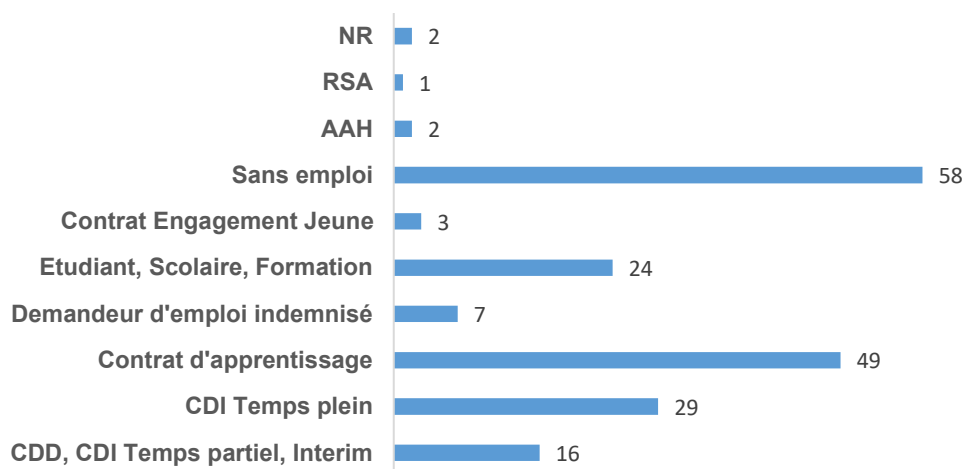
B. ACTIVITE :

Evolution de l'activité durant les 3 dernières années

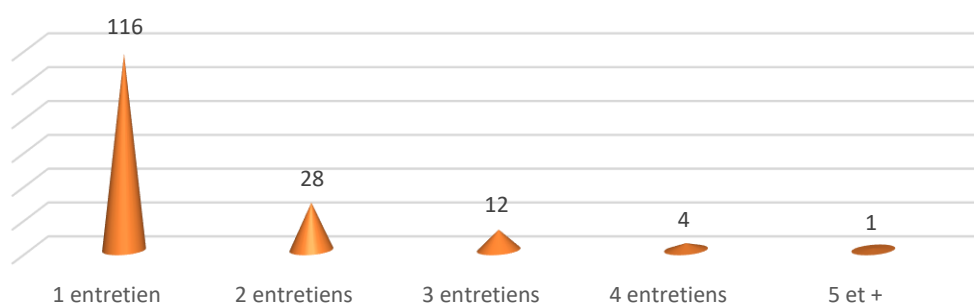
- Nombre de suivis réalisés :

	2022	2023	2024
Suivis	140	172	191

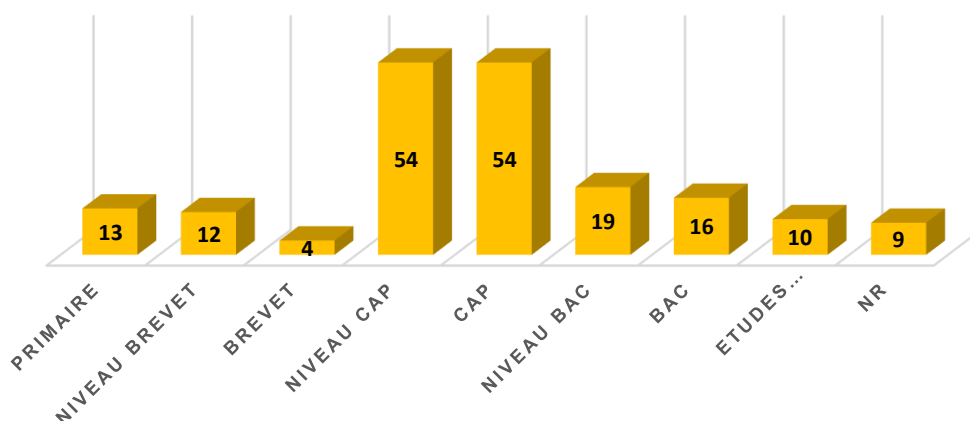
- Situation des jeunes à l'entrée :



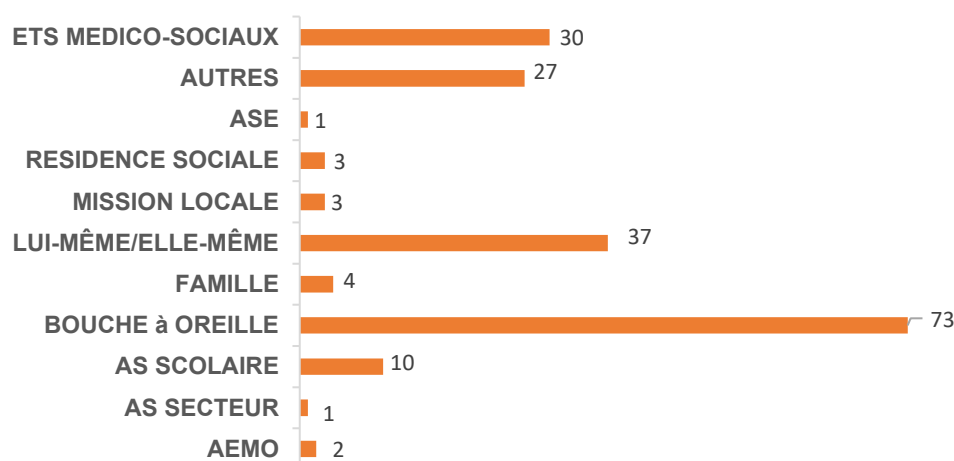
- Nombre d'entretiens réalisés :



- **Niveau d'étude des jeunes accueillis :**



- **Prescripteurs :**



- **La démarche d'amélioration continue de la qualité :**

Le dispositif s'est redéfini sur les bases du référentiel national des PAEJ (circulaire C 2024-071) en novembre 2024. Le PAEJ s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans et à leurs familles.

Les graphiques ci-dessus sont représentatifs du fonctionnement précédent du PAEJ ouvert uniquement au 17-25 ans, avec une équipe qui travaillait à la fin sur l'aide aux jeunes majeurs et le PAEJ. Depuis le 1^{er} novembre 2024, une éducatrice spécialisée est dédiée au PAEJ.

C. LES PERSPECTIVES :

Aujourd'hui le PAEJ fonctionne à 0.80 ETP pour couvrir l'ensemble du département d'Eure-et-Loir. Afin de répondre aux missions posées par le référentiel, à savoir : « *Prévenir les situations à risque, rétablir le dialogue, restaurer les liens de confiance entre les jeunes et leurs familles, les institutions, participer au bien-être des adolescents et favoriser leur autonomie* », nous souhaiterions un poste supplémentaire d'écouter à temps plein ainsi qu'un temps identifié de secrétaire comptable. Nous souhaitons également développer notre collaboration avec l'Éducation nationale et poursuivre la mise en œuvre du référentiel national des PAEJ.

Rimissi HADJI
Directeur

Le Service d'Aide aux Jeunes Majeurs

A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le service A.J.M a pour mission l'accompagnement éducatif à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 18 à 21 ans révolu, résidant en Eure et Loir, en rupture familiale ou isolement social et ne relevant pas d'un autre dispositif de la protection de l'enfance.

L'accompagnement socio-éducatif de proximité, il s'agit de construire avec le jeune, un projet individualisé et personnalisé, qui part de sa demande et dont les objectifs sont déclinés en fonction de ses potentialités.

B. FAITS MARQUANTS :

- Evaluation HAS en janvier 2024
- Validation du projet de service

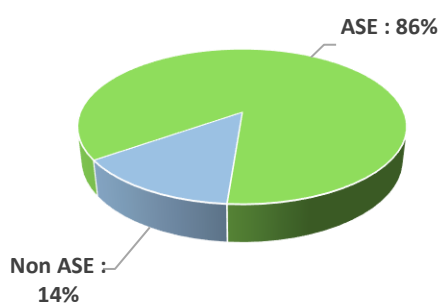
C. ACTIVITE :

Evolution de l'activité durant les 4 dernières années

- Nombre de suivis réalisés :

	2021	2022	2023	2024
Suivis	212	156	118	121

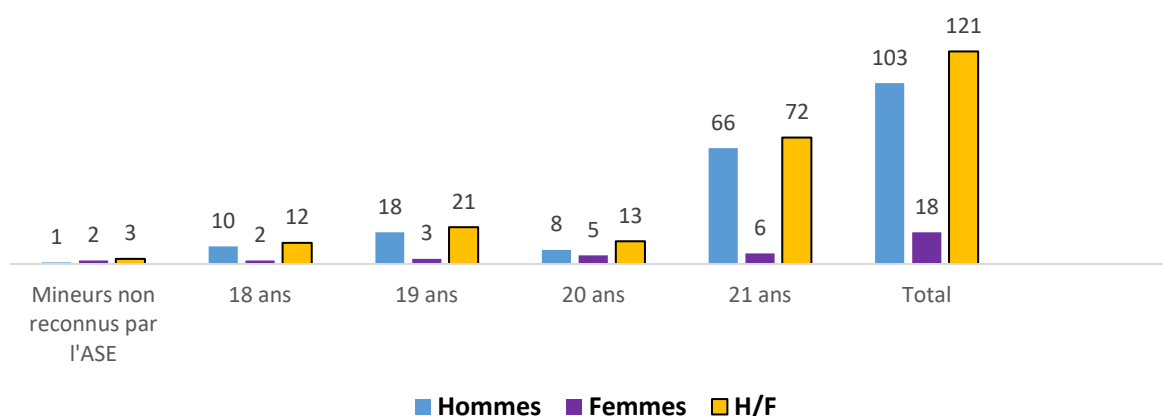
- Origine du public accueilli :



La majorité des jeunes suivis sortent des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Ceux-ci ont plus de besoins d'accompagnement du fait de leur isolement ou d'un manque d'étayage familial.

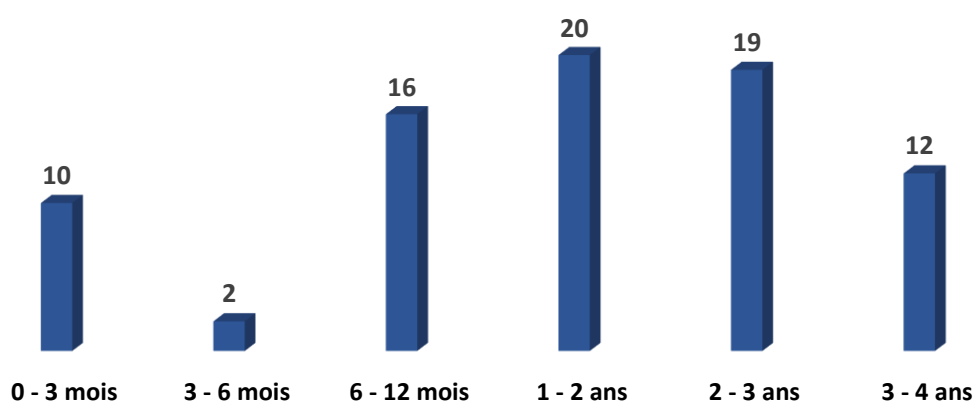
- **Répartition des jeunes par âge et sexe :**



Observation : Nous constatons que le suivi concerne dans sa grande majorité des hommes de 21 ans.

Analyse : Les jeunes sortants actuellement des dispositifs de l'ASE bénéficient de contrats jeunes majeurs d'une durée moyenne d'un an. De ce fait, ils nous sollicitent plus tardivement. Ce temps permet aux travailleurs sociaux de mieux les accompagner dans leur processus d'autonomisation. De plus, en 2021/2022, beaucoup de jeunes sont arrivés au service précocement car les contrats jeunes majeurs étaient courts voire inexistants. De ce fait leur situation était très précaire, ainsi un accompagnement long a été nécessaire et pour une majorité, ils sont toujours accompagnés.

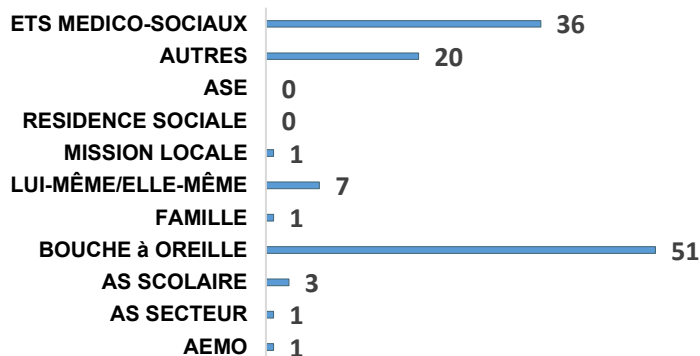
- **Durée des accompagnements (jeunes sortis au 31/12/2024) :**



Observation : La durée des accompagnements reste variable selon les situations et leurs évolutions. Pour la majorité des jeunes, la durée des suivis est supérieure à 1 an.

Analyse : Les accompagnements s'inscrivent dans une durée majoritairement supérieure à un an, ce qui s'explique pour certains jeunes lorsque les besoins sont multiples (démarches liées au logement, à l'emploi, ...). Nous avons aussi remarqué que la précarité et le manque de compétences numériques des jeunes augmentaient la durée d'accompagnement car la multiplication des démarches en ligne les mettait plus en difficulté dans tous les domaines.

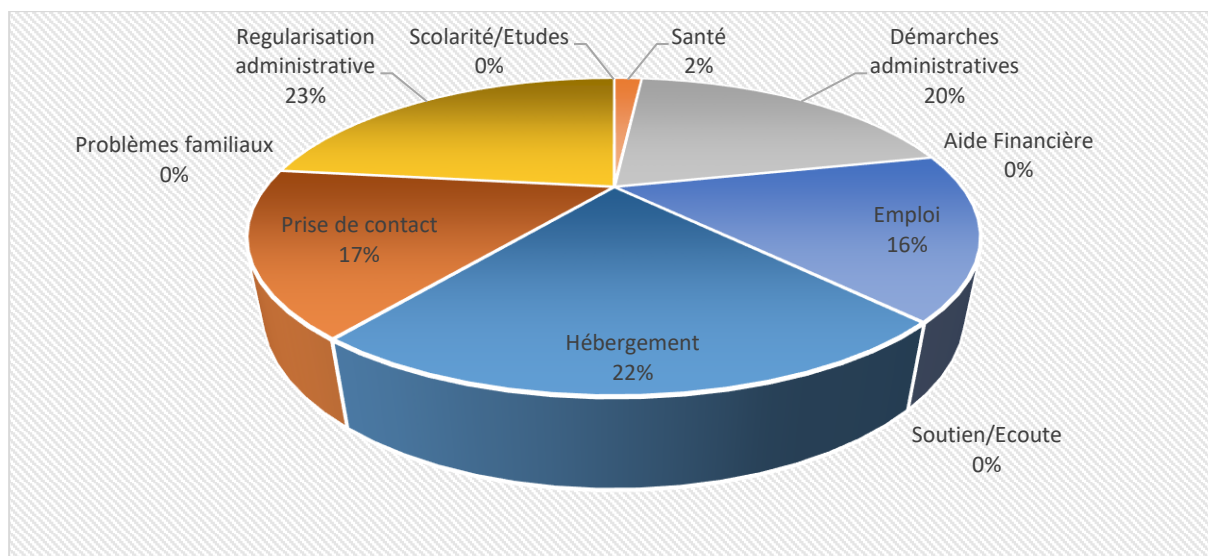
- Les prescripteurs :



Observation : Le bouche à oreille est le premier vecteur d'arrivée des jeunes au service.

Analyse : Les partenaires informent les jeunes de l'existence et des missions de l'AJM. Mais ces derniers ont besoin d'avoir confirmation par leurs pairs de l'intérêt du service avant de franchir le pas.

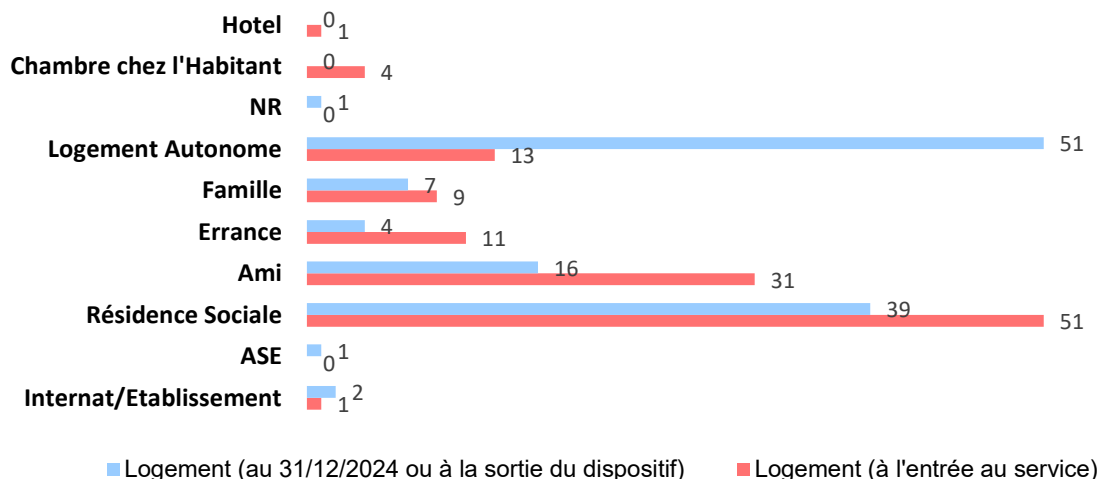
- Motifs des premières demandes :



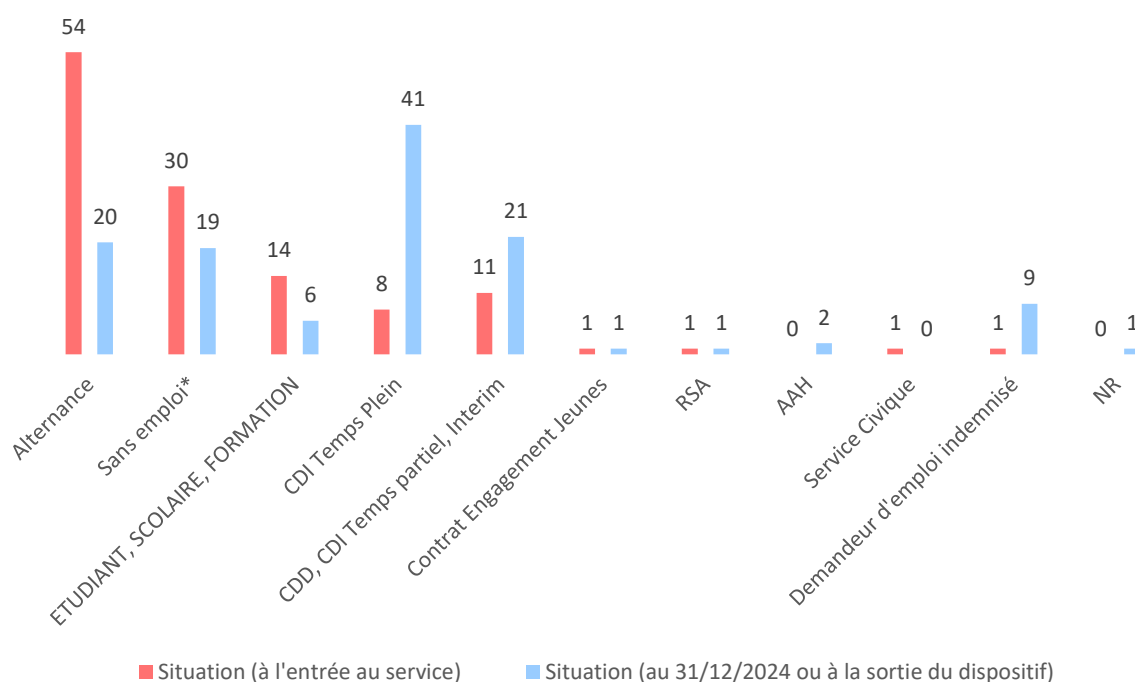
Observation : les premières demandes concernent essentiellement la régularisation administrative, l'hébergement, l'emploi et des démarches administratives.

Analyse : Ces domaines ne peuvent se travailler avec les jeunes qu'à la majorité (jeunes sortants de l'ASE ou non). Ce sont des domaines qui demandent du temps avant que les jeunes puissent être en capacité de s'en occuper seuls

Evolution du logement :



- **Evolution de l'insertion professionnelle :**



Observation : Lorsqu'ils arrivent au service, les jeunes sont souvent en cours ou en fin de formation avec des revenus faibles et précaires. De ce fait, ils ne peuvent accéder qu'à des logements précaires

Analyse : l'accompagnement se centre sur l'emploi et l'obtention, pour les jeunes étrangers, d'un premier titre de séjour, qui sont les premiers freins à l'accession d'un logement stable et autonome

D. VIE DU SERVICE :

- **Actions collectives réalisées au service en 2024 :**

- Action collective autour du compte AMELI
- Groupe d'expression
- Job dating after work en co-construction avec SAPA et OAA
- Atelier code de la route
- Sortie pot des diplômés
- Sortie illumination et patrimoine de Chartres
- Sortie au théâtre le OFF

- **Partenariats :**

- AGIR ABCD : cours de FLE et de soutien scolaire
- Banque alimentaire : dépannage de denrées alimentaire set de produits d'hygiène

E. LA DEMARCHE CONTINUE DE LA QUALITE :

A l'issue de l'évaluation HAS, un plan d'action a été mis en place.

Le groupe d'expression des usagers est organisé à raison d'une fois par an et font l'objet d'un questionnaire remis à chaque participant. Il est aussi le moment d'un temps convivial autour d'un apéro dinatoire où les partenaires principaux de l'AJM sont invités

L'analyse de ces questionnaires nous permet de réajuster l'accompagnement proposé et de tenter d'améliorer le service.

F. PERSPECTIVES 2024 :

- Communication des missions du service auprès des partenaires extérieurs : nous avons prévu de continuer à aller vers les différents partenaires extérieurs pour présenter le projet de service et ses missions.
- Elargir la tranche d'âge de l'accompagnement jusqu'à 25 ans car nous observons que certains jeunes ont encore un besoin d'accompagnement au-delà des 21 ans.

L'équipe AJM

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	sapa@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 000 915 0
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Chefs de service : Johan MORVANY et Sophie RABOT
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) (décision judiciaire ou administrative)
Capacité	57 filles et garçons de 16 à 21 ans
Autorisation	Arrêté en date du 30/09/2022 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	-

A. MISSIONS PRINCIPALES :

Le S.A.P.A est un service d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement qui concernent les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA), les mineurs de plus de 16 ans et les jeunes majeurs. Grâce à une équipe pluridisciplinaire, ces jeunes seront accompagnés dans les actes de leur vie quotidienne (Soin, Apprentissage, Accompagnement Administratif, Ecole, Travail, Loisirs, gestion de budget, logement etc.)

- Activité prévisionnelle : 20 445 journées
- Activité réalisée en 2024: 18 653 journées - Taux d'occupation : 89.41 %

	Année 2024
Capacité autorisée	57 depuis le 24/04/2024
Nombre de journées théoriques	20 862
Nombre de journées prévisionnelles	20 445
Nombre de journées réalisées	18 653 *
Taux d'occupation demandé	98%
Taux d'occupation réalisé	89.41%

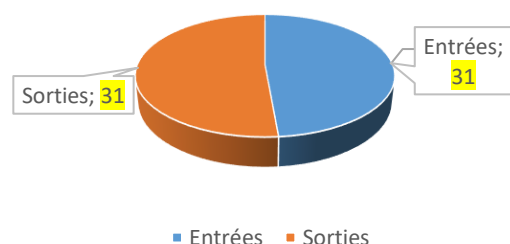
* ce chiffre correspond aux journées facturées au CD28 et ne tient pas compte des 34 jours facturés au CD93, toujours en attente de règlement.

Le SAPA a été créé en septembre 2022 et a fonctionné d'une manière complète à partir de l'année 2023.

Depuis le 24/04/2024, la capacité du service a été portée à 57 places par décision du CD 28. Cette augmentation n'a pu être effective qu'à partir de septembre 2024, du fait du manque de logement et de personnel éducatif.

B. L'ACTIVITE

- **Nombre de jeunes pris en charge par le service en 2024 : 81**



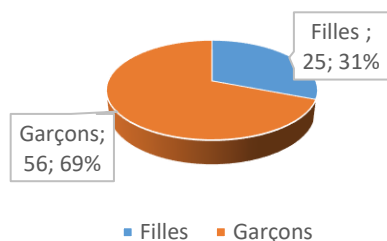
De par ces données, nous pouvons constater la dynamique d'accueil du service ou les entrées ont été conséquentes et progressives tout au long de l'année. Les sorties concernent des jeunes à la fois entrant en 2024 ou en 2023.

Durant l'année 2024, nous avons eu à gérer plusieurs sorties anticipées, c'est-à-dire arrivant avant le terme prévu et ceci pour les raisons suivantes :

- 1 sortie pour actes de délinquance,
- 1 sortie faisant suite à une OQTF,
- 1 dessaisissement au profit du CD 93, suite à un projet du jeune qui intègre un club de football professionnel,
- 2 sorties faisant suite à une longue hospitalisation,
- 1 sortie liée à une fugue longue,
- 1 transfert sur un autre dispositif hors département, en lien avec le projet professionnel du jeune,
- 2 sorties liées à un retour en famille,

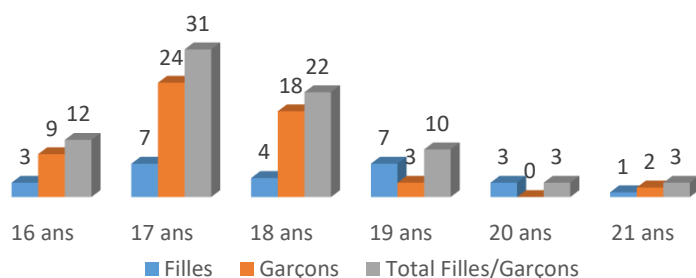
- **Typologie du public :**

Répartition par genre



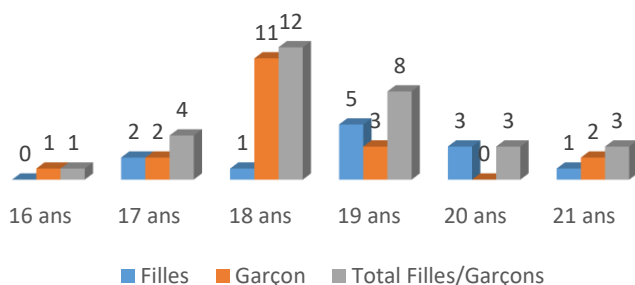
Le nombre de garçons est plus élevé que le nombre de filles. Nous avons accueilli sur l'année 2024, des jeunes filles mineures non-accompagnées.

Répartition par âge



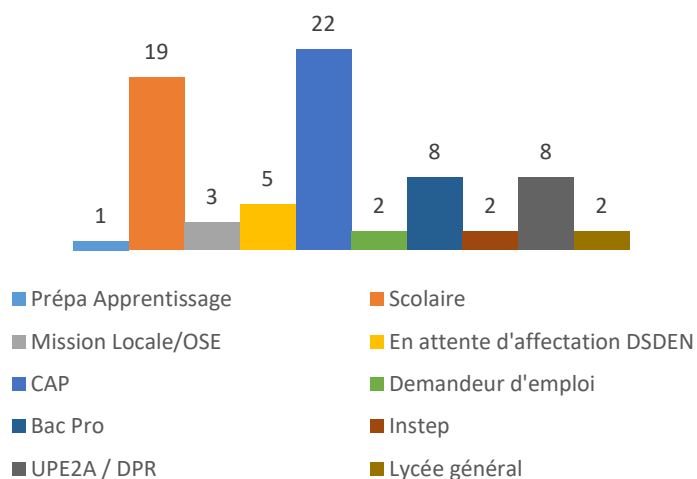
Sur l'ensemble de l'année 2024, l'âge moyen est de 17 ans et demi. La part de garçons est toujours plus importante.

Répartition par âge à la sortie du dispositif



La moyenne d'âge des jeunes à la sortie est de 18 ans et demi.

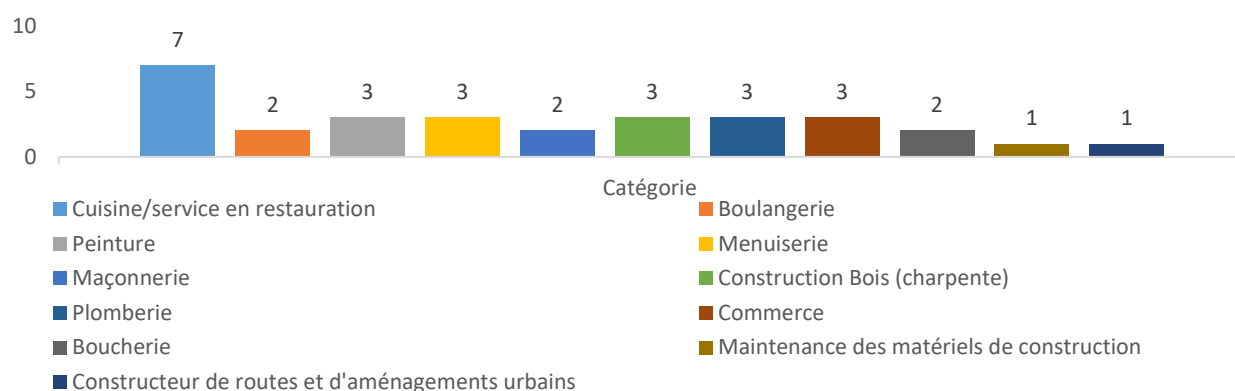
La scolarité des jeunes au 31/12/2024



Conscients des enjeux, les jeunes du service font le choix de formations courtes sur le mode de l'alternance.

Ils ont connaissance de la courte durée de prise en charge après leur majorité et choisissent, lorsque leur niveau leur permet, d'accéder à un métier avec une forte demande sur le territoire.

Orientation professionnelle des jeunes accueillis au SAPA :

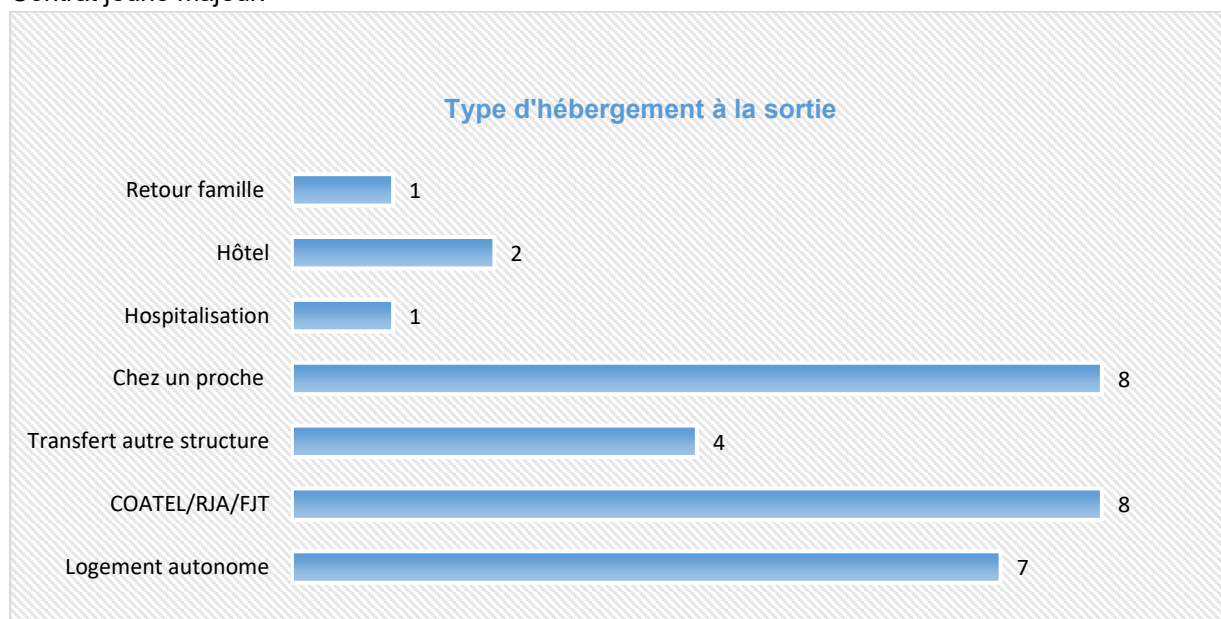


La proportion de jeunes dans les métiers de la cuisine et du service en restauration reste importante comme en 2023.

- A la sortie :

Le principal motif de sortie est l'atteinte de la majorité. En 2024, l'ensemble des jeunes accompagnés sortants ont obtenu un logement ou un lieu d'hébergement. Pour les M.N.A, les délais d'obtention d'un titre de séjour ne leur permettent pas d'obtenir directement un logement en leur nom propre. Ils sont, donc, hébergés chez des proches.

Aussi, les alternatives à l'hébergement de type COATEL ou Foyer de Jeunes Travailleurs sont les premières recherches réalisées. En 2024, l'ensemble des majeurs accompagnés ont bénéficié d'un Contrat jeune majeur.



La moyenne de prise en charge pour les jeunes sorties est de 1 an et 2 mois.

C. LA VIE DU SERVICE

a. Ressources humaines

L'équipe du S.A.P.A est ainsi composée :

- 1 directeur
- 2 chefs de service,
- 1 comptable,
- 1 secrétaire,

- 7.8 etp éducateurs, moniteurs éducateurs, éducateurs techniques spécialisés,
- 1 maitresse de maison,
- 2.5 etp surveillants de nuit, (intervenant sur le collectif et sur les appartements de l'agglomération chartraine)
- 0,5 etp de psychologue, (en cours de recrutement),
- 0.25 etp infirmière,
- 0.5 etp agent technique

Certains personnels sont à temps partiels.

b. Les actions collectives 2024

- **Afterwork 2024 :**
En collaboration avec les Apprentis d'Auteuil, nous avons organisé un évènement « Afterwork », un job dating le 29 mai 2024. 66 jeunes ont été mis en relation avec une vingtaine d'entreprise. Cet évènement s'est déroulé à l'Hôtel BB de Chartres.
- **Code de la route :**
Tous les mardis soir de 18h-20h, est organisée une action collective « code de la route » pour les jeunes du SAPA et de l'AJM de l'ADSEA 28.
- **Activités culturelles :**
7 sorties culturelles se sont déroulées sur l'année 2024 et ont concernées plus de 70 jeunes. (Spectacle immersif Tadaam, sortie Parc floral, Musée du Louvre, Trocadéro, Jardin des plantes, musée de l'immigration, Picassiette...)
- **Activités créatives :**
4 actions ont eu lieu cette année : couture, diamond painting...

c. Les inscriptions en activités extra scolaires,

Les jeunes bénéficient d'une aide financière pour l'inscription à des clubs de sport, culturelles ou artistiques. Cette année, les jeunes se sont inscrits de la manière suivante :

- 14 jeunes licenciés en football,
- 1 jeune licencié en badminton,
- 1 jeune licencié en danse,

D. LES PERSPECTIVES 2025 :

Pour cette année, faisant suite aux déménagements des locaux du SAPA, nous avons délocalisé la passerelle, anciennement située aux Boissières, dans une maison à Lèves, située à quelques minutes des locaux des Boissières. Cette installation amène une réorganisation dans l'accueil des jeunes arrivants et une réflexion sur l'accompagnement dans cette unité à partir des locaux situés aux Boissières.

Nous souhaitons, aussi, développer les actions collectives auprès des jeunes accompagnés et leurs proposer davantage d'activités extra scolaires.

Concernant la prise en charge des mineurs non accompagnés, nous faisons face à des directives et circulaires ministérielles de plus en plus exigeantes ce qui nous amènent à former le personnel pour accompagner au mieux les jeunes en tenant compte de ces nouvelles règles.

Rimissi HADJI
Directeur

ACCUEIL HEBERGEMENT MINEURS NON ACCOMPAGNES

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	ahmna@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 001 049 7
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Chef de service : Valérie NOIRAULT
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) (Décision judiciaire ou administrative)
Capacité	13 filles et garçons de 12 à 17 ans révolus
Autorisation	Arrêté en date du 24/04/2024 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	Aucune à ce jour

A. MISSIONS PRINCIPALES :

En janvier 2024, fort de son expérience dans l'accueil des mineurs non accompagnés, le SAPA soutenu par une volonté associative, répondait à un appel à projet en faveur de cette population spécifique. Il s'agissait d'offrir à 20 jeunes une possibilité d'hébergement pérenne dans le cadre de leur arrivée sur le territoire français.

L'ADSEA 28 a obtenu cet appel à projet en mai 2024 avec une articulation définie ainsi :

- Ouverture d'une structure d'hébergement pour 13 jeunes en foyer mixte pour des MNA de 12 à 17 ans révolus (AHMNA)
- Création : 2^{ème} semestre 2024
- Missions : Accueil/Hébergement/Accompagnement
- Public : MNA de 12 à 17 ans révolus, mixte
- Lieu : 37 rue de la Chacatière - 28300 Lèves
- Capacité d'accueil : 13 jeunes
- Ouverture : 365 j/365
- Extension de la capacité d'accueil du SAPA de 7 places pour des MNA de 17 à 21 ans

La visite de conformité a eu lieu le 02 décembre 2024.

La prise en charge des jeunes MNA accueillis sur l'AHMNA s'articule autour de six grands axes de travail qui fondent le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) :

- Le volet vie quotidienne.
- L'accompagnement scolaire et formation professionnelle
- L'accompagnement vers l'intégration sociale et dans les démarches administratives
- L'accompagnement sur le volet Santé et Hygiène de vie
- Les prise en charge autour de la « personnalité/ comportement »,
- L'accompagnement relationnel.



B. FAITS MARQUANTS

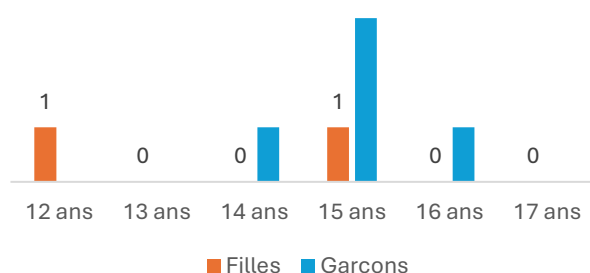
Les mois d'octobre, novembre et décembre 2024 ont permis l'installation et l'aménagement de la structure tout en accueillant progressivement les jeunes. Les premières activités proposées ont été tournées vers l'ouverture culturelle et le partage pluriethnique afin de favoriser les échanges et gommer les difficultés en lien avec la barrière de la langue.

Les jeunes découvrent une culture et font découvrir la leur.

C. L'ACTIVITE :

L'AHMNA, créé en septembre 2024, débute son activité le 14 octobre 2024 et accueille 7 jeunes sur la fin de l'année : **5 garçons et 2 filles**. Au 31 décembre 2024, le taux d'occupation est de 53.85%.

- Typologie et moyenne d'âge du public accueilli :



Le service observe une demande d'admission plus importante pour l'accueil de jeune homme. Cette tendance est très largement généralisée sur tout le territoire français du fait du parcours migratoire plus compliqué pour les jeunes filles.

Au 31/12/24, l'âge moyen est de 14 ans et demi

- Pays d'origine :

- Egypte : 1
- Tunisie : 1
- Gambie : 1
- Guinée : 2
- Mali : 2

- Durée moyenne des mesures :

La durée d'accompagnement est tributaire de l'âge d'arrivée du jeune au sein du service. Ils peuvent entrer à 12 ans, leur placement ne pouvant s'étendre au-delà de 17 ans.

- Scolarité des jeunes au 31/12/2024 :

- o Formation professionnelle : 1
- o En attente d'orientation : 6

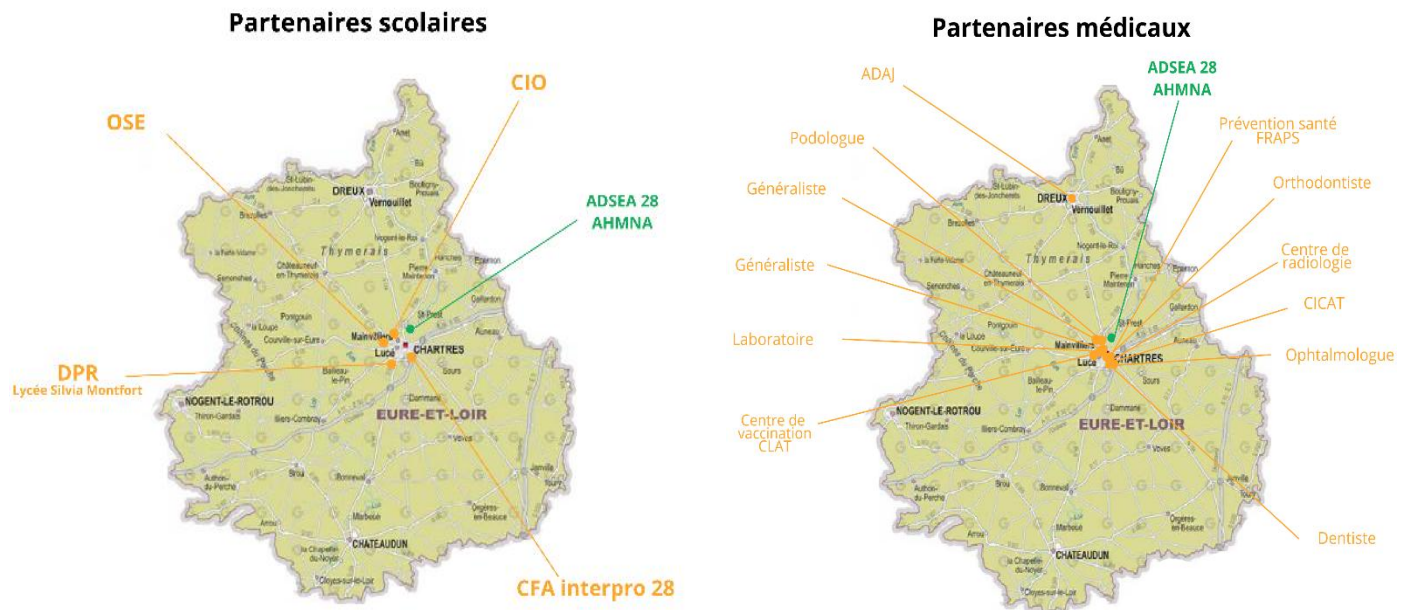
- Répartition des jeunes par âge à la sortie du dispositif :

Pas de sortie enregistrée à ce jour.

D. PARTENARIAT :

Du fait de l'ouverture récente, le partenariat institutionnel est en construction et se développe aujourd'hui principalement autour de deux axes prioritaires que sont la santé et la scolarité.

Il s'articule ainsi :



E. PERSPECTIVES :

Nous espérons que l'année 2025, sera l'année de consolidation du dispositif dans son installation. Il reste à finaliser et à clôturer l'ensemble des travaux réalisés en 2024.

L'équipe éducative sera complète le 14 avril 2025.

L'année 2025 sera, aussi, l'occasion d'inaugurer les locaux et le nouveau service.

Valérie NOIRAULT
Cheffe de service de l'AHMNA

SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	prevention@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00217
FINESS	28 050 346 7
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle CAPPELLARO
Catégorie	Prévention spécialisée : prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles
Population accueillie :	Filles et garçons de 11 à 25 ans
Habilitation	CD 28 : Arrêté n°1173 du 01/09/2003
Autorisation	CD 28 : Arrêté du 30/01/2024
Capacité - lieux d'exercice	Conventions Conseil départemental 28 - Territoires Quartiers Politique de la Ville : - de Mainvilliers « Tallemont-Bretagne » - de Châteaudun : « Camus-Schweitzer »
Ouverture	Annuelle avec quelques courtes périodes de fermeture
Dernière évaluation	2024

A – MISSIONS PRINCIPALES :

La prévention spécialisée, inscrite dans la loi du 2 janvier 2002 comme une mission du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et leur famille, en difficulté ou en rupture avec leur milieu afin de :

- prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
- être un moyen de socialisation et de promotion des jeunes en grande difficulté ainsi que la promotion collective des quartiers ;
- développer à titre préventif des actions éducatives auprès des jeunes en difficulté sur les territoires concernés ;
- favoriser les prises de conscience par le milieu de vie des actions à mener en matière d'insertion sociale afin que chacun puisse y trouver sa place ;
- faciliter l'accès du public concerné aux équipements de formation, de loisirs, de culture, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement.

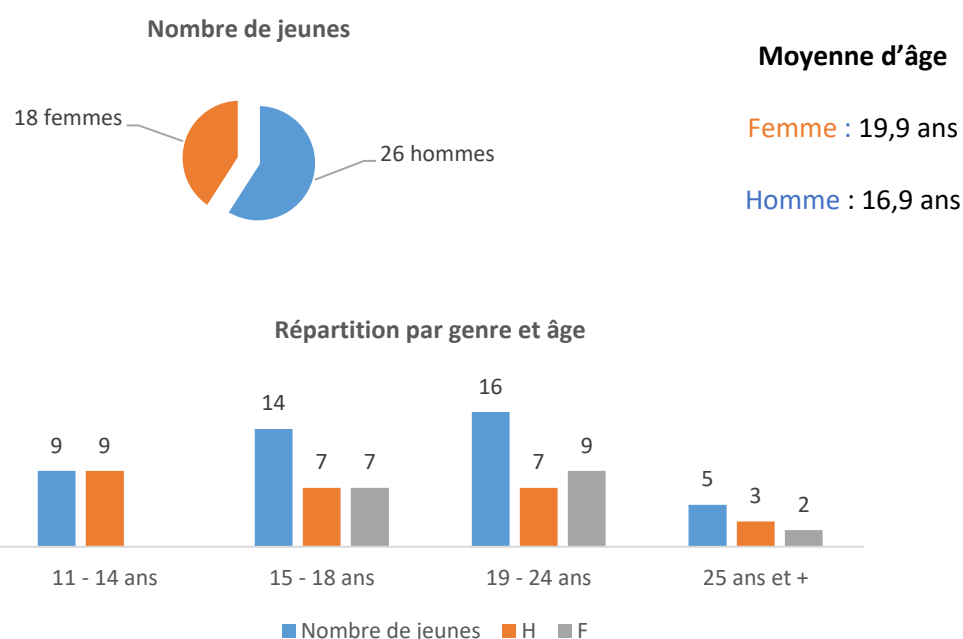
B - FAITS ET NOUVEAUTES DE 2024 :

- Le déploiement du service de prévention spécialisée sur le QPV « Camus-Schweitzer » par le biais d'une convention avec la ville de Châteaudun et le Conseil Départemental a donné lieu au recrutement de 2 travailleuses sociales.
- Des nouvelles actions collectives et partenariales à Mainvilliers : l'accent est mis sur l'insertion professionnelle et le partenariat avec le collège Jean Macé. Elaboration de 3 nouvelles conventions (cf. Partenariats).
- L'utilisation régulière du progiciel **TRAJECT** : progiciel de recueil de données du travail effectué, à des fins de suivi et rendus compte de l'activité auprès des financeurs, et de valorisation de l'activité du service.
- Une **situation RH stabilisée à partir du 6 mai 2024**. Entre janvier et début mai 2024, le recrutement de 4 éducateurs a permis de recomposer l'équipe.
- La reprise de l'Analyse de la Pratique avec les professionnels de l'Aide aux Jeunes Majeurs.
- L'évaluation HAS a eu lieu les 25 et 26 juin 2024
- Le service a été sollicité par la HAS pour l'élaboration de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) en prévention spécialisée.

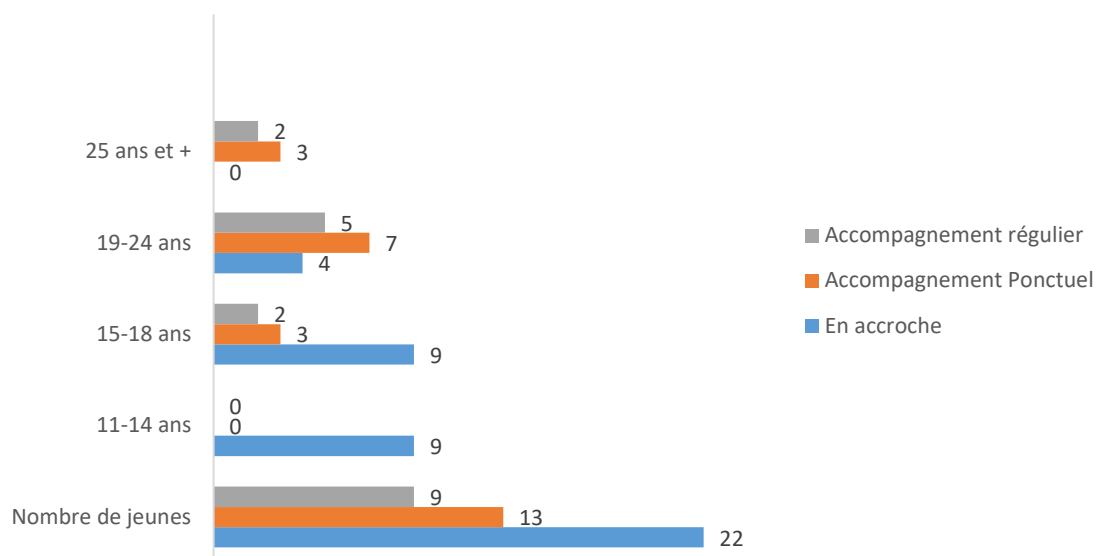
C - ACTIVITE :

QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE CAMUS - SCHWEITZER A CHATEAUDUN

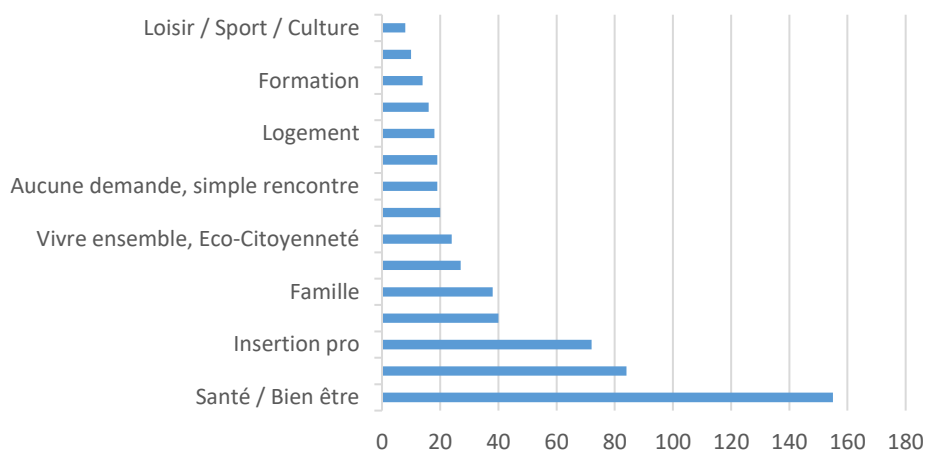
En 2024, le service est en relation éducative avec 44 jeunes de 11 à 25 ans dont 1 jeune avec une notification MDA



Répartition par type de lien



Nombre d'actions par domaine accompagnement, orientation et action collective

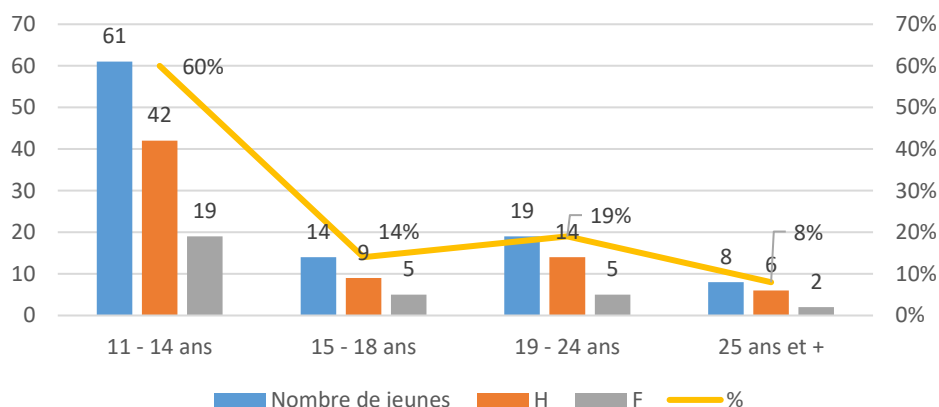


QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE TALLEMONT – BRETAGNE A MAINVILLIERS

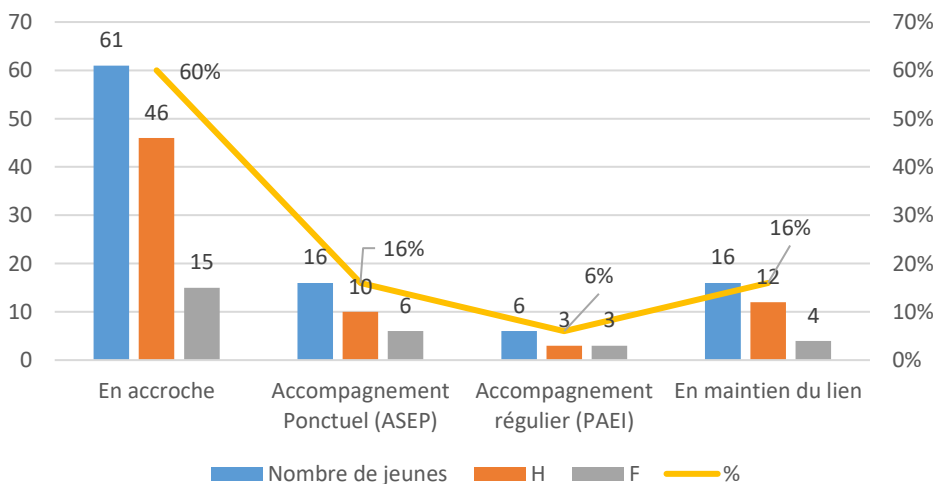
En 2024, le service était en relation éducative avec 102 jeunes de 11 à 25 ans : 71 garçons et 31 filles.

1 jeune avec notification MDA.

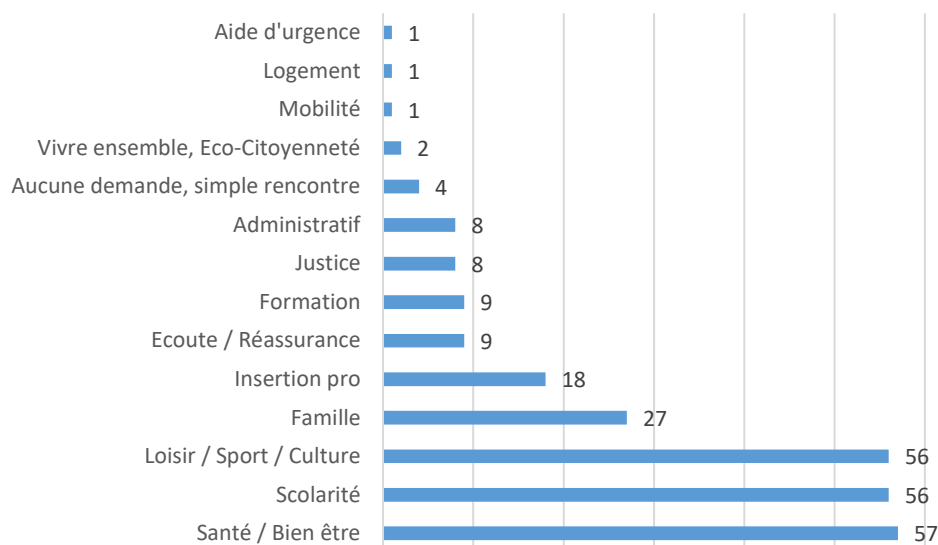
Répartition par genre et âge



Répartition par type de lien



Nombre d'action par domaine



E. PARTENARIATS :

- A Châteaudun :

Une présentation des missions et de des modalités d'intervention du service a été réalisée auprès de 26 partenaires (ESSMS, associations, collectivités territoriales, éducation nationale etc) et a reçu un accueil chaleureux. Le retour de la prévention spécialisée était très attendu. (cf. Partenaires rencontrés)

Quatre conventions ont été établies :

- Avec la RHJ (Résidence Habitat Jeunes, anciennement Foyer de Jeunes Travailleurs) pour assurer une permanence tous les lundis après-midi à destination de tous les jeunes du QPV.
- Avec les 2 collèges du QPV pour accompagner les jeunes qui sont exclus au moins 2 jours, animer des temps de jeux de société, être présent à la sortie du collège sur des jours et heures repérées, être invité aux temps forts (remise DNB par exemple).
- Avec le Point Info Jeunes (ville) qui permet l'accès à un bureau pour effectuer un travail administratif et rencontrer des jeunes tous les vendredis matin.

Le partage du local du service AEMO de l'ADSEA permet à l'équipe, tous les jeudis matin, de proposer des rencontres avec des partenaires, éventuellement y tenir des réunions, faire un travail administratif (renseigner TRAJECT, les plannings, écriture de projets, etc.).

L'équipe a participé à l'action « Anim' ton quartier » portée par le centre social pendant la période estivale. Elle a également organisé une action « théâtre forum » sur la place des femmes dans l'espace public, dans le cadre du Festisol organisé chaque année à Châteaudun. Le SPS a également mis en place des animations en soirée au RHJ pour travailler sur la gestion des émotions.

Le service est inclus dans les coordinations sociales et dans le Réseau Santé de Châteaudun. Ces réunions ont pour objectifs de partager l'actualité de chaque service, des constats concernant le public en commun, et de réfléchir ensemble à des situations complexes ou bloquées.

- A Mainvilliers :

Trois nouvelles conventions ont été établies en 2024 :

- **Avec le collège Jean Macé** pour favoriser une réflexion sur l'amélioration du « vivre ensemble » à l'adolescence, étayer le rapport à l'autre dans le respect des valeurs républicaines et prévenir des exclusions de la classe ou du collège.

Modalités : animation d'un temps de jeux et discussion tous les vendredis à la pause méridienne, présence à la sortie du collège sur des jours et heures fixes, invitations de l'équipe aux temps forts (remise DNB, présence aux journées portes ouvertes etc.).

- **Avec la Ville de Mainvilliers et le CSE pour occuper le gymnase Coubertin** tous les vendredis après-midi pour l'opération « *Viens commencer ton week-end avec nous* »

Les éducateurs ont constaté que beaucoup de collégiens étaient dehors les vendredis après-midi après 12h ou 15h. Ils se retrouvaient dans la rue, sans surveillance d'un adulte et pouvaient se mettre en danger, (près de la route) ou avoir un comportement inadapté avec des adultes ou d'autres jeunes. Suite à ce constat le SPS, en lien avec le CSE a proposé un accueil des collégiens qui le souhaitent tous les vendredis après-midi, de 14h à 16h30 dans le complexe sportif Coubertin.

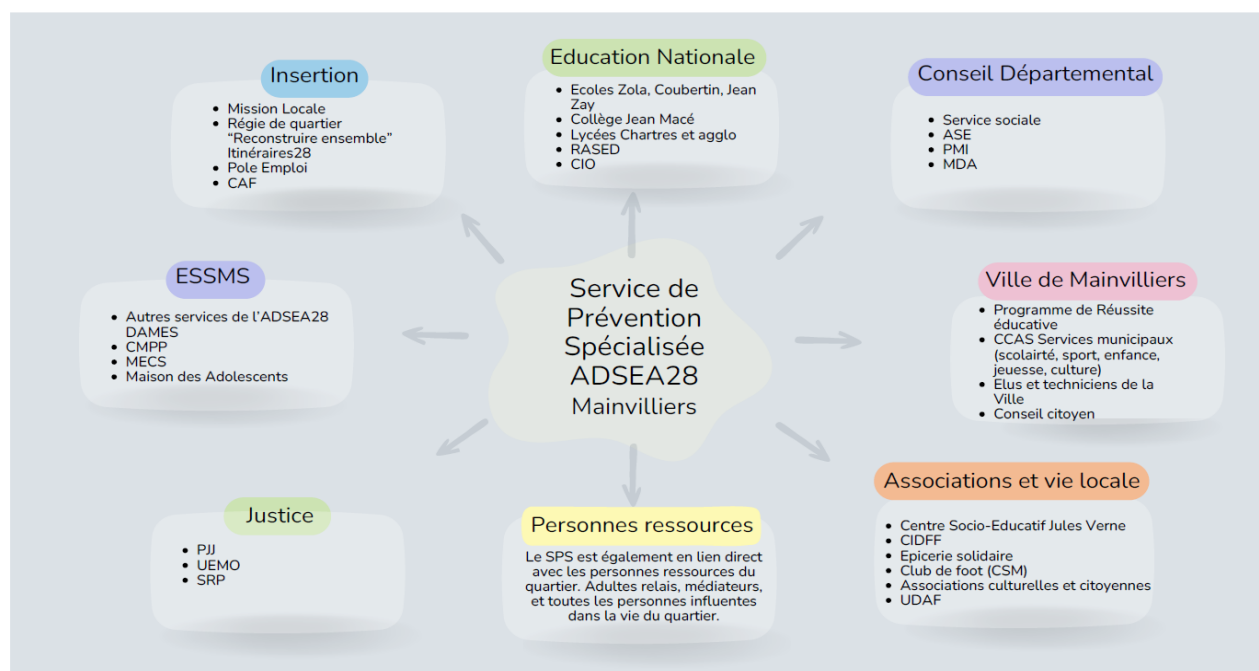
- **Avec l'association « les Jardins partagés la Passerelle »** : occupation du local au square d'Anjou les mercredis après-midi dans l'objectif de créer du lien avec les jeunes présents et de les dissuader de le dégrader à nouveau.

Deux conventions ont été renouvelées en 2024 :

- **avec le Centre Socio-Educatif** pour la permanence du jeudi après-midi,
- **avec le Programme Réussite Educative** pour le dispositif « Collégiens exclus ».

L'équipe a également participé à des actions partenariales co-construites et/ou co-animées : anim' vacances, « pause marché », jobs datings, et fête des familles.

Comme chaque année, le SPS a participé à des réunions partenariales visant à partager les actualités de chacun (coordinations sociales), réfléchir à d'autres actions à mener sur le territoire (CTSF, Jeunes de Mainv', Régie de quartier, CSE), et faire le point sur des situations (CD, PRE, éducation nationale).



F - LES PERSPECTIVES POUR 2025 :

- Finalisation de la réécriture du projet de service.
- Travail sur l'harmonisation de la manière de renseigner le progiciel TRAJECT afin notamment de proposer des diagnostics de territoires affinés.

Pour Châteaudun :

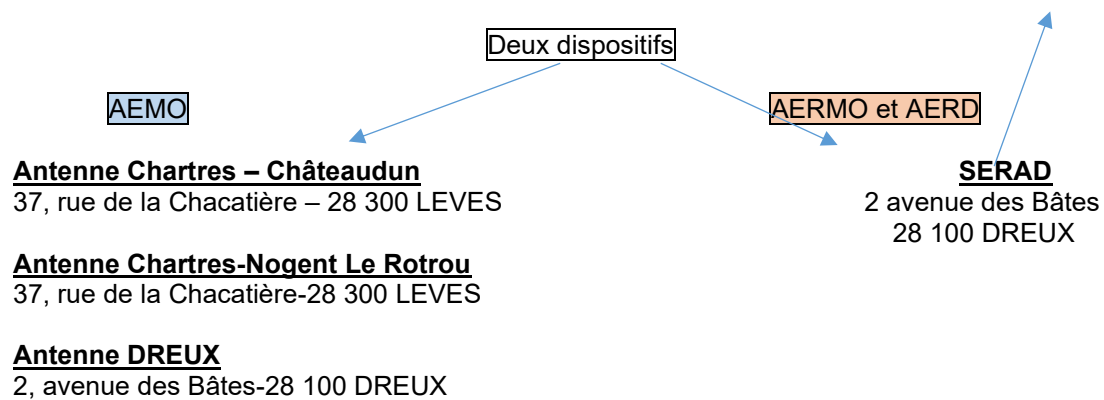
- L'accent sera mis sur l'insertion professionnelle en lien avec les associations locales, la Milos et les associations intermédiaires ou d'insertion.
- L'équipe va également s'engager dans un diagnostic de territoire et cibler le public de 16/20 ans plutôt réticent à s'engager dans un accompagnement suivi. Ce public a par contre une grande influence sur le public des collégiens ce qui permettrait de renforcer les actions auprès des plus jeunes.
- Le service va poursuivre ses actions autour de la santé/santé mentale car un besoin est apparu rapidement à ce sujet.

Pour Mainvilliers :

- Le service participera à la mise en place de chantiers éducatifs dans le cadre d'un projet « Ville » porté par une association intermédiaire. Les éducateurs viendraient en étayage lors de ces premières expériences professionnelles dans un cadre sécurisé.
- L'équipe va poursuivre les actions collectives engagées pour renforcer la visibilité du service et élargir le public cible.

Isabelle CAPPELLARO
Directrice du Service Prévention spécialisée
par intérim

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT



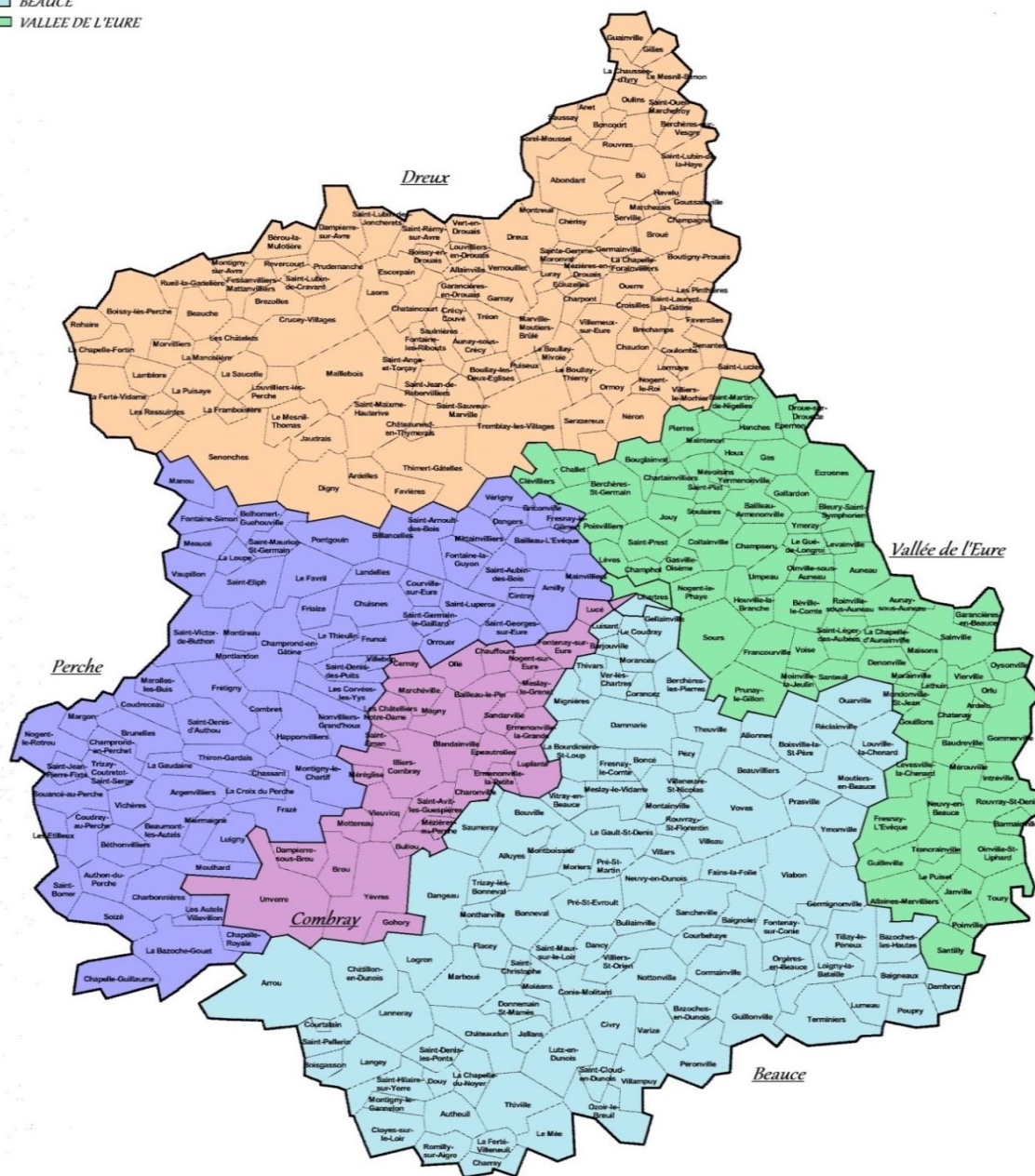
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS EN MILIEU OUVERT

FICHE D'IDENTITE AEMO	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Mail Direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
EQUIPE DE DIRECTION	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : - Willy CROCHET : antenne Chartres Châteaudun, - Anna GONCALVES : antenne Chartres Nogent le Rotrou, - Xavier RENOUL : antenne Dreux
Catégorie	Assistance éducative en milieu ouvert
Population accueillie	Enfants âgés de 0 à 18 ans et leur famille
Ouverture	Toute l'année
Habilitation	Arrêté renouvellement d'habilitation par le préfet et la PJJ pour 5 ans en date du 30/10/2019 Dossier de renouvellement envoyé le 31/03/2025
Autorisation	Courrier CD28 du 22/06/2016 renouvellement à partir du 01/01/2017 pour 15 ans. Courrier du 02/04/2024 : Augmentation de la capacité AEMO à 720 à 750 mesures - Transfert des AED au CD28 (arrêté du 11/03/2025)
Dernière évaluation	Evaluation externe : novembre 2023.

AEMO

- DREUX
- PERCHE
- COMBRAY
- BEAUCE
- VALLEE DE L'EURE

ADSEA 28 - SERVICE AEMO : SECTORISATION INTERNE DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



A – MISSIONS PRINCIPALES :

Depuis 2012, le SAEMO (Service d'Accompagnements Educatifs en Milieu Ouvert), est autorisé à exercer :

- ⇒ **720 mesures** d'assistance éducative ordonnées par les magistrats du Tribunal pour Enfants de Chartres et mises en œuvre sur tout le territoire du département d'Eure-et-Loir. De ce fait, le service reçoit des mineurs de 0 à 18 ans qui font l'objet d'une ordonnance et/ou d'un jugement du Tribunal pour Enfants en application des articles 375 à 382 du code civil – Assistance éducative :

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO est la première mesure d'assistance éducative énoncée par le code civil que peut ordonner le juge des enfants. Deux articles de celui-ci permettent plus précisément de définir cette modalité d'intervention :

L'article 375 : « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées... ».

L'article 375-2 : « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel...le juge désigne un service qualifié en lui donnant mission d'apporter aides et conseils à la famille... ».

La loi du 14 Mars 2016, renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives Renforcées à Domicile.

Le SAEMO de l'ADSEA28 entrera dans ce principe de diversification en 2017 par la création d'une activité SERAD : Service éducatif renforcé d'aides à domicile.

Ces différentes mesures ont pour missions principales :

- ⇒ D'aider des parents à assumer les droits et devoirs que confère l'autorité parentale,
- ⇒ De solliciter les ressources familiales dans une perspective d'évolution et de changement, ainsi l'intervention se propose d'amener chacun à trouver sa place en lien avec sa famille dans la finalité de faire cesser le danger ou le risque de danger pour le mineur concerné.

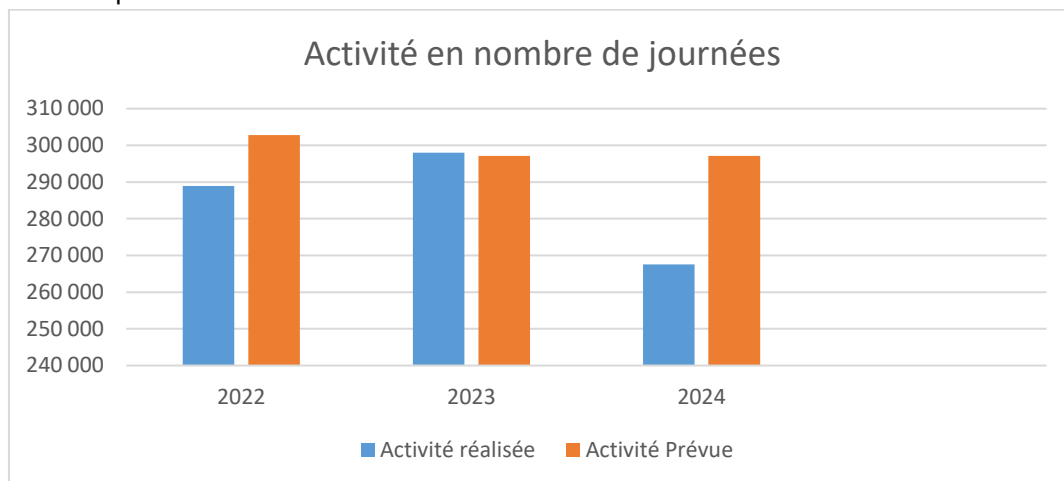
B – LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2024 :

- ⇒ La décision du CD28 d'internaliser les AED : 130 mesures suivies par le SAEMO ADSEA28 ont été transférées sur les circonscriptions.
- ⇒ Une liste d'attente très importante avec une moyenne de 150 mesures en attente jusqu'en septembre puis une diminution conséquente en fin d'année 2024.
- ⇒ Fragilité sur les postes de chefs de service : d'Octobre 2024 à Décembre 2024 deux arrêts maladie de longue durée.
- ⇒ Une situation RH tendue : plusieurs congés maternité et des retours sous la forme de temps partiels en congé parental. Des arrêts maladies de longue durée sur les équipes éducatives surtout depuis septembre ainsi que des mutations en interne.
- ⇒ Un fort engagement des travailleurs sociaux autour des activités collectives et des camps.
- ⇒ Un groupe de travail COPIL DACQ en marche pour la mise à jour du projet de service 2025/2030 et une dynamique d'amélioration de la qualité.

C – L'ACTIVITE DU SAEMO :

1) En nombre de journées

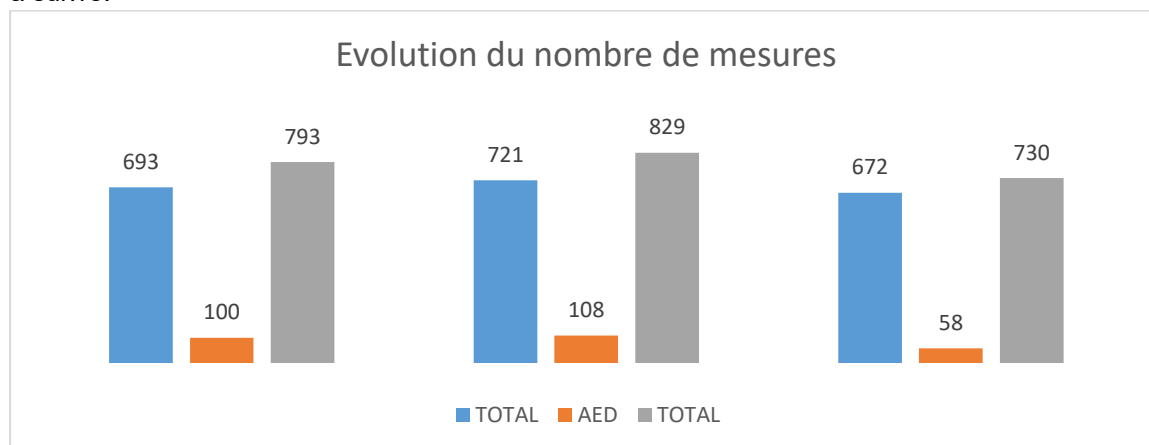
Les éléments concernant l'activité 2024 s'appuient sur les missions AEMO et AED. A la lecture des chiffres, malgré la volonté de considérer au plus vite chaque jugement et d'attribuer à chaque professionnel(le) les suivis dès que possible, les objectifs fixés par le financeur n'ont pas été atteints et nous ne pouvons que le regretter. En effet, la décision d'internaliser les AED, et à ce titre de transférer celles-ci au cours de l'année 2024 sur le CD28, a impacté de façon conséquente notre volonté de maintenir un équilibre d'activité.



L'année 2024 se termine avec un déficit de -29 619 journées.

2) Evolution du nombre de mesures AEMO-AED prises en charge.

L'agrément autorisé pour le SAEMO, AED et AEMO confondues est de 850 mesures (720 AEMO et 130 AED) pour un taux d'occupation à 100%. Pour un taux d'occupation à 95,7% ce sont 814 mesures à suivre.



La particularité de cette année 2024 repose sur la décision d'internalisation des AED qui est une des raisons de la sous activité. Toutefois il faut prendre en considération d'autres facteurs :

- ⇒ Une réalité en matière de ressources humaines qui a constitué des freins indéniables à la réalisation du taux d'activité. En effet la suppression des 3 etp de travailleurs sociaux liée au glissement des AED sur les circonscriptions au 1er mai 2024 ne nous a pas permis de répondre à la forte liste d'attente AEMO.
Les différents arrêts maladie, les congés maternité, les mutations internes ont aussi fortement impactés nos possibilités de répondre aux attentes du financeurs en la matière.
- ⇒ Le maintien de l'exercice des mesures alors que certaines situations ont fait l'objet d'un placement ordonné et qui ont empêché en partie l'entrée de nouvelles mesures.
- ⇒ L'exercice d'une mesure AEMO dans l'attente d'une mesure renforcée ralentissant les possibilités d'attribution.

C'est une moyenne de 730 mesures pour 814 mesures qui ont été menées soit un delta de 84 mesures. Ce delta aurait du être de 130 correspondant aux AED.

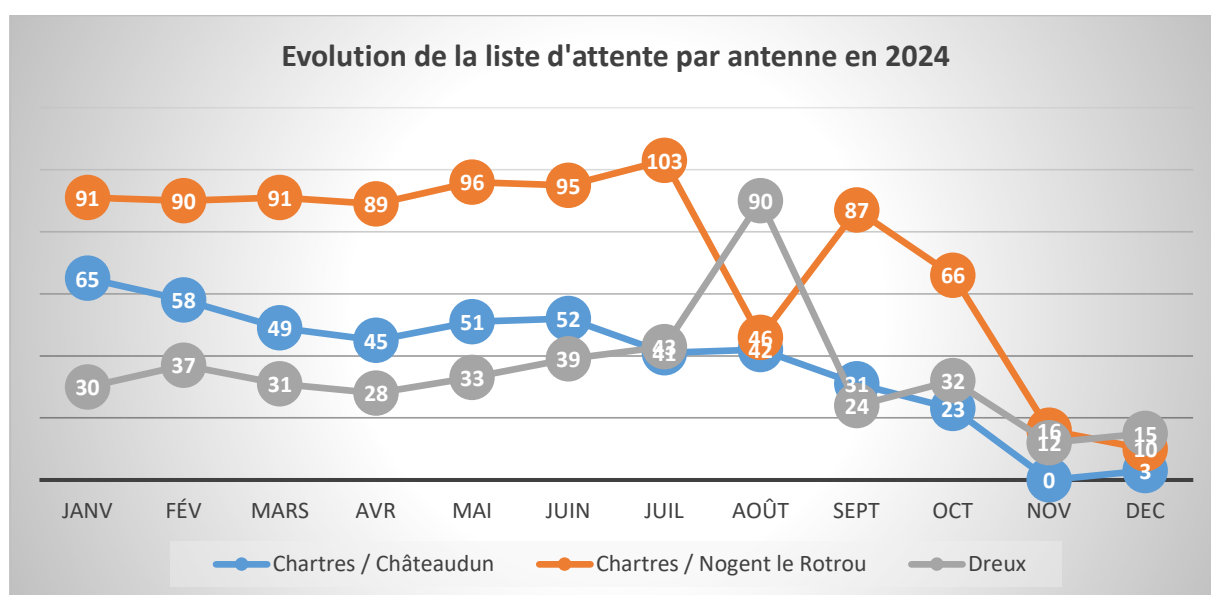
3) [Le jeu des entrées et des sorties](#)

Si notre agrément est de 850 mesures, le jeu des entrées et des sorties montre que le service prend en charge un nombre plus important de mineurs sur l'année. Sur 2024 ce sont 1266 mineurs qui ont été accompagnés. Malgré le contexte de l'AED le service a accompagné presque autant de mineurs que l'année précédente. Ceci donne l'indication d'un nombre d'entrées important par rapport aux sorties.

	AEMO Judiciaires			AED		
	Garçons AEMO	Filles AEMO	Total	Garçons AED	Filles AED	Total
Dreux	177	147	324	6	4	10
C-Châteaudun	230	185	415	39	23	62
C-Nogent	222	195	417	24	14	38
Totaux	629	527	1156	69	41	110
1266						

4) [La liste d'attente](#)

L'année 2024 indique une moyenne de 146 mesures en attente.



La liste d'attente a été très importante jusqu'en août 2024. Une diminution importante est observée dès septembre et s'explique au travers de :

- ⇒ Recrutement de travailleurs sociaux sur des postes vacants,
- ⇒ Le glissement des AED vers le CD28 libérant des places sur les effectifs des TS.

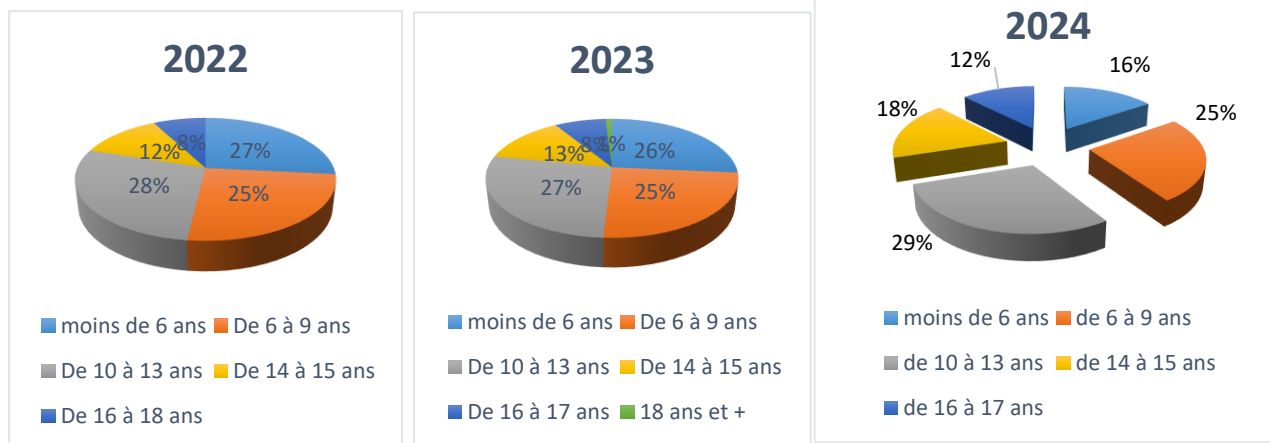
5) [Durée des mesures](#)

En 2024 nous observons une augmentation de la durée des mesures. En deux ans la durée des mesures a augmenté de 2 mois.

Durée des mesures		2022	2023	2024
	- de 1 mois	8	7	5
	De 1 à 3 mois	27	21	31
	De 3 à 6 mois	68	88	80
	De 6 à 9 mois	94	108	105
	De 9 à 12 mois	235	220	157
	De 1 à 2 ans	458	433	445
	De 2 à 3 ans	195	222	232
	De 3 à 5 ans	147	113	147
	De 5 à 10 ans	75	56	58
	De 10 à 15 ans	4	2	2
	15 ans et +	8	6	4
<i>Durée moyenne des mesures</i>		16 mois	17 mois	19 mois

Le travail avec les familles constitue l'essence même de l'intervention éducative en milieu ouvert et à l'écoute des retours des professionnels du service, il s'avère que dans bon nombre de situations, la question du remaniement des postures, l'attention envers l'enfant, la capacité parentale à se mobiliser dans l'intérêt de ce dernier est de plus en plus complexe à mettre en mouvement. Si les accompagnements restent source d'amélioration, il n'en demeure pas moins que le cheminement est plus long, demande d'être étayé plus que dans le passé par la suppléance dans les actes pour les parents les plus démunis et nécessitent aussi une plus grande agilité éducative.

6) La répartition par tranche d'âge



Au travers de ces éléments et des échanges avec les professionnels, il apparaît clairement que les accompagnements des tous petits doivent être priorités. Ils représentent 16% pour les moins de 6 ans et 25% pour les 6/9ans. Les enjeux et les risques encourus sont forts et il est difficile parfois de les considérer à la hauteur de leurs besoins.

Cette même logique se retrouve pour les adolescents qui doivent pouvoir s'appuyer sur les travailleurs sociaux afin de préparer leur majorité alors qu'ils sont en difficulté pour construire leur insertion sociale et/ou professionnelle. Ils représentent 29% des mineurs accompagnés.

7) Sorties des mesures

Nous observons sur l'année 2024, 566 jeunes sortis sur 1266 pris en charge soit 45% de sorties. Ceci indique que 55% des mesures (AEMO/AED) sont renouvelées. 28 mesures d'AEMO se sont terminées en faveur d'une AED soit 6% des sorties. 53 mesures d'AEMO/AED ont pris fin suite à un placement exécuté soit 9% des sorties. 20 mesures d'AEMO/AED ont fait l'objet d'une orientation vers des SERAD soit 4% des sorties. Les autres sorties sont liées à une évolution positive de la situation.

	2022	2023	2024
Enfants suivis	1311	1276	1266
Sorties	512	482	566
Placements à l'issue de la mesure d'AEMO	58	68	53
Placements /nombre d'enfants suivis dans l'année	4,40%	5,30%	4,20%

L'année 2024 montre en effet une légère diminution du nombre de placements réalisés. Toutefois, ils représentent seulement 4,2% de notre activité. Nous observons une certaine stabilité si nous comparons avec l'année précédente où le taux de placement était plus important.

Le placement est une mesure de protection qui, en sortant le mineur en danger du contexte familial défaillant, permet de l'orienter vers des dispositifs (MECS, Familles d'Accueil ou encore les Accueils Educatifs de Jour) qui répondent à ses besoins fondamentaux.

	Chartres - Châteaudun	Chartres – Nogent	Dreux	<i>Total</i>
2022	26	21	11	58
2023	37	9	22	68
2024	26	20	7	53

D- LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET AU SOUTIEN DE LA PARENTALITE

1) Les activités et les séjours

En 2024 un camp a été organisé en Bretagne sur la période des vacances de la TOUSSAINT. Ce type de séjours proposés aux enfants est toujours d'une grande richesse. Ils offrent un environnement stable et sécurisé permettant aux enfants de s'apaiser et libérer spontanément leurs paroles parfois soumises au secret par loyauté à leurs parents et permettent par ailleurs, une observation constante des enfants.

Des activités sont aussi largement proposées aux enfants suivis. Selon une étude réalisée en 2024, 2/3 des enfants suivis ont bénéficié d'une activité spécifique sur l'année (zoo, sorties plage à la journée, parc d'attraction en tout genre, bases de loisirs...). Des activités plus régulières sont aussi proposées comme la cuisine ou les activités manuelles.



Ces photos en sont la démonstration.



La question de la socialisation, de permettre à l'enfant de découvrir et/ou d'explorer, est constamment évaluée. Il s'agit ici de répondre aux besoins d'expériences et d'exploration du monde (les besoins fondamentaux de l'enfant). Les activités sont des supports qui permettent de répondre, quel que soit l'âge, aux questions suivantes : l'enfant joue-t-il ? seul ? avec des pairs ? avec des adultes ? a-t-il des activités ? est-il en mesure de respecter les règles de partage en collectivité ? Le SAEMO veille à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'espaces de socialisation et/ou de créativité ou encore sportifs. Toutefois, la précarité des familles ne leur permet pas toujours et c'est dans ce contexte que le SAEMO peut venir suppléer tout en évaluant et observant.

2) L'accompagnement par l'équipe psychologique

Les psychologues accompagnent l'équipe éducative dans la compréhension des problématiques des situations et élaborent des hypothèses qui orientent l'accompagnement éducatif et la posture de chacun, en étroite collaboration avec le chef de service.

Le psychologue en AEMO est un professionnel clé qui apporte une expertise spécifique sur les aspects psychologiques des situations. Son rôle est d'évaluer, d'accompagner, de soutenir et de conseiller, tant au niveau individuel et familial qu'au niveau de l'équipe et de l'institution.

En 2024, les psychologues ont continué à soutenir le développement des compétences des équipes, autour de certains sujets :

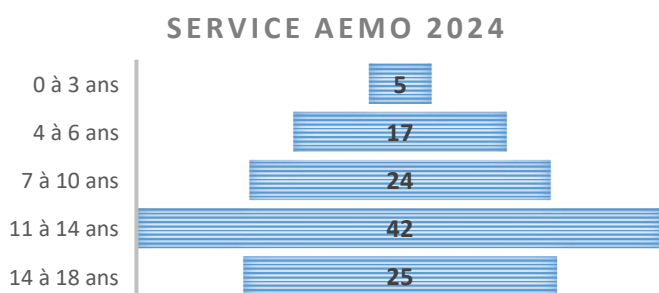
- ⇒ Sensibilisation génogramme et transgénérationnelle
- ⇒ Développement des entretiens psycho-éducatifs,
- ⇒ Réflexion sur la place du psychologue en VAD.

3) Focus sur la question de la double vulnérabilité.

Ce focus a été réalisé sur tout le service AEMO.

113 enfants sur 1 260 suivis sur l'année 2024 bénéficient d'une reconnaissance MDA.

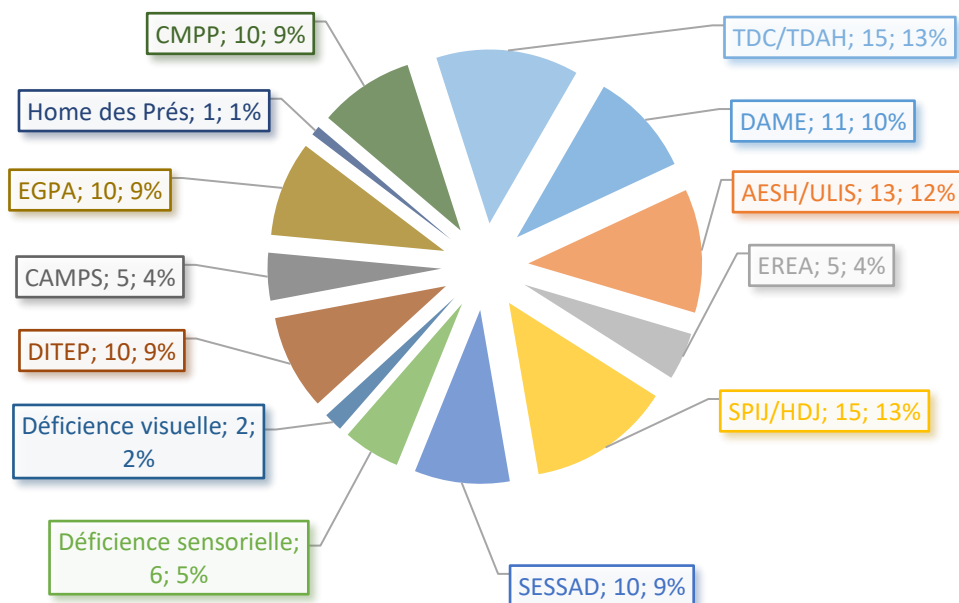
Cela représente **9%** des mineurs suivis.



Classe d'âge prédominante : 11/14 ans.

Ceci se confirme par les orientations identifiées ci-dessous avec une majorité de prises en charge par les DAME.

NOMBRE D'ENFANTS



De façon plus générale, l'antenne de DREUX compte 28 enfants et 9 parents bénéficiant d'une saisine MDA sur 334 mineurs suivis. Ceci représente 8% des mineurs suivis sur le secteur de DREUX.

Sur l'antenne de Chartres Châteaudun, ce sont 45 enfants et 14 parents qui bénéficient d'une saisine MDA sur 477 mineurs suivis. Ceci représente 9,43% des mineurs suivis sur le secteur Chartres Châteaudun.

Sur l'antenne de Chartres Nogent le Rotrou, ce sont 40 enfants et 21 parents qui bénéficient d'une saisine MDA sur 455 mineurs suivis. Ceci représente 8,8% des mineurs suivis sur le secteur Chartres Châteaudun.

Le service a accompagné 1 266 mineurs sur l'année 2024. Ce sont 113 enfants et 44 parents qui bénéficient d'une saisine MDA. Ceci représente 9% des suivis total du SAEMO en 2024.

E-DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

- **Evaluation externe** : Suite à l'évaluation externe, le service a mis en œuvre un plan d'action pour travailler sur les 7 critères impératifs dont la cotation a été inférieure à 4.

Des fiches actions ont été réalisées pour chacun des critères. Une restitution du suivi des fiches action est prévue le 28 Avril 2025.

- **Réécriture du projet de service** :

Le groupe COPIL se compose de :

- ⇒ 2 travailleurs sociaux par antenne
- ⇒ 3 psychologues
- ⇒ tous les chefs de service
- ⇒ tous les nouveaux professionnels
- ⇒ la Directrice
- ⇒ les administrateurs référents.

Les rencontres du COPIL ont lieu de façon mensuelle. Chaque membre du groupe doit être en mesure de restituer sur leurs équipes respectives l'avancement du projet de service.

Des ateliers ont été constitués pour la réalisation de certains travaux comme le livret d'accueil pour les enfants, la réflexion sur des grilles d'évaluation du danger (Référentiel Rhône-Alpes/Les besoins fondamentaux de l'enfant...).

Le projet de service sera terminé fin 2025.

CONCLUSION : LES PERSPECTIVES 2025

- ⇒ Finaliser le projet de service 2025/2030
- ⇒ Suivi du plan d'action établi suite aux conclusions de l'évaluation externe sur les 7 critères impératifs non cotés à 4.
- ⇒ Engager une réflexion sur la problématique autour des traumatismes liés aux violences sexuelles et sur le risque prostitutionnel.
- ⇒ S'assurer de la stabilité des équipes tant dans la composition que dans la fidélisation des salariés.
- ⇒ Faire monter les professionnels en compétence au travers de formations collectives : la bientraitance, les droits des usagers, la responsabilité...

Isabelle LUXEREAU
Directrice

SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Adresse du SERAD	2, avenue des Bâtes- 28 100 DREUX
Mail Direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28 000 921 8
Equipe de Direction	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chef de service : Aline BRETON
Catégorie	Assistance éducative renforcée à domicile
Population accueillie	Enfants (0 à 18 ans) et familles
Habilitation	Courrier du CD28 du 26/06/2017 : ouverture en octobre 2017 pour 30 mesures sur le secteur de DREUX (arrêté du 08/12/2017).
Autorisation	Courrier du CD28 du 24/01/2024 : Développement à 60 mesures au 01/06/2024 (arrêté publié le 07/01/2025).
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Evaluation externe : 28 et 29 novembre 2023

A – LES MISSIONS PRINCIPALES :

⇒ [Préambule](#)

La loi du 14 Mars 2016, renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives renforcées à domicile.

C'est dans ce contexte législatif qu'en août 2016, le SAEMO de l'ADSEA 28 transmet à l'Aide Sociale à l'Enfance sa volonté d'entrer dans un dispositif éducatif renforcé à domicile sur le secteur drouais.

En février 2017, le Conseil Départemental d'Eure et Loir donnera un avis favorable pour ce projet à hauteur de 30 mesures renforcées. Le service débutera cette action le 1^{er} octobre 2017.

Depuis, le SERAD a toujours eu une activité très dense. La forte demande nous a poussés à avoir une liste d'attente, ce qui reste un paradoxe dès lors que ces mesures doivent être immédiatement prises en charge.

C'est pourquoi, pour répondre à cette demande, le Conseil Départemental d'Eure et Loir nous accordera une autorisation d'extension de notre dispositif à hauteur de 40 mesures à partir du 1^{er} janvier 2022. En janvier 2024, le CD28 nous accorde une nouvelle extension du dispositif SERAD passant à 60 mesures. Une équipe dédiée est alors constituée.

⇒ [Les missions](#)

Une modalité d'intervention spécifique et supplémentaire dans le champ de la protection de l'enfance

L'action du **S.E.R.A.D de l'ADSEA28** a pour objectif premier la restauration des capacités éducatives parentales centrées sur les besoins de l'enfant. Il s'agit d'un mode d'intervention intensif mais qui se réfère aux principes de l'action éducative en milieu naturel de l'enfant ; travail à partir du potentiel des différents membres de la famille.

Le principe de mise en place du **S.E.R.A.D** s'inscrit dans la philosophie des lois du 5 mars 2007, du 14 mars 2016 et du 7 Février 2022 dont les principes primordiaux sont :

- Travailler au plus près des familles, dans un objectif de prévention ;
- Privilégier le maintien des enfants dans leur famille,
- Le renforcement de l'accueil chez un membre de la famille ou un tiers digne de confiance,
- Promouvoir les compétences parentales et celles de leur environnement,
- Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Le S.E.R.A.D peut à défaut, si les capacités d'évolution des parents sont insuffisantes au regard des besoins de l'enfant, préconiser le placement pour prévenir des troubles du développement et de la structuration de la personnalité de l'enfant. Le S.E.R.A.D peut aussi accompagner un retour de placement ou encore être une alternative à un placement non efficient par un soutien soutenu du jeune et de sa famille.

B- LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2024

- ⇒ L'extension du dispositif SERAD de 40 à 60 mesures et constitution d'une équipe dédiée.
- ⇒ Une forte demande de la juridiction et du CD28 et un dispositif complet.
- ⇒ Constitution d'un groupe de travail : COPIL DACQ pour suivre le plan d'action suite à l'évaluation externe et mettre à jour le projet de service SERAD.
- ⇒ Un camp pour les enfants en octobre 2024.

C- L'ACTIVITE DU SERAD

1) [Le nombre de journées](#)

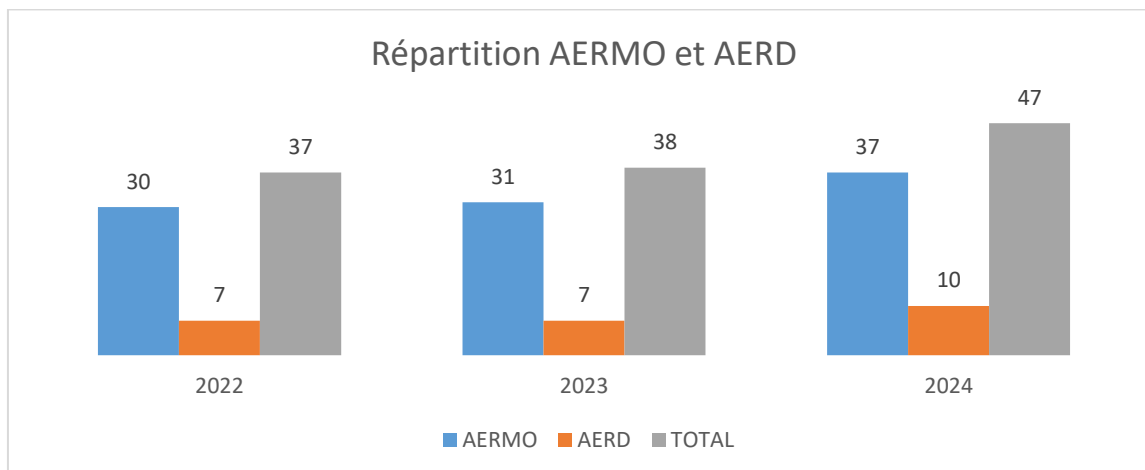
L'activité du SERAD fonctionne sous forme de dotation globale. L'activité réelle devant être identique à l'activité prévue avec 19 130 journées.

	2022	2023	2024
Activité prévue	14308	14308	19130

Activité réalisée	14308	14308	19130
Ecart	0	0	0

Nous observons depuis 2024 une augmentation du nombre de journées à réaliser. Il s'agit ici de l'extension du dispositif passant de 40 à 60 mesures.

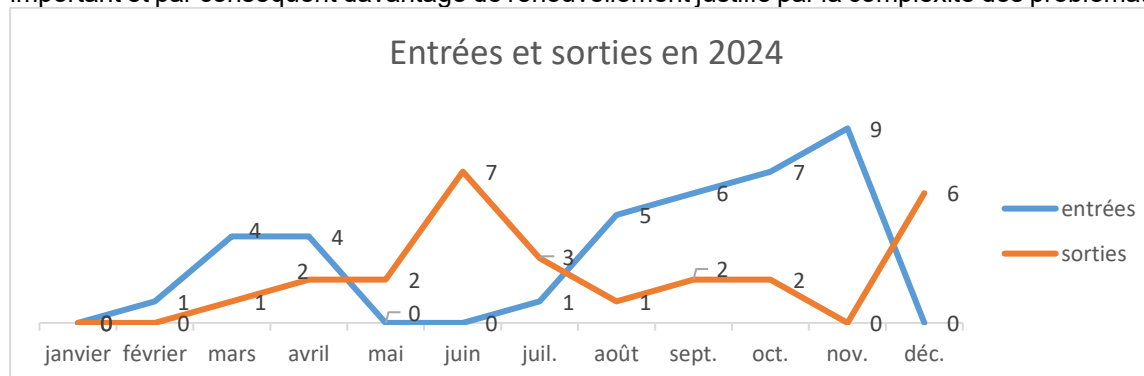
2) Deux modalités : AERMO/AERD un équilibre difficile à atteindre.



Les situations qui arrivent en SERAD sont très souvent très dégradées au point d'arriver le plus souvent par la voie judiciaire. Les chiffres ci-dessus sont démonstratifs de la forte judiciarisation de ces mesures. Nous précisons que les données 2024 ne peuvent représenter l'exercice entier du SERAD à 60 mesures du fait de son effectivité à partir du 1er juin 2024 mais aussi des délais de recrutements des postes éducatifs. A noter que le 6^{ème} poste éducatif ne sera pas recruté sur 2024.

3) Le jeu des entrées et sorties

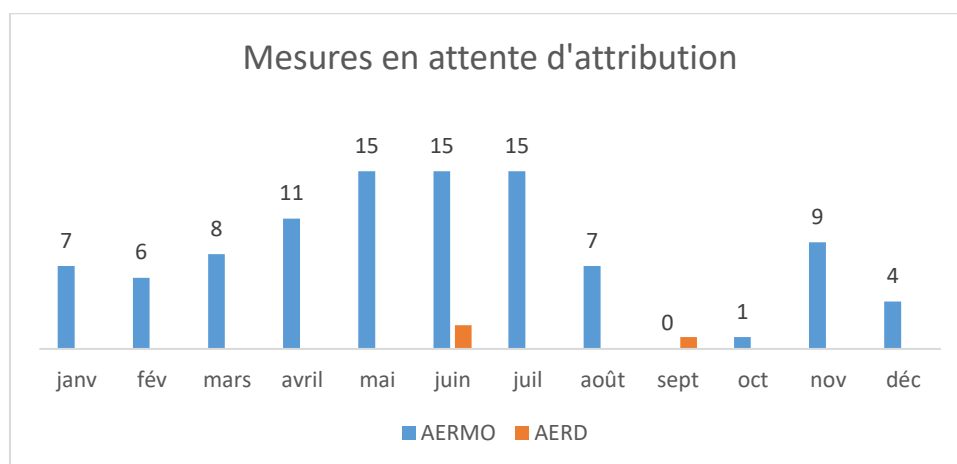
Celui-ci peut être aléatoire selon les échéances des mesures (de 6 à 12 mois renouvelable une fois). On observe sur l'année 2024, 26 sorties et 41 entrées. Contrairement à 2023, le SERAD a eu davantage d'entrées que de sorties. Ceci peut s'expliquer par le constat d'un nombre de main levée moins important et par conséquent davantage de renouvellement justifié par la complexité des problématiques.



Nous précisons que si l'agrément du SERAD ADSEA28 est de 60 mesures, en 2024 ce sont 77 mineurs qui ont été pris en charge.

4) La liste d'attente

Dans le cadre de la mission du SERAD et de sa spécificité à intervenir dans les situations familiales complexes et très dégradées, le principe de la liste d'attente doit être inexistant. En effet, lorsqu'une AERMO est ordonnée ou une AERD signée, elle doit être effective immédiatement. La demande sur le secteur Drouais est telle qu'une liste d'attente s'est formée. Les juges des enfants ordonnant des AERMO avec une date anticipée de prise en charge, tenant compte des sorties futures. Pour les AERD, le principe est le même. Le graphique ci-dessous le démontre.



5) La répartition par genre

Comme pour l'AEMO, en 2024 nous observons comme en 2023, un nombre largement plus élevé de garçons pris en charge par le SERAD.

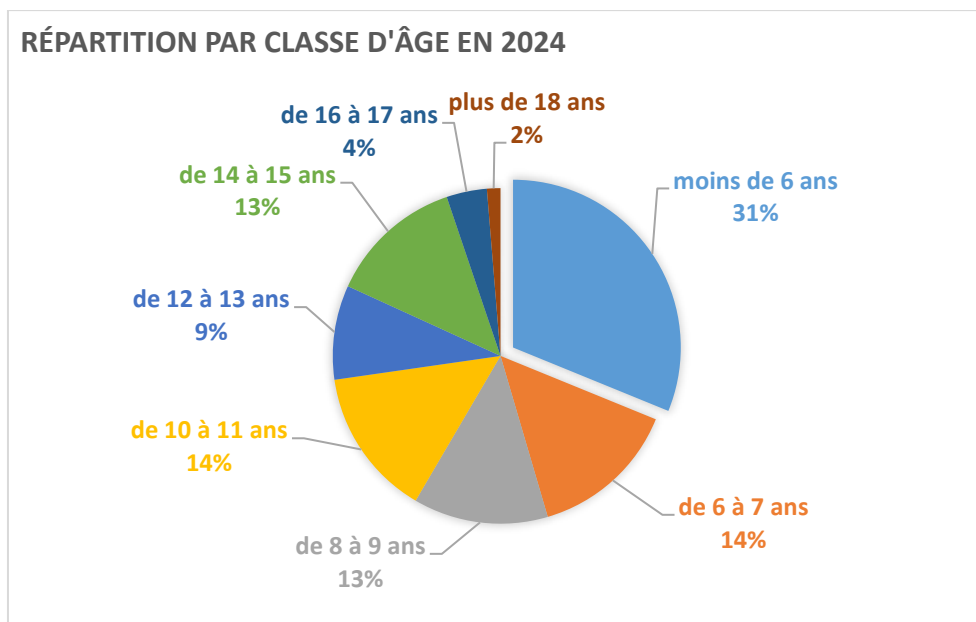
	2022				2023				2024			
	AERMO	AERD	Total	%	AERMO	AERD	Total	%	AERMO	AERD	Total	%
M	18	4	22	52.3	42	10	52	63.4	39	7	46	59,7
F	17	3	20	47.7	22	8	30	36.6	26	5	31	40,3

6) La répartition par classe d'âge.

Le projet de notre SERAD indiquait notre volonté d'atteindre un équilibre dans les tranches d'âge soit environ 33% pour les 0/6ans, 33% pour les 6/12 ans et enfin 33% pour les 12/18ans.

Cette juste proportion a été impossible à tenir. Nous observons une forte proportion de prise en charge des enfants de moins de 6 ans (31% des mineurs suivis).

La classe d'âge 6/7 ans représente 14% et les 8/9 ans 13%. Nous observons donc que le SERAD intervient davantage avant l'adolescence. Le groupe adolescent (12 à 17 ans représente seulement 26%.



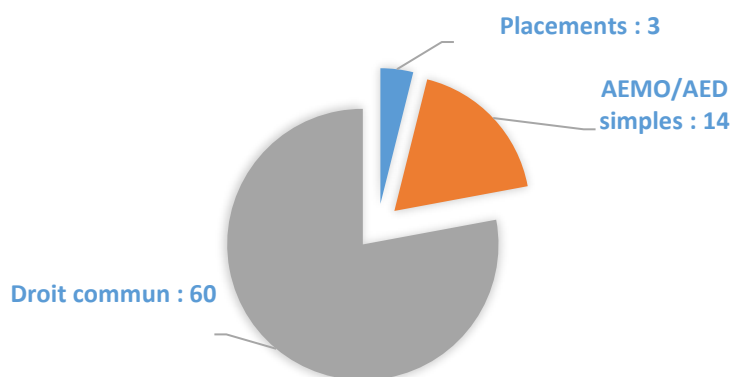
Le détail de ces tranches d'âge est intéressant dans l'analyse car il permet de voir la protection mise pour les moins de 6 ans et une prise en charge des pré adolescents.

7) Sorties des mesures

Le SERAD n'a pas encore mis en place une recherche autour du devenir des jeunes suivis. L'analyse que nous pouvons extraire aujourd'hui se fait essentiellement autour des orientations proposées et mises en œuvre après la mesure d'accompagnement.

Le SERAD a suivi 77 mineurs en 2024 et 26 sont sortis du dispositif. Nous proposons une analyse sur ces sorties.

NOMBRE D'ENFANTS SORTIS EN 2024



Parmi les 26 mineurs sortis, seulement 3 ont fait l'objet d'un placement en lieu neutre soit un taux de placement de 11% par rapport aux sorties ou de 3,8% par rapport aux nombres d'enfants suivis.

C-LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

1) Les activités et les séjours

Le SERAD s'est associé avec l'AEMO de l'antenne de Dreux pour organiser un séjour au Puy du Fou lors des vacances de la Toussaint.

Les activités thématiques sont toujours des outils éducatifs permettant l'observation mais aussi d'induire plus rapidement la relation de confiance : décoration de l'antenne de Dreux à l'occasion d'Halloween ou encore des fêtes de fin d'année.

Des ateliers cuisines sont réguliers et il est question de mettre en place un atelier sur le thème : « estime de soi ».

2) La fonction particulière du psychologue

Le psychologue a une place particulière au SERAD. Il est considéré comme étant un « soutien » dans chacune des mesures. Celui-ci a pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à l'accompagnement éducatif. C'est ce que nous appelons des entretiens psycho-éducatifs. Pour se faire il est présent à plusieurs stades de la mesure :

- ⇒ L'ouverture,
- ⇒ Lors de certains rendez-vous à domicile
- ⇒ Lors d'entretiens au service
- ⇒ La réunion du Projet Personnalisé à laquelle participe les parents et le(s) mineur(s) dans la mesure du possible,
- ⇒ La réunion de synthèse d'échéance
- ⇒ Parfois, selon la problématique liée au fonctionnement psychologique et psychique, aux audiences.

Son intervention est aussi plus intensive. C'est ce que permet le SERAD.

3) Le travail partenarial

L'antenne de DREUX (AEMO comme SERAD), continue de mettre en place « les petits déjeuners de l'AEMO ». Ils ont lieu une fois par mois. Ils sont prévus sur toute l'année, permettant ainsi aux partenaires de s'organiser et ainsi venir vers nous. Cette initiative est aujourd'hui identifiée et obtient une réelle adhésion. Ceci a permis de faciliter l'accompagnement autour et pour les familles.

D-DEMARCHES D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Suite à l'évaluation externe le SERAD associé à l'AEMO a participé, mensuellement, au groupe COPIL DACQ pour d'une part suivre le plan d'action mis en place en vue de travailler et répondre aux fiches actions mise en œuvre sur les critères impératifs non cotés à 4 (7 fiches actions ont été élaborées).

Des fiches actions sur chaque critère impératif non validés sont réalisées.

⇒ **Réécriture du projet de service :**

Un groupe COPIL est composé depuis l'évaluation interne. Ce groupe se compose :

- ⇒ Des travailleurs sociaux du SERAD
- ⇒ De la psychologue SERAD
- ⇒ De la cheffe de service SERAD
- ⇒ De la directrice

Des ateliers ont été constitués pour la réalisation de certains travaux : Livret d'accueil pour les enfants, réflexion sur des grilles d'évaluations du danger (RRA/Les besoins fondamentaux de l'enfant...) ... et ainsi venir alimenter les échanges et faciliter les décisions lors des séances de travail COPIL DACQ.

Le projet de service SERAD sera présenté au Conseil d'Administration ADSEA28 en décembre 2025.

E - LES PERSPECTIVES 2025 :

- ⇒ Finaliser le projet de service 2025/2030
- ⇒ Suivi du plan d'action établi suite aux conclusions de l'évaluation externe sur les 7 critères impératifs non obtenus.

Isabelle LUXEREAU
Directrice

SERVICE DE REPARATION PENALE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse de la Direction	37 rue de la Chacatière – 28 300 LEVES
Adresse SRP	37 rue de la Chacatière « Le Pavillon » 28 300 LEVES
Mail SRP	srp@adsea28.org
SIRET	775 575 699 003 08
FINESS	
Equipe de Direction	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chef de service : Jean-François LABLE
Catégorie	Mesures de réparation pénale auprès de mineurs auteurs d'infractions. Autre Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et adolescents.
Population accueillie	Enfants âgés de 12 à 18 ans
Habilitation	Courrier de la Protection Judiciaire de la jeunesse du 6 mai 2022
Autorisation	130 mesures de réparations pénales sur le département d'Eure-et-Loir.
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation	Aucune. A prévoir en 2025/2026



Pavillon Service de Réparation Pénale : 37 rue de la Chacatière à LEVES

A - LES MISSIONS PRINCIPALES :

1) Préambule

La création de l'activité de réparation pénale fait suite à une réponse de l'ADSEA28 à un appel à projet de septembre 2021, transmis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

C'est le 6 mai 2022, que l'ADSEA28 reçoit l'arrêté portant autorisation de création d'un service de réparation pénale. Le dispositif est agréé pour une activité annuelle de 130 mineurs suivis.

2) Les missions

La réparation indirecte : Le jeune s'inscrit dans un processus de réparation au profit de la victime (lettre d'excuse, rendu d'un service, réparation matérielle, etc.). Ce processus de réparation nécessite l'association de la victime ; cette forme de réparation ne peut donc se faire qu'avec son accord.

La réparation directe : Le jeune se mobilise dans la mise en place d'une activité au sein de la collectivité (bénévolat, don de soi) ou participe à des actions de sensibilisation et/ou des interventions éducatives (tables rondes, séances de prévention routière, stage de citoyenneté etc..) en lien autant que possible avec l'infraction.

Elle a pour objectif :

- ⇒ Favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit, répondant de ses actes et comme acteur social capable d'actes positifs vis-à-vis de la société.
- ⇒ L'aider à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière.
- ⇒ Permettre une prise en compte de la victime et la réparation du préjudice commis.
- ⇒ Donner au mineur l'occasion de se réinscrire dans le corps social en mobilisant ses potentialités, et ainsi retrouver une certaine estime de soi.
- ⇒ Restaurer des liens positifs avec la collectivité.

La réalisation de ces objectifs implique une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale et des réseaux sociaux.

B - LES EVENEMENTS MARQUANTS EN 2024 :

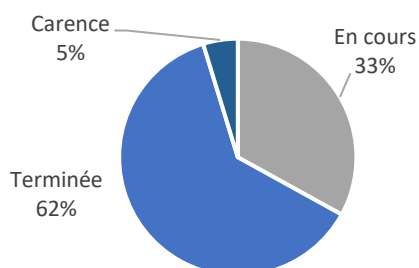
- ⇒ Une réalisation des réparations pénales immédiates : le délai entre l'arrivée des dossiers et le 1^{er} rendez-vous est en moyenne d'une semaine.
- ⇒ Une collaboration partenariale avec la PJJ constructive et évolutive.

C - L'ACTIVITE :

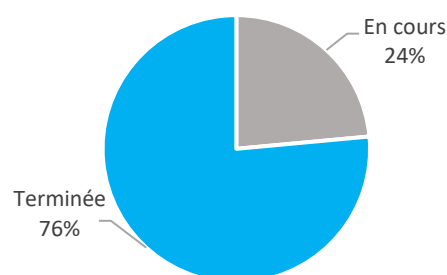
- Le nombre de journées :

La convention de délégation passée avec le PJJ prévoit la prise en charge de 130 mesures dans l'année.

Bilan des 106 mesures reçues en 2023



Bilan des mesures reçues en 2024



Au 31 décembre 2024 ce sont 113 mesures qui ont été affectées au SRP, dont 68 reçues en 2024.

Précision : Seules les mesures terminées sont facturées, les autres le seront au N+1.

Sur les 113 mesures : 83 ont été clôturées, 30 sont en cours et reconduites sur 2025.

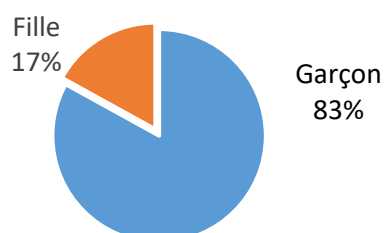
76% des mesures ont été réalisées en 2024.

Seules 6 mesures n'ont pas été mises en place en 2024 et ont donné lieu à un rapport de fin de prise en charge, sans la réalisation de l'activité de réparation pénale.

D – LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1) [La répartition par genre](#)

Le public accueilli est majoritairement masculin.



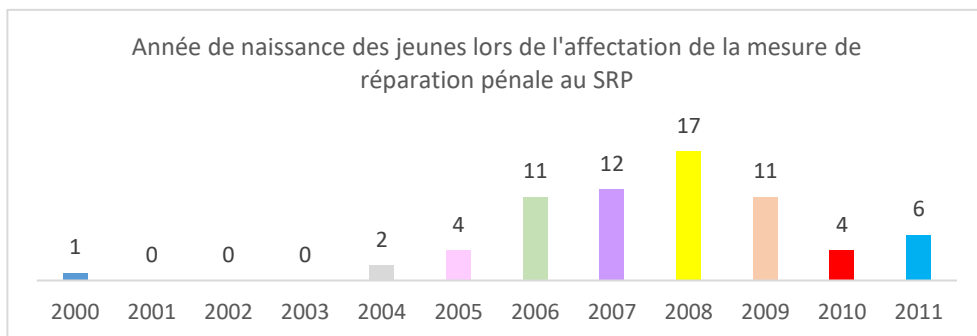
2) [La répartition par âge](#)

L'âge des jeunes pris en considération est celui du moment de l'affectation de la mesure de réparation pénale au SRP. Il est naturellement pris en compte pour l'orientation vers l'une ou l'autre des activités possibles dans le cadre de la mesure.

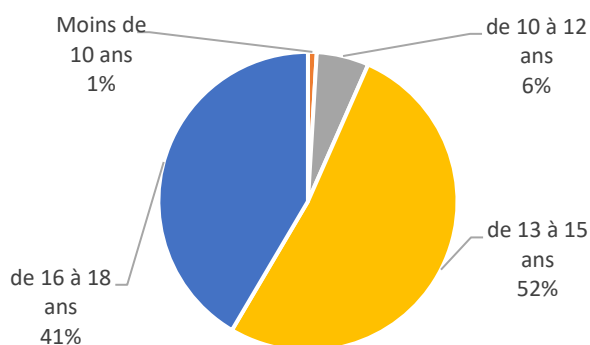
Nous rappelons aussi que les faits ont toujours eu lieu lors de la minorité.

Ce graphique montre comme l'année passée que certains jeunes ont réalisé leur réparation pénale dans le cadre de leur majorité.

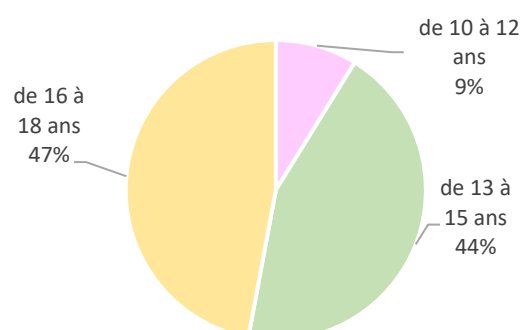
Répartition par âge au moment des faits :



Age au moment des faits en 2023



Age au moment des faits en 2024



Il apparaît que la classe d'âge la plus touchée a changé sur 2024 puisque celle qui prédomine représente les 16 à 18 ans.

Celle des 13/15 ans a diminué contrairement à celle des 10/12 ans qui a légèrement augmenté. Emettre une hypothèse sur le fait que les comportements délictueux commenceraient plus tôt nous semble prématuré mais nous restons cependant vigilants à cette observation.

Comme l'année précédente :

Il est à souligner que la plupart des jeunes sont encore scolarisés, ou en formation (apprentissage, ou plus rarement, en emploi).

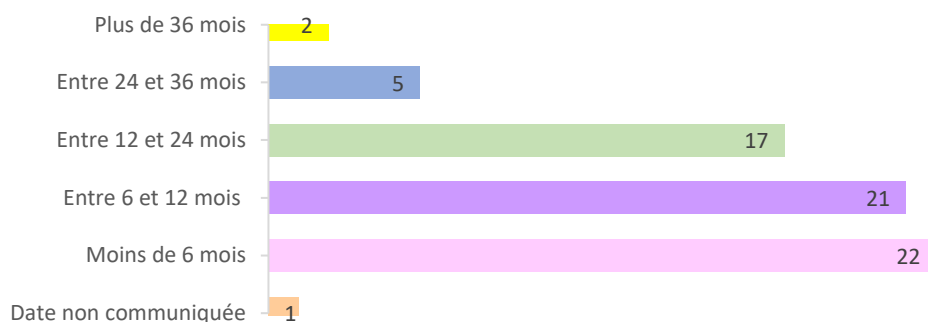
Cette situation demande une souplesse dans l'organisation du service et une grande disponibilité pour les jeunes et leurs parents : en dehors des périodes de vacances scolaires les mercredis après-midi sont les créneaux les plus rapidement pris (en fin d'année le service a pu régulièrement accueillir 2 à 3 entretiens d'ouverture pour chaque mercredi après-midi).

Il est important d'insister sur cette réalité car le service réparation pénale adapte la durée de l'exécution de la réparation pénale pour ne pas nuire au projet scolaire et/ou professionnel du jeune.

3) Les délais d'exécution

Le SRP continue de respecter l'esprit de la mesure et cherche toujours à mettre en place le plus rapidement possible l'activité de réparation pénale après la commission de l'infraction, tout en respectant les situations individuelles.

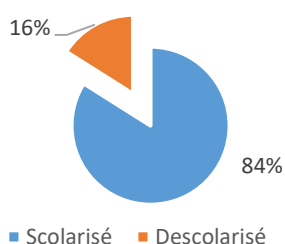
Délai entre la commission des faits et la réception du dossier au SRP



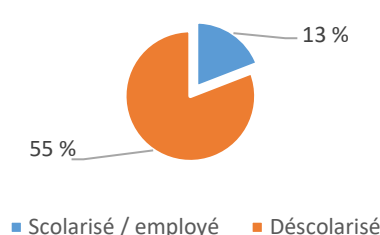
La durée moyenne est de 6 mois même si celle-ci peut aller au-delà et s'explique généralement au travers des contraintes scolaires et /ou professionnelles des jeunes suivis.

4) Des jeunes scolarisés

Situation du jeune en 2023



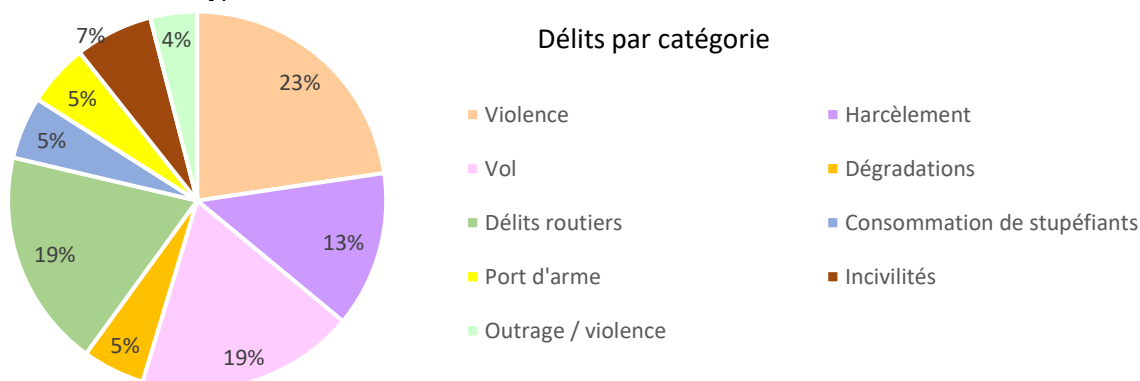
Situation du jeune en 2024



L'année 2024 montre une inversion totale dans les chiffres. Si en 2023 84% des jeunes étaient scolarisés au moment de la prise en charge par le SRP, en 2024 seulement 13% l'étaient.

E - LES TYPES D'INFRACTIONS RENCONTREES ET REPARATIONS PROPOSEES :

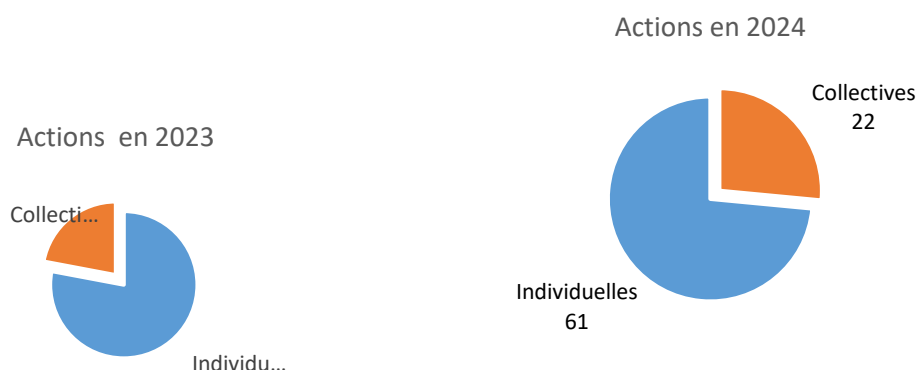
Les activités de réparation sont proposées au cas par cas : en fonction des intérêts et motivations du jeune mais aussi des types d'infractions commises.



En 2023 : Les infractions majoritaires étaient des violences (26%) ou des dégradations (16%) ou des délits routiers (12%).

En 2024 : Les infractions majoritaires sont toujours les violences (23%), les vols (19%) et les délits routiers (19%).

F - LES OUTILS : SUPPORTS A L'EXECUTION DE LA REPARATION PENALE

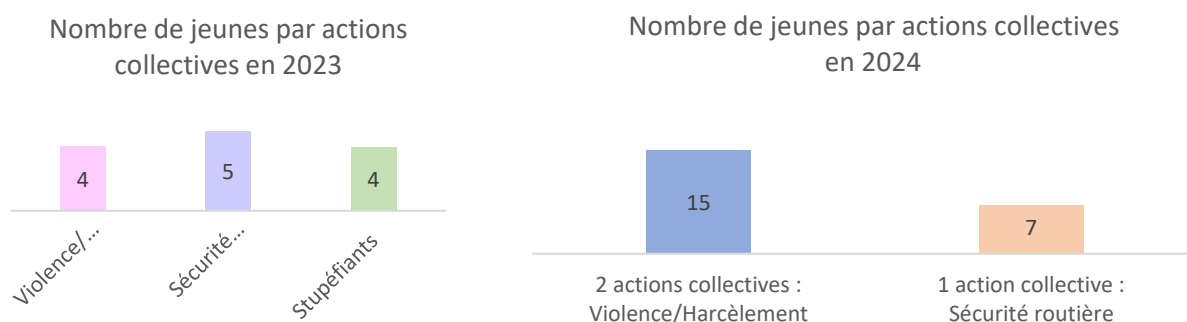


- 1) [Les actions individuelles](#) sont les plus utilisées. Pour se faire, le service de réparation pénale se doit de rechercher de façon continue des partenariats.

Les réparations pénales sous la forme individuelles restent les plus utilisées, mêmes si le SRP a une volonté d'augmenter ses actions collectives et particulièrement autour de thématiques qui répondraient majoritairement aux infractions observées ci-dessus.

2) [Les actions collectives](#)

Certaines infractions se prêtent plus facilement à une prise en charge collective. Dans ce cadre le SRP de l'ADSEA28 fait appel aux partenaires spécialisés dans les domaines concernés. Les questions de consommations de produits et de risque de dépendance, de sécurité routière, ou encore de violence, permettent la mise en place d'actions collectives au cours desquelles les interactions entre pairs semblent aussi importantes que l'intervention de partenaires extérieurs.



En collaboration avec le Parquet et la PJJ, des thématiques ont été particulièrement orientées sur le SRP en 2024 dont celles autour de la violence et du harcèlement ainsi que de la sécurité routière.

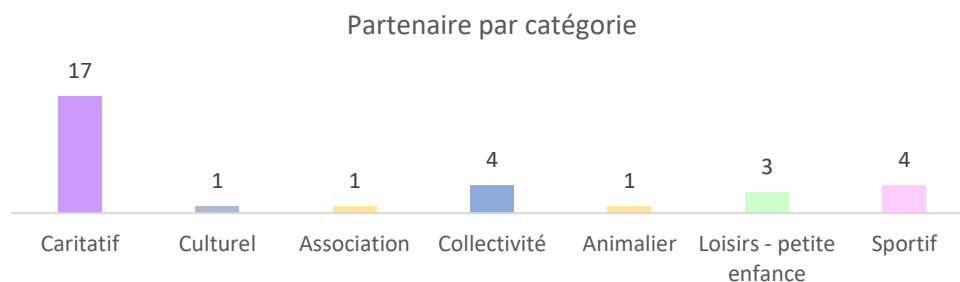
3) [Le partenariat incontournable](#)

Des partenariats ont été ouverts dans tout le département.

Au cours de l'année 2024, 70 partenariats ont été développés :

- secteur de Chartres : 35
- secteur de Dreux : 12
- secteur de Châteaudun : 8
- secteur de Nogent le Rotrou : 5
- hors département : 1 (SPA d'Hermeray – dép.78)

Et toujours des partenariats dans le cadre d'interventions collectives (telles que la sécurité routière d'Eure et Loir, la maison de la Protection des familles, France Victimes, la protection civile, etc.).



Le secteur associatif-caritatif reste une orientation majeure.

La mesure de réparation est accueillie favorablement par le secteur caritatif et l'aide des jeunes est souvent la bienvenue, pour venir renforcer les équipes de bénévoles qui font fonctionner ces structures.

L'association des « Restos du Cœur d'Eure et Loir » et ses différents centres locaux, restent des partenaires privilégiés du service.

Nous remercions notre référente au siège départemental des « Restos du Cœur », ainsi que la responsable du Centre de Vernouillet, et les remercier pour leur disponibilité, leur réactivité et leur accueil particulièrement bienveillant !

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure et Loir (les PEP 28), est également devenue un partenaire de premier ordre, pour l'accueil des jeunes dans le cadre des mesures de réparation pénale. L'accueil des jeunes en RP en centre de loisirs semble même créer des vocations d'animateurs. Plusieurs jeunes ont indiqué spontanément envisager de s'inscrire dans le cadre de la formation pour obtention du BAFA.

De nouvelles communes sont également venues rejoindre en 2024 la liste des lieux d'accueil pour les mesures de RP. Citons les plus récentes : la commune de Saint Prest, et la commune de Lèves (qui ont déjà accueilli respectivement un jeune en réparation pénale au sein des services techniques municipaux).

L'association sportive « *Les Saunarias* », présidée par Nicolas THEVENIN-GAILLARD (salarié de l'ADSEA28), a également déjà accueilli une mesure de réparation pénale, et nous a renouvelé sa proposition d'intégrer d'autres jeunes, pour l'organisation de l'édition 2025 de sa grande course annuelle.

Enfin, doit également encore être soulignée la nouvelle prise en charge par l'ADSEA 28 elle-même d'un jeune au cours de l'année. Ce jeune a été accueilli et encadré par les deux Agents techniques de l'Association.

Ces différents types de partenariats permettent de proposer une diversité de lieu d'investissement pour les jeunes en réparation pénale. Chaque secteur offre un angle d'engagement différent : les soins (« Care ») à l'autre dans le cadre caritatif, la responsabilisation, dans la mise en situation d'encadrer des plus jeunes, la participation citoyenne et la sécurisation, dans l'organisation d'événement.

4) [La proximité](#)

La recherche pour de nouveaux partenariats se poursuit afin de pouvoir proposer les plus d'occasions d'investissements possibles pour les jeunes. La proximité reste un critère clé dans l'esprit de la Mesure de réparation pénale pour mineur : proximité dans le temps par rapport à la commission de l'infraction, autant que possible. Proximité géographique, pour pouvoir réparer au plus près du lieu de vie. Et enfin proximité des aspirations et motivations du jeune.

La proximité ainsi posée représente la garantie du meilleur sens donné à la mesure (réparation, prise de conscience, responsabilisation, bonne volonté et don de soi).

F. LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :

Evaluation interne/Evaluation externe :

Le SRP ADSEA28 attend les recommandations de la PJJ mais se projette en 2026.

G. PERSPECTIVES :

Les discussions se poursuivent avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (unique financeur du service) et le Tribunal pour Enfants de Chartres, pour une extension d'habilitation du SRP ADSEA 28, vers la prise en charge de mesures prononcées par le TE*, en plus des alternatives aux poursuites transmises par le parquet du TJ Chartres.

D'autres élargissements de compétences pourraient être imaginées par la suite vers :

- Les mesures Stages de sensibilisation (forme plus longue et plus codifiée que les actions collectives menées jusqu'ici, mais dans le même esprit d'interventions collectives, sur des thématiques précises)

- Les mesures d'investigation judiciaire (mesures déjà prises en charge par le passé par l'ADSEA 28).

*La direction du SRP reste en attente de proposition de la PJJ et du TE.

Isabelle LUXEREAU
Directrice

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adultes handicapés
ADETE	Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERD	Action éducative renforcée à domicile
AFCASA	Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation
AJM	Aide aux Jeunes Majeurs
ANESM	Agence Nationale Evaluation Qualité Etablissements et Services Sociaux Médico-Sociaux
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
APMF	Association pour La Médiation Familiale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESSEC	Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CJM	Contrat jeunes majeurs
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNAEMO	Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
CNLAPS	Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
COATEL	Comité d'accueil pour les travailleurs en Eure-et-Loir
COPIL	Comité de pilotage
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CSE	Centre socio-éducatif
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DRH	Direction des Ressources Humaines
ER	Espace Rencontre
ERTS	Ecole régionale de Travail Social (Olivet)
ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico- sociaux
FENAMEF	Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux
FFER	Fédération Française des Espaces de Rencontres
FJT	Foyer de jeunes Travailleurs
FNAT	Fédération Nationale des Associations Tutélaires
HAS	Haute Autorité de Santé

ITS	Institut du Travail Social (Tours)
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
MAPE	Maison d'Accueil Parents-Enfants (CDEF)
MDA	Maison des Adolescents
MDA	Maison Départementale de l'Autonomie
MDPA	Maison Départementale des Personnes Autistes
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILOS	Mission locale Ouest et Sud Eure-et-Loir
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEXEM	Syndicat employeur
OAA	Orphelins Apprentis d'Auteuil
PEAD	Placement Educatif à domicile
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
PRE	Programme de réussite éducative
RAP	Relais d'Accompagnement personnalisé (18-25 ans)
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RIPPA	Réunion d'information pour la préparation à l'agrément (assistant familial)
RJA	Résidence jeunes actifs
RSA	Revenu de solidarité active
SAD	Suivi à domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
APADHE	Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERAD	Service Educatif Renforcé à Domicile
SESSAD	Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TJ	Tribunal judiciaire
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAD	Visite à domicile



A.D.S.E.A. 28

**Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir**

Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES

Tél. : 02.37.21.29.16

E-mail : sauvegarde.28@adsea28.org

www.adsea28.org

